

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

**PROGRAMME DECENNAL
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

**PLAN D'ACTION
DE LA DEUXIEME PHASE 2005-2007**

Version finale du 25 juin 05

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4	
Préparation de la phase 2 du PDEF.....	4	
Présentation du document Plan d'Action National	5	
PARTIE I : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	6	
DIAGNOSTIC DE L'ACCES ET DE LA QUALITE	7	
L'EDUCATION FORMELLE.....	7	
Le développement de la petite enfance.....	7	
Diagnostic de l'accès	8	
Diagnostic de la qualité.....	8	
Diagnostic de la gestion	8	
Enseignement élémentaire.....	9	
Diagnostic de l'accès	9	
Des défis majeurs à relever en vue de la scolarisation primaire universelle.....	10	Deleted: 11
Diagnostic de la qualité.....	12	
Enseignement Moyen et Secondaire général.....	16	Deleted: 17
Diagnostic de l'Accès de l'enseignement moyen	17	
Diagnostic de l'Accès de l'Enseignement Secondaire général	18	Deleted: 19
Diagnostic de la Qualité de l'enseignement moyen et secondaire général	19	
Diagnostic de la Gestion de l'enseignement moyen et secondaire général.....	22	
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE.....	22	Deleted: 23
Diagnostic de l'accès, de la qualité et de la gestion	22	Deleted: 23
Enseignement Supérieur.....	25	Deleted: 26
Les principaux établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont les suivants : ...	26	
Les réformes	26	Deleted: 27
La recherche	28	Deleted: 29
Conclusion.....	28	Deleted: 29
Le curriculum	29	Deleted: 31
Orientation scolaire et PROFESSIONNELLE, bourses, examens et concours.....	30	Deleted: 31
Orientation scolaire et professionnelle	30	Deleted: 31
Bourses et Aides.....	30	Deleted: 31
Examens et Concours.....	31	Deleted: 32
LES CANTINES SCOLAIRES	31	Deleted: 32
L'absence d'un cadre de référence :	32	Deleted: 33
L'absence de coordination des interventions qui se traduit par :	32	Deleted: 33
L'absence d'un dispositif de pilotage et de suivi	32	Deleted: 33
L'insuffisance des actions de pérennisation :	32	Deleted: 33
L'EDUCATION NON FORMELLE.....	32	Deleted: 33
Alphabétisation et Ecoles Communautaires de Base.....	32	Deleted: 33
Diagnostic de l'accès	32	Deleted: 33
Diagnostic de la qualité	33	Deleted: 34
Diagnostic de la gestion	33	Deleted: 34
Les écoles de troisième type	34	Deleted: 35
Diagnostic de l'accès	34	Deleted: 35
Diagnostic de la qualité	34	Deleted: 35
LES ECOLES dispensant un enseignement en langue arabe	35	Deleted: 36
L'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes	35	Deleted: 36
Le contexte de l'éducation à la vie courante des jeunes	35	Deleted: 36
DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION	37	Deleted: 38
Financement	37	Deleted: 38
Diagnostic du Financement Intérieur	37	Deleted: 38
Les dépenses publiques d'investissement dans l'éducation	37	Deleted: 38
Structure des dépenses publiques de fonctionnement.....	38	Deleted: 39

		Deleted: 40
		Deleted: 42
	Répartition intra sectorielle des dépenses publiques de fonctionnement.....	39 Deleted: 42
	Niveau de mobilisation et d'exécution des dépenses publiques d'éducation.....	40 Deleted: 44
	Les dépenses d'éducation des collectivités locales	41 Deleted: 47
	Diagnostic du financement extérieur.....	43 Deleted: 49
	Estimation et analyse des coûts unitaires.....	46 Deleted: 49
	Conclusion.....	47 Deleted: 49
	Gestion.....	48 Deleted: 51
	Développement des infrastructures scolaires	48 Deleted: 51
	Sureffectifs, sous-effectifs des classes :	49 Deleted: 51
	Classes spéciales	49 Deleted: 51
	Les abris provisoires	50 Deleted: 51
	Ecoles et classes non fonctionnelles.....	50 Deleted: 52
	La contribution du secteur privé à l'offre éducative.....	50 Deleted: 52
	Offre en formations scientifiques, techniques et professionnelles	50 Deleted: 52
	La gestion des ressources humaines.....	51 Deleted: 53
	L'ORGANISATION et le pilotage du système éducatif	52 Deleted: 53
	La politique éducative	52 Deleted: 54
	L'organisation structurelle du système.....	52 Deleted: 54
	Pilotage du système éducatif.....	53 Deleted: 54
	Gestion des manuels scolaires.....	54 Deleted: 56
	PARTIE II : PLAN D'ACTION	56 Deleted: 57
	OPTIONS STRATEGIQUES ET DEFIS POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	57 Deleted: 58
	le developpement de LA petite enfance	59 Deleted: 60
	Stratégie de développement.....	59 Deleted: 60
	Accès	59 Deleted: 60
	Qualité	59 Deleted: 60
	Gestion.....	59 Deleted: 60
	Champs d'intervention.....	59 Deleted: 60
	Plan d'action.....	60 Deleted: 61
	L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE.....	63 Deleted: 64
	Stratégie de développement.....	63 Deleted: 64
	De l'élargissement de l'accès et de la continuité de l'offre d'éducation primaire par :.....	63 Deleted: 64
	Du renforcement de la qualité des enseignements/apprentissages scolaires par :.....	63 Deleted: 64
	De la responsabilisation accrue du niveau décentralisé et décentralisé ainsi que des	63 Deleted: 64
	communautés de base dans la gestion des écoles par :	63 Deleted: 64
	Champs d'intervention.....	64 Deleted: 65
	Plan d'action.....	64 Deleted: 65
	L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL.....	80 Deleted: 81
	Stratégie de développement de l'accès pour l'enseignement moyen.....	80 Deleted: 81
	Stratégie de développement de l'accès pour l'enseignement secondaire général.....	80 Deleted: 81
	Stratégie de développement de la qualité pour l'enseignement moyen et secondaire général	80 Deleted: 81
	Stratégie de développement de la gestion administrative et pédagogique pour l'enseignement	81 Deleted: 82
	moyen et secondaire général.....	81 Deleted: 82
	Plan d'action.....	81 Deleted: 82
	LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	92 Deleted: 93
	Stratégie de développement.....	Error! Bookmark not defined. Deleted: Erreur ! Signet non défini.
	Champ d'intervention	Error! Bookmark not defined. Deleted: Erreur ! Signet non défini.
	Plan d'action.....	Error! Bookmark not defined. Deleted: Erreur ! Signet non défini.
	L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	99 Deleted: 100
	Plan d'action.....	99 Deleted: 100
	L'EDUCATION NON FORMELLE.....	106 Deleted: 107
	Stratégie de développement	106 Deleted: 107
	Objectifs généraux.....	106 Deleted: 107

Plan d'action.....	<u>107</u>	Deleted: 108
FINANCEMENT DE L'EDUCATION	<u>115</u>	Deleted: 116
Stratégies de développement :.....	<u>115</u>	Deleted: 116
Champ d'intervention	<u>115</u>	Deleted: 116
Description	<u>115</u>	Deleted: 116
L'accroissement des ressources allouées au secteur de l'éducation	<u>116</u>	Deleted: 117
Le volume des ressources allouées aux sous secteurs dans le financement de l'Etat :.....	<u>116</u>	Deleted: 117
Les sources de financement pour les sous secteurs :	<u>116</u>	Deleted: 117
Le cadrage macro financier du programme durant la phase II :	<u>117</u>	Deleted: 117
Financement de l'enseignement privé :	<u>117</u>	Deleted: 118
GESTION DU SECTEUR	<u>119</u>	Deleted: 118
Stratégie de développement.....	<u>119</u>	Deleted: 120
Champs d'intervention.....	<u>119</u>	Deleted: 120
l'amélioration du pilotage aux niveaux central et déconcentré.....	<u>119</u>	Deleted: 120
la modernisation et le développement de la communication globale.....	<u>120</u>	Deleted: 120
Le Schéma Directeur Informatique.....	<u>120</u>	Deleted: 121
Le développement des infrastructures scolaires.....	<u>120</u>	Deleted: 121
l'optimisation des ressources humaines	<u>121</u>	Deleted: 121
la gestion des manuels scolaires	<u>121</u>	Deleted: 121
le développement de l'enseignement privé.....	<u>122</u>	Deleted: 122
PLAN D'action	<u>122</u>	Deleted: 122
Gestion des Ressources Humaines	<u>123</u>	Deleted: 123
Le schéma directeur informatique	<u>125</u>	Deleted: 123
Les constructions scolaires	<u>127</u>	Deleted: 124
Direction de l'Administration générale et de l'équipement	<u>129</u>	Deleted: 126
L'enseignement privé	<u>131</u>	Deleted: 128
La direction de la planification et de la réforme de l'éducation.....	<u>135</u>	Deleted: 130
ANNEXES :	Error! Bookmark not defined.	Deleted: 132
Tableaux relatifs au financement.....	Error! Bookmark not defined.	Deleted: 136
		Deleted: Erreur ! Signet non défini.
		Deleted: Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION

En février 2000, le Gouvernement du Sénégal avait adopté une lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation (couvrant la décennie 1999 - 2008), dont le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) est le cadre d'opérationnalisation.

La première phase de ce Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) a été mise en œuvre entre 2000 et 2004.

Durant cette période, l'analyse sectorielle faite en 2003-2004 a révélé que le système a enregistré d'importantes avancées au plan de l'accès avec une forte poussée des scolarisations, une amélioration du taux de transition et de l'équité, et une implication accrue du secteur privé. Ces progrès ont nécessité une mobilisation sans précédent de ressources en faveur du développement du capital humain, notamment au bénéfice des plus pauvres, une amélioration du pilotage du secteur ainsi qu'une plus grande implication des communautés dans la gestion de l'école.

Cependant, dans un contexte de forte pression démographique, d'importants efforts restent à accomplir pour dépasser les performances réalisées, étant donné que beaucoup n'ont pas encore accès à l'éducation formelle et que les rendements scolaires restent encore faibles. Ainsi, si la parité est en passe d'être atteinte dans l'élémentaire, la participation des filles reste à améliorer dans les autres niveaux. Bien que substantiel, le volume des ressources publiques mobilisées demeure encore insuffisant au regard des objectifs à atteindre et des besoins d'éducation. De même, la dévolution des pouvoirs aux collectivités locales et aux structures déconcentrées demeure encore timide.

Au regard de cette situation, un réajustement des options éducatives articulées aux objectifs du Millénaire, au DRSP, au NEPAD, a été apporté à la Lettre de Politique Générale du secteur de l'éducation et au document PDEF/EPT pour la phase II (2005-2007).

Préparation de la phase 2 du PDEF

le dispositif :

Un comité de pilotage regroupant les Directeurs et Chefs de service du Ministère de l'Éducation, le Ministère des Finances, la Société civile, les Partenaires sociaux et les Partenaires techniques et financiers, chargé de préparer la phase II du programme a été mis en place par arrêté ministériel.

Sous la supervision de la Direction de la Planification et de la Réforme (DPRE), chargée du secrétariat exécutif, ce comité s'est adjoint une équipe technique constituée d'experts du Ministère de l'Éducation, de partenaires techniques, chargée de réajuster et de consolider les différents plans d'action qui ont permis de produire le présent document.

le schéma de planification :

Conformément à l'option du PDEF, qui prévoit une planification ascendante, partenariale et contractualisée, des Plans Départementaux de Développement de l'Éducation (PDDE) et des Plans Régionaux de Développement de l'Éducation (PRDE) ont été élaborés sur la base d'un référentiel méthodologique conçu au niveau central et partagé avec les acteurs à la base. Les PRDE ont servi d'intrants à la préparation des plans d'action du niveau central. Les plans d'action régionaux, additionnés aux plans d'action du niveau central de la phase II, ont fait l'objet de réajustement et de consolidation par l'équipe technique.

les intrants

Dans le cadre du réajustement et de la consolidation des plans d'action, le comité technique s'est appuyé sur une série d'études et de documents, notamment :

- le document sur les Objectifs du Millénaire ;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ;
- la Lettre de Politique Générale du Secteur ;
- le document PDEF EPT (2002) ;
- le document de politique de la Petite Enfance ;
- la nouvelle politique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

- les conclusions des assises de la décennie de l’alphabétisation et la nouvelle politique du sous secteur ;
- l’analyse du secteur de l’éducation conduite par le CREA en 2003-2004 ;
- les simulations des politiques de la phase 2 avec l’appui du CRES ;
- les aides mémoires issus des revues sectorielles et missions de supervision ;
- les évaluations des performances des élèves : PASEC, SNERS, etc.

Présentation du document Plan d’Action National

Le présent plan d’action national, constitue le cadre de référence et d’opérationnalisation du PDEF pour la phase II (2005-2007). Il est organisé en deux parties dans lesquelles chaque sous-secteur est structuré en Accès, Qualité et Gestion.

La première partie présente le diagnostic du secteur à l’issue de la première phase, la deuxième expose les stratégies et les plans d’action développés pour la mise en œuvre de la seconde phase.

Du point de vue de la démarche, un diagnostic sous sectorielle a permis d’identifier les forces et les faiblesses à partir desquelles des stratégies ont été développées.

Pour chaque sous-secteur, un champ d’intervention précisant le cadre d’opérationnalisation des stratégies a été déterminé. Les stratégies ainsi retenues ont servi de référentiel à la détermination des actions devant être exécutées durant cette période.

Pour chaque action, sont déclinés :

- un objectif ;
- une description, qui précise les modalités de mise en œuvre ;
- les résultats attendus et les échéances ;
- la responsabilité de la mise en œuvre.

**PARTIE I : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE
L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

DIAGNOSTIC DE L'ACCES ET DE LA QUALITE

L'EDUCATION FORMELLE

LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

L'éducation préscolaire a connu une évolution très lente entre 1971 et 2000 avec un taux de pré-scolarisation de 2,7 % en 2000. Cette lenteur est liée à deux facteurs essentiels : le sous-secteur ne constituait pas une priorité de l'Etat, et le coût d'investissement des écoles maternelles formelles était trop élevé. A cela s'ajoute la disparité criarde entre zones rurales et zones urbaines d'une part et d'autre part entre milieux pauvres et milieux riches.

Le sous-secteur a connu un tournant décisif en l'an 2000 avec la volonté politique affirmée du Président de la République de faire de la prise en charge de la petite enfance (notamment la Case des Tout-petits et l'ensemble des initiatives communautaires), une priorité de développement. A ce propos, le Document d'Orientation Stratégique du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance (MFPE, 2002) souligne : « l'Etat a choisi d'investir sur le capital enfant en vue d'assurer une relève de qualité. Le développement de la petite enfance au Sénégal n'est point une action d'ordre social mais une option macro économique qui se place au cœur du développement à travers la valorisation des ressources humaines ».

La nouvelle Politique Nationale de Développement intégré de la Petite Enfance introduit une série d'approches innovantes dans le domaine de la prise en charge du jeune enfant :

- le jeune enfant est ciblé de la conception à 6 ans ;
- il est considéré comme sujet et objet de droit avec des besoins et aspirations spécifiques à respecter. Son individualité doit être respectée, en relation étroite avec les valeurs positives du milieu ;
- les droits de l'enfant sont au cœur de la formation. Ces droits ont une dimension éducative, sanitaire, nutritionnelle, environnementale et de protection ;
- le jeune enfant n'est plus seulement pris en charge par les structures formelles ou non formelles d'éducation (écoles maternelles publiques ou privées, garderies communautaires, etc.). Il l'est aussi par toutes les composantes de la communauté dans une démarche de co-prise en charge dont le coordonnateur principal est l'animateur polyvalent.

La mise en œuvre de cette politique a donné naissance au programme national « Case des tout-petits » qui entre aujourd'hui dans une phase décisive avec la création en avril 2004 de l'Agence Nationale de la Case des tout-petits chargée d'en assurer le pilotage institutionnel. Cependant, ces avancées significatives risquent d'être compromises par les contraintes qui affectent le développement de la petite enfance, tant du point de vue des objectifs quantitatifs (lenteurs dans la mise en œuvre du programme de construction) que qualitatifs (manque de synergie dans les interventions en faveur de la petite enfance) fixé par le sous secteur dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de la Petite enfance.

Diagnostic de l'accès

Le nombre de structures de prise en charge de la Petite enfance est actuellement estimé à 909 (Rapport Cabinet du Ministre Délégué Chargé de la Petite Enfance, 2003), avec un taux de pré-scolarisation de 6,5 % (Document de politique PNDIPE octobre 2004), compte non tenu des structures de prise en charge de la Petite enfance telles que les daaras et les écoles coraniques qui sont, dans certaines zones, surtout rurales, les seules structures de prise en charge. La part du privé dans le taux de prise en charge de la petite enfance est très élevée...%

Le taux de fréquentation des structures DIPE est encore excessivement faible surtout pour la tranche d'âge 0-3ans (1,2%). La majorité des enfants reste à la maison sous la surveillance d'un membre de la famille ou d'une employée de maison. Les enfants de cette tranche d'âge qui sont délaissés par les parents évoluant de plus en plus hors de la sphère familiale pour des raisons professionnelles, sont souvent occupés à des activités qui ne favorisent pas toujours la stimulation de l'éveil.

L'éducation spéciale et intégratrice de la Petite Enfance n'est pas suffisamment prise en charge dans le système éducatif national du fait de l'insuffisance des ressources allouées au sous-secteur (moins de 1% du budget de l'éducation).

Diagnostic de la qualité

Concernant la qualité, l'approche holistique mise en œuvre depuis 2001 a permis d'avoir une prise en charge intégrée de la petite enfance dans les différents aspects éducatif, sanitaire et nutritionnel. Des formations ont été développées à l'intention des encadreurs, des animateurs et des comités de gestion. Des efforts importants ont été consentis en matière d'équipement et de dotation en matériels didactiques. Malgré ces efforts, la situation reste encore préoccupante :

- Au niveau des structures préscolaires existantes, le personnel sorti de l'Ecole nationale des éducateurs préscolaires (ENEP), des Ecoles de formation des instituteurs (EFI) ou des Centres de formation pédagogique du privé catholique est en nombre insuffisant.
- La plupart des garderies d'enfants recrutent un personnel n'ayant aucune compétence professionnelle pour encadrer les jeunes enfants.
- L'objectif d'assurer un épanouissement global du jeune enfant à partir d'une approche holistique, n'est pas bien intégrée, puisque l'ensemble des domaines qui constituent la personnalité de l'enfant ne sont pas suffisamment pris en compte dans les démarches. Seul le domaine de l'éducation est privilégié avec une introduction précoce des apprentissages scolaires pour satisfaire l'attente des parents
- Au niveau curriculaire, l'absence de programmes et d'un médium d'enseignement harmonisés et l'insuffisance de supports pédagogiques adaptés, sont à l'origine des contre performances et des disparités constatées dans les pratiques de classe.
- Les enfants qui ne fréquentent pas les établissements préscolaires sont envoyés dans les daaras et les écoles coraniques où ils sont pris en charge par un personnel n'ayant pas reçu la formation requise pour encadrer la tranche d'âge.
- Le manque de moyens logistiques et humains dans les IDEN, affecte la qualité de l'encadrement ;
- La question de la polyvalence est insuffisamment prise en charge dans la formation initiale des enseignants et des inspecteurs.
- L'absence de synergie des différentes interventions des ministères impliqués ne facilite pas la prise en charge harmonieuse des enfants du point de vue de l'éducation, la santé, la nutrition et la protection.
- L'absence de stratégies d'information et de sensibilisation sur le caractère stratégique de la prise en charge du jeune enfant bloque le développement du sous-secteur.
- Le personnel en service dans les structures classiques n'a pas encore bénéficié d'une formation sur les innovations et les programmes transversaux dans le cadre de la formation continuée et n'est donc pas encore en mesure de mettre en œuvre la nouvelle politique dans son intégralité.

Diagnostic de la gestion

- La gestion des structures DIPE notamment la Case des Tout-Petits repose sur une démarche participative et communautaire. A cet effet, des comités de gestion sont mis en place. Cependant, il est nécessaire de leur dispenser des formations leur permettant de jouer pleinement leur rôle.

- Des difficultés d'ordre institutionnel sont notées aussi bien au niveau central que déconcentré dans la gestion des structures de DIPE et des personnels..
- La prise en charge financière des personnels pose de réelles difficultés aux communautés et risque de compromettre les chances de pérennisation des initiatives.
- L'évaluation des différents modèles de prise en charge de la petite enfance n'a pas encore été faite.
- L'insuffisance des moyens logistiques mis à la disposition du sous secteur.
- La nouvelle option de reconnaissance des écoles privées leur permettra de bénéficier de subventions en vue d'améliorer leur gestion.

ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Diagnostic de l'accès

Une forte poussée de la scolarisation primaire

Depuis le milieu des années 90, des efforts ont été accomplis aussi bien dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé pour combler le déficit de scolarisation accumulé par le Sénégal pendant une vingtaine d'années. Ce déficit, s'exprime en termes non seulement de besoins propres de scolarisation, mais aussi de retard par rapport à la plupart des pays africains.

Ainsi, à la quasi-stagnation des effectifs dans l'enseignement élémentaire des années 80 et du début des années 90 (taux de croissance variant entre 2,4 % et 4 %) a ainsi succédé une forte poussée qui a porté le taux moyen de progression des effectifs jusqu'à 9 % notamment depuis la mise en œuvre du PDEF en 2000. Entre 2000 et 2004, les effectifs sont passés de 1 107 712 à 1 382 749 élèves et le pourcentage de filles de 46 à 48.3%. La part du public est de 1 228 336 apprenants en 2004 dont 48.2% de filles contre 990 396 en 2000 dont 45,9% de filles ; celle des écoles privées montent à 154 413 en 2004 avec 48.4% de filles contre 117 319 en 2000 dont 46,6% de filles. Ainsi, après avoir baissé de 56,6% en 1991 à 54,4 % en 1994, le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est remonté à 68,3 % en 2000 et 79,9 % en 2004, soit un gain de 11,6 points.

Le réseau de l'enseignement élémentaire est passé de 4751 écoles en 2000 (dont 4338 publiques) à 6060 écoles en 2004 (dont 5450 publiques intégrant 7 écoles franco-arabes). Le nombre de salles de classe est passé de 21 530 en 2000 à 30 483 en 2004.

Le maintien de ce rythme d'expansion devrait être un gage de la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle en 2010.

Des progrès importants vers l'équité dans l'enseignement élémentaire, mais des disparités encore persistantes

Des progrès importants ont aussi été enregistrés dans le sens de la réduction des inégalités d'accès entre garçons et filles et entre zones urbaines et rurales. La part des filles dans l'effectif total du primaire est passé de 43,9 % en 1996 à 48.3% en 2004. L'écart entre les garçons et les filles est de 5 points dans le TBS de l'enseignement élémentaire. Dans certaines régions, la part des filles est légèrement supérieure à celle des garçons : elle représente 53.9% à Matam, 51.8% à Saint-Louis. Dans sept (07) régions sur 11, le TBS filles est au dessus de la moyenne nationale qui est de 77.3% (101.1% à Ziguinchor, 97.1% à Saint-Louis et Matam, 86.9% à Dakar, 86.2% à Kolda 83.4% à Tambacounda, 80.5% à Thiès).

Au niveau national, l'indice de parité F/G est passé de 0,85 en 1999-2000 à 0.93 en 2003-2004 toujours en faveur des garçons. Il a cependant été amélioré de manière notable. Il est atteint à Saint-Louis (1.07) et Matam (1.16), proche de l'unité à Dakar (0.98), Diourbel (0.96), Fatick (0.93), Kaolack (0.95) Louga (0.94), Thiès (0.94) et encore faible à Tambacounda (0.81), Ziguinchor (0.87) et Kolda (0.75).

Concernant les inégalités d'accès entre zones urbaines et rurales, en 2000, 76,9% des écoles et 44,5% des effectifs de l'élémentaire se trouvent en milieu rural contre respectivement 76,9% et 51,3 en 2004. En 2000, les filles représentaient 43,7% des effectifs en zone rurale et 48,2% en zone urbaine ; en 2004 leurs parts sont respectivement de 47,1% et 49,5%.

Le Taux d'Admission au CI est passé de 81% en 1999-2000 à 90,4% en 2003-2004 soit un gain de 9,4 points. Ainsi, l'enseignement élémentaire a recruté en 2004, 262 319 nouveaux enfants, portant le TBA

au CI à 89,1 pour les garçons et 91,9 pour les filles. Seules trois régions sont encore loin de la moyenne nationale : Diourbel 43,5% Kaolack 69,1% et Louga 76,4%.

On assiste parallèlement à un rééquilibrage progressif des taux de recrutement dans l'élémentaire en faveur des zones rurales, celles-ci étant passées de 36 % des effectifs dans l'élémentaire en 1994 à 48 % en 2002.

Au total, les inscriptions au CI montrent une supériorité des effectifs des filles (50.2 %) par rapport aux garçons. A l'objectif d'égalité d'accès à l'éducation entre garçons et filles, devrait se substituer à présent celui du maintien des filles à l'école.

Les effectifs scolaires n'évoluent toutefois pas au même rythme dans les différentes régions. Ayant enregistré les plus fortes progressions, les régions de Kolda, Tamba et de Saint-Louis ont sensiblement résorbé leur retard par rapport aux régions en tête comme Dakar et Ziguinchor. La persistance des inégalités régionales a pour effet, qu'en 2003, le TBS de 102.6% à Ziguinchor côtoie encore ceux de 49.2 % à Diourbel, 55.7 % à Kaolack, 71.5% à Louga 71.1% à Fatick. Malgré les progrès notoires enregistrés par ces régions, leur TBS reste encore en dessous de la moyenne nationale de 79.9% en 2004.

Les efforts de scolarisation primaire accomplis depuis une dizaine d'années ont également permis d'accroître sensiblement le recrutement d'enfants issus de ménages pauvres. De 39,8 % en 1995, le taux brut de scolarisation des enfants issus des 20 % des ménages les plus pauvres dans le primaire est monté à 50,5 % en 2001.

Des taux de rétention plutôt en stagnation

En 2003, le taux d'achèvement, qui est le rapport entre l'effectif des nouveaux entrants au CM2 et la population de 12 ans est de 50% dans l'élémentaire. On retrouve la même tendance que celle des années 1995 et 1996, ce qui signifie que la capacité du système à retenir ses élèves ne s'est pas améliorée. Ce résultat est essentiellement dû à l'absence de progrès en matière de réduction des redoublements et abandons.

Le taux de transition entre le primaire et le moyen a nettement progressé ces dernières années, passant de 38,2% en 2000 à 45 % en 2003-2004, ce qui a permis une progression des effectifs dans le moyen en dépit du sous-investissement dans ce sous-secteur.

Une implication croissante mais encore limitée du secteur privé

Bien que sa surface de couverture soit plutôt restreinte aux zones urbaines, le secteur privé est devenu un acteur important dans l'offre d'éducation. Cependant, bien que ses effectifs soient en légère augmentation par rapport au début des années 90, le secteur privé ne couvre que 11% des besoins dans l'élémentaire 2003. L'élémentaire occupe une place marginale dans le réseau dans le réseau d'écoles privées.

Cependant la libéralisation de l'offre s'est traduite par une prolifération d'écoles privées qui échappent à tout contrôle. Son implantation est davantage concentrée dans les zones urbaines du fait qu'en milieu rural les ménages n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de scolarité. Cette situation due à la paupérisation croissante des campagnes, n'encourage guère l'installation d'infrastructures scolaires privées en zones rurales où des fermetures d'écoles privées sont souvent notées.

Par ailleurs le montant global de la subvention de l'Etat ne progresse pas au même rythme que l'augmentation du nombre d'établissements privés.

Le maître du privé laïc, recruté sur la base du BFEM ne reçoit aucune formation initiale. Le privé catholique, par contre, dispose de centres qui assurent des sessions de formation initiale et/ou continuée et des recyclages. Il bénéficie également d'un suivi régulier.

Des défis majeurs à relever en vue de la scolarisation primaire universelle

Les stratégies d'amélioration du taux d'achèvement doivent s'inscrire dans la vision systémique qui tient compte des défis majeurs à relever dans le cadre de l'atteinte de l'objectif prioritaire d'une scolarisation primaire universelle de qualité à l'horizon 2010

Au regard des défis identifiés dans le cadre de l'étude sur l'analyse sectorielle, les mesures d'amélioration du taux d'achèvement s'inscrivent dans deux axes majeurs d'orientations stratégiques : i) accélération du rythme vers la scolarisation universelle ; ii) accroissement de l'efficacité du système éducatif.

Assurer l'élargissement et la continuité de l'offre éducative :

Les problèmes liés à l'élargissement et la continuité de l'offre éducative s'expliquent par l'insuffisance des infrastructures scolaires; l'école n'étant pas disponible dans beaucoup de villages, ou se situant à une distance très éloignée du domicile d'enfants en âge de la fréquenter.

Dans la région de Diourbel, la moins scolarisée, le taux de scolarisation est de 48 % dans les villages avec école et seulement de 21% dans les villages sans écoles, et ce sont les filles qui sont plus désavantagées.

Un autre facteur résidant dans la discontinuité de l'offre éducative, source d'abandons et de découragement des parents et des enfants est que 07 écoles élémentaires environ sur 10 n'offrent pas un cycle complet.

Surmonter les obstacles à la scolarisation relevant de la demande ou du contexte de pauvreté :

On doit reconnaître aussi que certaines caractéristiques de l'offre la rendent peu attrayante pour certains parents comme l'absence d'enseignement en langues nationales et d'un enseignement religieux, ainsi que la perception qu'ils ont de la baisse de la qualité.

La fréquentation scolaire est freinée aussi par des obstacles qui relèvent plutôt de la demande. Il en est ainsi, pour les populations démunies, du niveau élevé des coûts directs (achats de fournitures scolaires, transport, repas à l'école...), et des coûts indirects représentés par les revenus que procure aux parents le travail des enfants. Ce dernier touche près de deux enfants sur cinq de la tranche d'âge de cinq à quinze ans. Identifier et s'attaquer aux obstacles à la scolarisation des enfants deviendra au cours des prochaines années une stratégie aussi importante que la construction d'infrastructures scolaires ou le recrutement d'enseignants.

Plus on s'approchera de la scolarisation universelle, plus il sera difficile d'attirer de nouveaux enfants dans le système. Ce sont en effet les ménages les plus démunis, vivant dans des zones enclavées ou ceux dont l'activité professionnelle principale (pêche, agriculture...) favorise le recours au travail des enfants, qui sont les plus touchés par la sous-scolarisation et les abandons.

Améliorer l'efficacité du système éducatif :

Un problème majeur du système éducatif est que sur 100 nouveaux inscrits en CI, seule la moitié parvient à la sixième année du cycle élémentaire et le quart arrive en première année du cycle moyen (6ème). Ce profil de scolarisation n'a pas beaucoup changé au cours des cinq dernières années, reflétant le peu de progrès accomplis dans la réduction des taux de redoublement et d'abandon. Les taux moyens de redoublement et d'abandon sont respectivement de 14,8 % et 10 % dans l'enseignement élémentaire en 2003. Ces répétitions constituent ainsi un véritable goulot d'étranglement à la sortie des cycles. Outre leurs effets négatifs sur l'accès du plus grand nombre d'enfants à l'éducation, les abandons et les redoublements sont une source d'inefficacité du système éducatif en ce sens qu'ils engendrent des dépenses supplémentaires qui auraient pu être consacrées à une meilleure couverture et à la qualité de l'enseignement.

Ce constat, ajouté au niveau de performance des élèves jugé faible, implique que l'amélioration de l'efficacité interne soit considérée comme un des objectifs majeurs de la deuxième phase du PDEF.

En 2003/2004 le sous secteur élémentaire compte 28 842 enseignants, dont 24 905 dans le public. Pour faire face aux besoins croissants en enseignants, le Sénégal a eu recours à plusieurs solutions. En effet, le gouvernement a introduit depuis 1987, le système du double flux dans les zones à forte population scolarisable et les classes multigrades dans les zones à faible population. Le nombre de groupes pédagogiques dans les classes à double flux (CDF) est de 5705 dont 1886 en zone rurale pour un effectif global de 278 616 élèves. Le ratio élèves/salle de classe dans les CDF est de 98 pour un objectif fixé dans le cadre du PDEF de 100 élèves par classe en moyenne. En 2004, l'effectif total scolarisé dans les CDF représente 22,9% de l'effectif global de l'élémentaire public.

En 2004, les communes ont enregistré 66,94% de CDF et la zone rurale 33,06%.

Le nombre de groupes pédagogiques dans les classes multigrades (CMG) est de 5767 contre 4321 en 2000 soit un accroissement de 25%, ce qui témoigne de la vitalité de la stratégie multigrade développée dans la phase I. Elles accueillent 137 566 élèves (dont 2465 en zone urbaine), représentant 9,94% de l'effectif total du réseau public pour un objectif moyen national de 15,5%. Au total, 30% des effectifs de l'élémentaire public, sont pris en charge à travers les CDF et les CMG en 2003/2004 contre 23,5% en 99/2000, ce qui a contribué à mieux rationaliser l'utilisation du personnel, comme dans certaines localités de la région de Dakar.

Le pourcentage des élèves fréquentant des écoles à cycle complet est passé de 75% à 75,2% en 2004. Les résultats des évaluations des classes à gestion complexe et la carte scolaire numérique permettront une extension pertinente des modèles d'enseignement (Stratégie multigrade, Ecole à Classe Unique) concluants. Cela conjugué à la poursuite des programmes de construction scolaire permettra d'améliorer le nombre des écoles à cycle complet.

En définitive, la scolarisation universelle en 2010 va donc supposer l'enrôlement de 358 000 nouvelles recrues par an, soit un taux de progression annuel moyen de 8%, la construction de 2765 salles de classes par an, le recrutement de 3423 maîtres, le maintien des CDF dans les zones urbaines assorti d'une stratégie de dépérissement progressif et l'extension des multigrades ainsi que des écoles à classe unique dans les zones rurales pour éradiquer d'une part les écoles à cycle incomplet et d'autre part l'absence de l'offre éducative .

Diagnostic de la qualité

Une légère amélioration de la qualité de l'enseignement.

Il faut noter que les acteurs ont pris conscience que le développement du système éducatif, ne se mesure pas seulement par l'accroissement des effectifs, mais aussi par la qualité des apprentissages. Ce rôle crucial des acquis scolaires justifie le développement d'initiatives visant l'amélioration de la qualité des apprentissages et la mise en place progressive d'un dispositif de suivi de la qualité au niveau central et à travers les projets d'école et d'établissement.

La première phase du PDEF a été marquée par une légère amélioration des rendements scolaires dans l'élémentaire. Comparativement aux résultats du PASEC et du SNERS de 1996, le SNERS de 2002 affiche une augmentation relative du taux de réussite des élèves. On estime que c'est l'application d'une politique de gratuité des manuels scolaires pendant cette période ainsi que les initiatives développées à la base par les IDEN, l'allongement de la durée de formation des volontaires dans les EFI et la formation continuée des enseignants qui ont contribué au relèvement du niveau moyen des acquisitions des élèves, malgré l'accroissement massif des effectifs. Malgré ces efforts le niveau des élèves est encore passable - surtout en français - puisque le taux de réussite aux épreuves d'évaluation n'est que de 50 %. En effet, en 2001/2002 seules deux académies ont atteint ou dépassé le seuil de 50%. Les plus faibles performances se situent entre 39. et 40%.

En 2002/2003, 9 académies sur 11 ont réalisé plus de 50% de réussite au CFEE avec des pics de : 72.92% et 63.13%. Les résultats les plus faibles se situent entre 43% et 46%.

En 2003/2004, quatre académies sont allées au delà de 50%. En d'autres termes, les efforts accomplis ces dernières années pour améliorer la qualité de l'enseignement élémentaire n'ont abouti qu'à des résultats mitigés pendant la première phase du PDEF.

Pour comprendre les causes de ce phénomène et apprécier la qualité de l'enseignement élémentaire, il faut analyser l'impact des facteurs suivants : le programme d'enseignement, la politique de redoublement, le temps effectif d'apprentissage, les effectifs des classes, le système d'évaluation, la gestion pédagogique de l'école et de la classe, ainsi que la formation des enseignants.

Le curriculum

Les différentes composantes du curriculum trouvent leur fondement dans le programme d'étude qui constitue la référence pour les contenus des manuels scolaires, la formation des enseignants, le système d'évaluation, les approches et les méthodes pédagogiques. Le programme officiel des écoles élémentaires publiques et privées du Sénégal date de 1979. En considérant que la durée de vie d'un programme ne devrait pas dépasser 10 ans, on est obligé d'admettre le caractère obsolète de l'enseignement dispensé aux enfants qui apprennent des notions inadaptées, aussi bien du point de vue des progrès scientifiques que de l'évolution de la société.

Ce programme officiel cohabite avec un autre, élaboré en 1987 et expérimenté depuis cette date dans une centaine d'écoles élémentaires. Il se caractérise par l'introduction d'une nouvelle approche : la pédagogie par objectifs qui propose en lieu et place des contenus matières du programme officiel, une approche beaucoup plus centrée sur l'apprenant. Mais depuis l'arrêt de l'appui du PAEN (Projet d'appui à l'Ecole nouvelle qui finançait

l'expérimentation).

Par ailleurs, cette cohabitation instaure depuis bientôt 15 ans une école à deux vitesses, car les élèves de l'élémentaire subissent des épreuves différentes aux examens, selon qu'ils appliquent l'un ou l'autre programme. Cette discrimination joue presque toujours en défaveur des élèves des écoles pilotes qui obtiennent de moins bons résultats que ceux des écoles appliquant le programme officiel. Et dans l'hypothèse où ils réussissent à l'entrée en sixième, les élèves des écoles pilotes ne trouvent pas dans l'enseignement moyen des structures d'accueil correspondant à leur profil d'études. Pour toutes ces raisons, un abandon de ces classes a été amorcé, suite à une demande des parents d'élèves, des inspecteurs et des enseignants.

A ces deux programmes s'ajoute un ensemble de référentiels éducatifs sous le label de «Compétences de vie courante». Il s'agit des programmes relatives à : l'Education environnementale, l' Education à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP), l'Education à la Démocratie, à la Citoyenneté et à la Paix, l'Introduction à l'école des compétences en santé pour lutter contre les IST / Sida et le Paludisme, l'Education à la gestion de l'Eau et de l'assainissement, l'introduction de compétences liées à la citoyenneté, à la démocratie, aux droits humains, à la prévention/transformation des conflits et à la gestion du stress, etc.

Quant au nouveau curriculum (entrée par les compétences) en construction depuis 1996, il a connu une pause stratégique, suite à l'évaluation de la mise à l'essai 2001, ce qui retarde son application. Ainsi, le curriculum de l'école primaire sénégalaise pose une série de problèmes : problème d'obsolescence, problème de massification et de gestion par les maîtres dans les classes, problème de rationalisation, et problème de pilotage.

La durée de vie de ces programmes dans les classes dépend généralement de leur financement. Et comme il n'existe pas de stratégies d'intégration de ces expérimentations dans le curriculum officiel qui aurait pu en garantir la pérennité, dès que le financement s'arrête, l'expérimentation tourne court. C'est ainsi qu'un grand nombre d'innovations, constituant pourtant des réponses pertinentes à l'inadaptation des activités socio-éducatives classiques, traversent le sous secteur depuis des décennies sans capitalisation des acquis.

La politique de redoublement

Des études récentes montrent que le redoublement n'est pas une mesure pédagogique efficace car il n'est pas une réponse suffisamment pertinente au problème de la qualité de l'enseignement pour justifier ses coûts en terme de limitation d'accès à l'école.

Dans l'enseignement élémentaire, le taux de redoublement reste élevé par rapport à l'objectif de 10% en 2002/2003. Il est passé de 14,6 % en 2002-2003 à 13,9 % en 2003-2004 soit une baisse de 0,7 point. Cette légère amélioration du rendement interne du système devrait être consolidée pendant la deuxième phase du PDEF, avec la poursuite du déroulement des Plans d'actions, le démarrage des Projets d'Ecole, les remédiations prévues à l'issue des évaluations formatives et standardisées.

Des mesures administratives :

- suppression du redoublement intra étape ;
- respecter le seuil maximal de 10% de redoublement en fin d'étape ;
- tendre vers une régression annuelle du taux de redoublement pour qu'en 2010 le redoublement inter étape soit réglementé de façon ascendante de la 1ère à la 3e étape selon les taux ci-après :
 - fin étape 1 (CP) : 2%,
 - fin étape 2 (CE2) : 5%,
 - fin étape 3 (CM2) : 7%

Des mesures pédagogiques :

- mise en œuvre des évaluations basées sur des épreuves standardisées, avec comme finalités la mise en oeuvre de soutien scolaire, de sessions de rattrapage, dans le temps scolaire, pour les élèves en difficulté ;
- pratique régulière de l'évaluation formative par les maîtres, suivie de la remédiation immédiate ;
- des mesures à l'endroit de la communauté éducative ;
- Information, sensibilisation et formation des principaux acteurs du système éducatif (enseignants, directeurs et formateurs des Ecoles de Formations des Instituteurs, les inspecteurs et les parents d'élèves) sur cette question.

Le temps effectif d'apprentissage

La somme des connaissances acquises par l'élève dépend dans une large mesure, du nombre d'heures d'apprentissage effectif en classe. Plus ce temps est réduit, moins l'élève a la possibilité d'assimiler une part acceptable de son programme. Le temps effectif d'apprentissage est donc une variable importante de la qualité de l'enseignement et doit faire l'objet d'une attention particulière.

S'agissant du nombre d'heures annuel d'enseignement, le constat est que, le nombre total dans les classes à flux unique n'est que de 690 alors que la norme internationale est de 1000 heures. Au total le temps d'apprentissage ne suffit pas pour les enseignements et ne permet pas d'améliorer les performances des élèves.

L'évaluation des acquis scolaires (évaluation formative et évaluation basée sur des épreuves standardisées)

L'évaluation des acquis scolaires se faisait sur la base de compositions, de devoirs périodiques et d'examen de fin de cycle, ce qui ne permettait pas de fournir des informations pertinentes sur le niveau des élèves et de favoriser des remédiations efficaces.

Depuis 2003, pour pallier à ces insuffisances, des stratégies d'évaluation formative et d'évaluation basées sur des épreuves standardisées sont en cours d'implantation dans les IDEN. Ces évaluations se déroulent périodiquement à la suite du développement des progressions pédagogiques harmonisées instaurées dans les circonscriptions. Cette innovation permet aux enseignants de surmonter la difficulté de l'exploitation des programmes existants, de disposer d'outils de planification trimestrielle des apprentissages fondamentaux (en français, en mathématiques et en étude du milieu) et d'obtenir des informations pour monter des stratégies de remédiations et des cours de renforcement ciblés. L'évaluation rigoureuse de ces pratiques évaluatives permettra de déterminer leur impact dans l'efficacité des rendements internes notamment dans la réduction des redoublements.

Le système d'évaluation de fin de cycle (CFEE)

L'examen du CFEE est devenu obsolète, n'ayant subi aucune réforme depuis près de 20 ans malgré les changements intervenus dans le domaine de l'évaluation des acquis scolaires et la docimologie.

L'examen d'entrée en 6ème, qui s'appuie sur l'exploitation des résultats des élèves aux épreuves d'un CFEE, est considéré aussi par la plupart des acteurs comme inadaptée. Sa réforme s'impose pour une meilleure maîtrise des flux, au moment où l'option pour le cycle fondamental d'une durée de 10 ans s'annonce comme un moyen d'assurer une éducation de base efficace.

Quant à la gestion des examens, les décisions des délibérations (repêchage notamment) ne sont toujours pas conformes aux dispositions du décret organisant les examens et concours.

La gestion des classes multigrades

Dans le cadre de la réalisation des objectifs d'accès et de qualité dans les zones rurales, des efforts de rentabilisation des locaux et des personnels dans la gestion des classes multigrades sont également tentés dans les IDEN. Il s'agit de techniques de variation des modalités de gestion des groupes pédagogiques axées surtout sur l'autonomisation des groupes et les interactions groupales.

Faiblesse du taux d'encadrement et de contrôle pédagogique

Pour impulser le pilotage de la qualité et relever le niveau des indicateurs du niveau des apprentissages et des rendements internes, il a été mis en place un système de contractualisation basé sur l'imputabilité des résultats scolaires aux inspecteurs. Il s'agit dès lors pour ces derniers d'identifier les leviers sur

lesquels agir pour permettre les progrès maximum dans les acquisitions des élèves en fonction des ressources mobilisées. Sous ce rapport des indicateurs de performance ont été fixés et certaines innovations majeures ont été introduites au niveau déconcentré depuis 2002/2003 en vue de relever la qualité des apprentissages. Cependant, ces efforts sont souvent compromis par la faiblesse du taux de contrôle et d'encadrement.

En effet, le contrôle et l'encadrement pédagogique sont assurés au sein des 43 circonscriptions par 150 inspecteurs de l'éducation se répartissant en :

- 134 inspecteurs pour l'enseignement français,
- 16 inspecteurs pour l'enseignement arabe.

Chaque circonscription compte en moyenne 3,49 postes d'inspecteurs pour un encadrement moyen de 164 enseignants par inspecteur :

- de 2 à 7 inspecteurs par circonscription,
- de 49 à 440 enseignants par inspecteur, soit un écart de 1 à 9.

Rapporté aux effectifs d'enseignants, la proportion de maîtres inspectés hors examen professionnel est de 11,45 %. Pour les directeurs, cette proportion est de 4,45 %. Cela revient à considérer qu'un enseignant est inspecté tous les 8 ans et un directeur tous les 20 ans. Si l'on considère l'extension du système sur la période 2005-2010 et la nécessité de suivre les cohortes grandissantes de volontaires et d'évaluer les candidats aux examens professionnels, on peut s'attendre à des délais encore plus longs

Il devient alors évident que l'inspection ne joue plus les rôles d'évaluation formative et de détection des compétences qui sont les siens. Le directeur, encadreur de proximité, peut assumer un accompagnement pédagogique auprès de enseignants débutants et/ou en difficulté. Pour certains d'entre eux, leur niveau de qualification ne leur permet pas d'être de bons évaluateurs.

Gestion de proximité par le Collectif des directeurs (CODEC)

Les IDEN sont en train d'expérimenter un modèle de gestion de la qualité par la mise en place de collectifs de directeurs d'écoles, organisés en zones homogènes, en vue du renforcement de leurs capacités managériales. Cette formule permet de pallier le déficit de personnel d'encadrement et les limites liées à la formation des maîtres et des directeurs, tout en favorisant la mobilisation des acteurs et partenaires de l'école. De façon spécifique, le CODEC vise à :

- relever le taux d'accès et de couverture du réseau éducatif local ;
- améliorer les conditions d'étude et de travail dans les écoles ;
- améliorer les approches pédagogiques et mieux répondre au renouveau des pratiques éducatives ;
- renforcer des capacités de pilotage et d'encadrement des directeurs d'école ;

Au moins 387 collectifs de directeurs d'école ont été mis en place pour un nombre moyen de neuf CODEC par circonscription, chacun regroupant environ 12 directeurs.

Dans un contexte de déficit des membres du corps de contrôle, les CODEC qui ont une grande capacité de mobilisation des ressources humaines pourrait à terme avoir un impact certain sur la qualité des enseignements à travers le suivi-supervision qu'ils effectuent.

Le Projet d'école

L'introduction de projets d'écoles est l'une des recommandations des Etats généraux de l'éducation et de la formation (1981). Mais elle n'a connu une première application qu'en 1992 avec les écoles pilotes. Depuis lors, plusieurs expériences se réclamant de ce concept ont été développées dans le système, sans qu'on ne sache précisément s'il s'agit de « projet d'école » ou de « projets à l'école ». Cette confusion conceptuelle a favorisé des dérives « économistes » qui ont souvent compromis les objectifs pédagogiques des projets. Le séminaire de Mbour (juillet 1999) a stabilisé le concept et déterminé un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de l'éducation impliqués dans la conception, la planification et la mise en œuvre des projets d'école. Le PDEF en a fait une sous composante de la qualité. Il s'agit maintenant d'un cadre fédérateur permettant d'orienter, de mettre en synergie l'ensemble des interventions à l'école tout en améliorant la qualité des apprentissages. Il inscrit son action dans le cadre de la décentralisation et du transfert aux collectivités locales de certaines compétences, notamment celle de la planification de l'éducation. Dans ce contexte de planification décentralisée, il s'agit de mettre en place progressivement, au niveau de chaque école, et dans une approche participative, une capacité opérationnelle de gestion pédagogique, à partir d'une articulation

harmonieuse avec les objectifs et les organes déconcentrés du PDEF : les Projets régionaux de développement de l'école (PRDE) et les Projets départementaux de développement de l'école (PDDE).

Les projets d'école s'articulent autour de trois axes prioritaires:

- l'appui à la gestion des classes complexes (formation des maîtres, dotation supplémentaires en matériels didactiques, etc.) ;
- l'amélioration du rendement interne (formation à l'évaluation formative, soutien aux élèves en difficultés scolaires) ;
- l'appui à l'amélioration des enseignements et apprentissages (manuels, matériels didactiques, formations initiale et continue).

A ce jour, 2266 projets ont été élaborés par les équipes éducatives des écoles, 1411 ont été validés soit 62,27 %. Mais jusqu'en septembre 2004 seuls 562 projets soit 24,80 % ont bénéficié de financement eu égard aux lenteurs des procédures de mise en place et de décaissement.

La formation des enseignants

On constate une prolifération de centres de décisions pour la gestion du recrutement et de la formation des volontaires de l'éducation : DEE/ CNFIC, DPVE, DRH. Cette situation ne favorise pas une bonne gestion de la formation des enseignants. L'entrée dans l'enseignement élémentaire ne se faisant que par le biais du recrutement de volontaires il s'avère nécessaire de responsabiliser la DRH dans la coordination de ce recrutement. Les structures déconcentrées auront la responsabilité de l'opérationnalisation de la politique de recrutement et de formation du personnel de l'enseignement élémentaire

Concernant la formation, le profil des nouvelles recrues est mal déterminé par l'épreuve unique de dissertation. Il convient d'améliorer le dispositif de sélection des candidats par l'adjonction d'une épreuve de mathématique ou de science et le maintien d'un entretien de confirmation qui permette de vérifier la conformité du profil du candidat aux aptitudes requises pour enseigner efficacement les différentes matières. Le niveau académique des recrues détenteur du BFEM laisse souvent à désirer notamment en français et math. Cela doit conduire à la mise en place d'une stratégie de mise à niveau en français et/ou en maths, destinée aux stagiaires à compétences lacunaires pour contribuer au relèvement du seuil de maîtrise des élèves dans ces disciplines de base. Au demeurant, il est important d'associer les EFI dans le processus de recrutement des volontaires.

Le référentiel de compétences des EFI, initié en 1995 pour la formation des instituteurs sur une durée de 9 mois est peu adapté pour la formation des volontaires de l'éducation qui n'excède pas 5 mois. D'ailleurs, un module de formation en a été extrait pour les besoins de cette cible spécifique. Son évaluation et sa réactualisation pour intégrer les besoins des corps émergents sont plus qu'urgentes.

L'application du dispositif d'évaluation des volontaires en formation connaît des résultats divers d'une EFI à l'autre.

Dans les académies, on note un manque de synergie entre l'EFI qui assure la formation initiale, le PRF, qui est censé développer le plan académique de formation continuée et les IDEN gestionnaires et commanditaires du recrutement et de la formation des enseignants. Il faudrait aller vers un regroupement au niveau académique dans une même structure de formation (EFI, PRF...) pour viser la gestion déconcentrée de toutes les formations. En somme, il faudrait d'une part créer un Centre Académique de Formation et de Perfectionnement des Personnels de l'Éducation et d'autre part redéfinir, et appliquer une nouvelle politique de formation unifiée des enseignants et personnels de l'éducation.

Cette option devrait permettre de :

- rationaliser les moyens financiers, logistiques et infrastructurels ;
- rentabiliser les ressources humaines durant toute l'année ;
- faciliter la qualification des personnels, condition nécessaire à l'atteinte des objectifs du PDEF en matière de TBS et de taux d'achèvement ;
- créer un espace de recherche production propice à la formation à distance des enseignants.

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL

L'analyse du secteur de l'enseignement moyen et secondaire Général met en évidence un certain nombre de faiblesses qui continuent d'entraver le développement programmé du sous- secteur : insuffisance des

infrastructures, faiblesse du TBS, faiblesses institutionnelles, faiblesse au niveau de la qualité (faiblesse des rendements scolaires). A toutes ces faiblesses s'ajoutent des disparités qui traversent les différentes composantes (accès, qualité, gestion) du sous-secteur :

Inspections d'Académie	lycées	Lycées-CEM	CEM-lycées	CEM	BST	TOTAL
Dakar	07	08	04	50	03	72
Diourbel	03	00	00	20	01	24
Fatick	03	05	00	30	00	38
Kaolack	01	02	02	24	01	30
Kolda	01	02	01	29	00	33
Louga	01	03	01	19	00	24
Matam	00	01	00	12	00	13
Saint-Louis	02	04	02	27	01	36
Tambacounda	01	02	00	14	00	17
Thiès	06	03	00	46	01	56
Ziguinchor	02	02	00	32	01	37
TOTAL	27	32	10	303	08	380

Tableau de présentation du réseau au Sénégal (Etablissements publics de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général) en octobre 2004

Diagnostic de l'Accès de l'enseignement moyen

L'enseignement moyen compte en octobre 2003, un total de 691 établissements dont 345 dans le public. Il faut remarquer que de gros établissements abritent le premier et le second cycle à la fois. Ils sont au nombre de 139 dont 42 dans le public.

Les disparités entre le privé et le public sont visibles. Par exemple l'inspection d'académie de Dakar compte 179 Collèges dont 51 publics et plus du double dans le privé alors que dans l'inspection d'académie de Tamba, il n'existe que 18 collèges dont 14 dans le public. Partout c'est le public qui domine sauf à Dakar. Mais les établissements ou cohabitent le premier et le second cycle sont plus importants dans le privé que le public (97 contre 49). Par rapport à la situation des disparités entre zones urbaines et zones rurales, l'enseignement privé qui a connu un certain essor regroupe 27% de l'effectif de l'enseignement moyen. Cependant, dans certaines régions fortement urbanisées comme Dakar, il absorbe 43 % des effectifs. Cette situation à Dakar, s'explique du fait que beaucoup d'élèves de l'élémentaire ne pouvant accéder au moyen public à cause des capacités d'accueil limitées, se tournent vers le privé laïc où le coût est plus accessible pour bon nombre de ménages contrairement au privé catholique.

Les effectifs du sous- secteur ont connu une croissance régulière qui va s'accroître dans la période des 10 années à venir avec le développement de l'enseignement élémentaire si la tendance est maintenue. En 1997- 1998, les effectifs dans le moyen étaient estimés à 155.000 élèves dont 44.000 dans le privé. L'effectif a presque doublé en 05 ans, en 2003 il est de 238 990 dont 66 590 dans le privé. La massification des CEM et classes devient presque la règle.

Toutefois, le taux brut de scolarisation a progressé mais reste toujours faible, comparé à la moyenne des pays d'Afrique au sud du Sahara qui est de 43 % en 2001. Mais, la situation s'est légèrement améliorée : de 21 % en 1994 le TBS est passé à 23,1 % en 2001 et 26,5 % en 2003-2004. Il faut noter que le niveau de scolarisation est nettement plus élevé chez les garçons (35%). La part des filles a cependant connu une progression aussi spectaculaire que dans l'élémentaire. Il s'est accru en moyenne de 5 % par an entre 1994 et 2003 contre 1,9 % pour les garçons, pendant la même période. Le taux brut de scolarisation reste toujours faible. Ces résultats s'expliquent par des capacités d'accueil limité du sous secteur qui contraignent un nombre important d'élèves particulièrement les filles à abandonner ou à redoubler la classe de CM2 pour augmenter leurs chances de réussir l'examen d'entrée en sixième.

Quant au taux de transition du CM2 à la 6^{ème} il ne cesse d'augmenter. De 38,9 % en 2000-2001, il est passé à 46,3% en 2003. Cette situation s'explique par la création régulière de nouveaux collèges particulièrement dans les zones rurales.

En 2003-2004, l'effectif total élève est de 205.990 dont 38 436 dans le Privé. Le nombre de cours pédagogiques est de 5 241 dont 3318 dans le public. L'effectif élève des gros établissements est de 109 718 dont 55 475 dans le public.

La part des filles dans les effectifs était estimée à 41 %. La parité fille/garçon n'est pas encore assurée pour ce cycle bien qu'ayant nettement progressée car les filles représentaient en 1998, 36% des effectifs.

D'autres disparités sont également notées dans le premier cycle. Elles sont en particulier d'ordre géographique. En effet, ces disparités sont observables entre régions et dans les régions, entre zones urbaines et zones rurales. Cependant dans certaines régions, des efforts ont été accomplis pour résorber cette disparité ville/campagne par la création de collèges en zones rurales, notamment dans les régions de Thiès, de Fatick, et Kolda. Le privé est faiblement représenté dans les régions comme Kolda, Tamba et Fatick du fait de la pauvreté des ménages entre autres contraintes. Globalement, le privé est bien plus implanté en ville qu'en campagne dans toutes les académies.

Dans le public, on compte 1455 classes physiques au niveau collèges et 307 au niveau lycées-CEM soit un total de 1762.

La comparaison entre classes physiques et cours pédagogiques dans le public révèle un écart important qui témoigne de la faiblesse du réseau par rapport aux besoins en accès. La résorption de ce déficit passe par une utilisation plus efficiente et la construction de nouvelles salles de classes. Les simulations ont montré que quatre classes physiques peuvent accueillir six groupes pédagogiques à condition que les établissements fonctionnent 05,5 jours/semaine à raison de 07 heures/jour pour un horaire hebdomadaire moyen de 26h/classe. D'autre part, le ratio élève/classe en moyenne dans le public s'établit à 50 et à 32 dans le privé. Il faut cependant noter une forte disparité entre le milieu urbain qui connaît des sureffectifs et le milieu rural où des situations de sous-effectifs sont notables dans certaines localités.

La priorité accordée à l'éducation primaire depuis 2000 aura pour effet à partir de 2007, une forte augmentation des effectifs parvenus au CM2. Par ailleurs, les parents d'élèves acceptent de moins en moins le rationnement draconien des places au cycle moyen obligeant le ministère de l'Éducation à relever régulièrement le taux de transition du cycle primaire au cycle moyen. Ces deux facteurs se combineront à l'avenir pour faire de ce dernier cycle le sous-secteur prioritaire après l'enseignement primaire avec un accent particulier sur l'accès et le maintien des filles. Il sera nécessaire de penser à l'identification et la mise en œuvre effective d'un cadre d'actions cohérentes et harmonisées de développement du volet accès du sous-secteur.

L'élargissement de l'accès passera par l'implantation de collèges de proximité en particulier dans les zones rurales pour diminuer la distance parcourue par les élèves. Sous la pression d'une demande de plus en plus forte, l'État continuera à renforcer la dynamique de création de collèges pour rapprocher l'école des populations scolarisables. Ainsi, entre 2000 et 2004, au moins 230 collèges ont été créés. L'État pourvoit ces nouvelles créations, toutes sous abris provisoires, en personnels (vacataires et chefs d'établissement) et équipements de première nécessité, affecte un budget et les populations assurent la disponibilité de salles de classes de fortune (constructions sommaires, location ou prêts, hangars) en attendant les programmes de construction.

Diagnostic de l'Accès de l'Enseignement Secondaire général

La photographie de l'enseignement secondaire en 2003-2004 révèle qu'il existe 170 établissements. Il existe 27 lycées d'enseignement secondaire général publics et 04 lycées dans le privé. Au total 139 établissements accueillent des élèves du secondaire général

(dont 42 publics) . L'effectif e dans le secondaire est estimé à **66 613 élèves** dont 25 089 filles.

La répartition des lycées renseigne sur les disparités entre régions et dans la région entre zones urbaine et zones rurales. Les régions de Dakar et Thiès ont un réseau plus dense (voir tableau). La région de Thiès présente une répartition plus équilibrée des lycées puisque chaque département dispose d'un établissement d'enseignement secondaire général. Dans les autres régions, les lycées sont essentiellement situés dans les capitales régionales et cette situation d'éloignement par rapport au lieu d'habitation des élèves venant des zones rurales a comme effet l'abandon, en particulier chez les filles.

Le taux de transition de la 3^{ème} à la seconde a beaucoup évolué passant de 52, 23% en 2000- 2001 à 72% en 2003, l'essentiel du flux venant du moyen étant accueilli dans le secondaire général du fait de la faiblesse des capacités d'accueil de la FPT.

Pour répondre à la demande d'éducation de plus en plus importante, des classes de seconde sont ouvertes à titre provisoire dans les CEM de certaines localités. La situation des lycées à gros effectifs (exemple des lycées- CEM) ou celle de certains CEM accueillant des classes de secondes (exemple des CEM- lycées) pose de sérieux problèmes de gestion d'effectifs.

L'enseignement privé connaît un développement significatif. La moitié des établissements secondaires où cohabitent le premier et le second cycle, appartient au secteur privé. En effet sur 139 lycées (1^{er} et second cycle), les 97 sont du privé. La région de Dakar présente la proportion la plus importante d'élèves fréquentant ces établissements.

L'évolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'a pas suivi celui des effectifs. On note en effet un recul car on passe de 10,3 % en 1994 à 9,1 % en 2003. Cette évolution affecte surtout les effectifs masculins, les filles ayant maintenu le même taux de scolarisation durant la période. La baisse du TBS s'explique par un taux de redoublement élevé (9% en 2003) qui dépasse la moyenne nationale admise (5 %).

L'EMSG public compte actuellement 8450 enseignants. Dans les collèges, le déficit s'élève à 946 enseignants et dans les lycées on note un déficit de 363 professeurs en 2003. Cette situation peut s'expliquer par une politique restrictive de recrutement et une utilisation peu rationnelle du personnel enseignant, ce qui entraîne un déséquilibre dans les établissements, occasionnant du même coût, une diminution du crédit horaire des élèves et des heures supplémentaires dans certaines disciplines.

Le recrutement d'environ 1200 vacataires par an a permis de contourner la difficulté de recrutement direct appliqué les années passées dans la fonction publique à partir du « stock » des sortants de l'ENS. En même temps, le système de recrutement de professeurs polyvalents (vacataires) a permis de répondre à la demande sans cesse croissante en personnels enseignants.

Dans toutes les académies, le nombre d'heures moyen par professeur qui tourne autour de 18 heures, n'a pas encore atteint la norme 20 heures fixée par le PDEF.

Diagnostic de la Qualité de l'enseignement moyen et secondaire général

Le diagnostic des aspects liés à la qualité dans l'enseignement moyen est sensiblement du même ordre que celui de l'enseignement secondaire.

L'examen des conditions matérielles et infrastructurelles, des programmes et du système d'évaluation, de la situation des ressources humaines et de l'enseignement des sciences et techniques nous permettra de mesurer l'état de la qualité des enseignements apprentissages et leur impact sur l'efficacité du sous-secteur.

Les infrastructures et équipements

Les partenaires au développement et l'Etat ont engagé vers la fin de la première phase du PDEF, la construction de lycées et de collèges de proximité, ainsi que de salles additionnelles dans les lycées et collèges existants.

Dans le sous secteur, on note cependant des pénuries notoires en infrastructures scolaires fonctionnels. Les effectifs pléthoriques signalés dans le diagnostic de l'accès pour certaines localités du pays, l'insuffisance, l'absence notoire de sécurité et de surveillance surtout en zone rurale, la vétusté et le niveau de dégradation de locaux annexes (bloc d'hygiène, terrains de sports, bibliothèque, bloc administratif) du fait de leur sur utilisation ou du défaut d'entretien préventif, diminuent le niveau de performance des structures compromettant ainsi les efforts d'amélioration de la qualité.

Les équipements se caractérisent par leur insuffisance et très souvent aussi par leur obsolescence. Les tables-bancs accusent un déficit important avec un ratio de 3 élèves par table banc. Les livres et autres documents sont souvent entassés à même le sol, faute de locaux bibliothèques et de mobiliers de rangement adéquats. Il en découle des déperditions importantes et une dégradation rapide du patrimoine documentaire des établissements.

Le matériel de reprographie (risographe ou photocopieuse) n'existe presque pas excepté dans certains établissements qui développent des projets d'établissement ou qui en ont été dotés par la DAGE. Avec la politique du Projet d'Etablissement, 55 établissements ont pu ainsi bénéficier de ce type de matériel qui permet de faire face, entre autres, au déficit de manuels scolaires.

Les supports pédagogiques (les manuels scolaires, le matériel didactique et Les équipements informatiques)

Le matériel informatique fait une entrée timide dans les lycées et collèges. Le projet Word link a équipé, entre 2000 et 2002, une cinquantaine d'établissements en salle informatique en les connectant au réseau

Internet. Cependant cet équipement Word link n'est plus adapté (les ordinateurs sont des 486 et des Pentium 1). D'autre part aucun dispositif de maintenance n'était prévu .Le projet d'établissement de même que le partenariat décentralisé ont aussi permis de réhabiliter quelques salles informatiques et de les équiper en ordinateurs en plus de la connexion à Internet. Dans l'enseignement privé, 51 établissements sont dotés d'une salle informatique. Partout où l'informatique existe, les enseignants et les élèves s'exercent à la manipulation de l'ordinateur. Il faut noter que l'ordinateur n'est pas encore utilisé réellement comme support pédagogique.. dans les enseignement- apprentissages. Cette insuffisance est renforcée par le manque de capacité des enseignants dans ce domaine La poursuite des efforts qui sont en expérimentation dans ce domaine contribuera de manière significative au renouvellement et à la modernisation des pratiques pédagogiques dans les processus d'enseignement apprentissage. A ce sujet, la formation des enseignants et des élèves doit être systématisée.

La pénurie en manuels scolaires constitue une des contraintes majeures du sous-secteur qu'il soit dans le public comme le privé. Le recensement fait par la DPRE en 2003/2004, montre que le ratio manuels/élève dans le public (moins de 01 livre par élève) est nettement inférieur à la norme de trois manuels par élève fixée dans la première phase du PDEF. Si quelques établissements sont dotés d'une bibliothèque fonctionnelle (93) dont 54 dans le public, les mauvaises conditions de conservation des fonds bibliothécaires déjà pauvres entraînent des déperditions importantes des stocks existants diminuant du même coup la durée de vie des ouvrages. Cependant, il est prévu de doter à partir de l'année scolaire 2004/2005, tous les lycées et collèges du public de manuels dans les cinq disciplines suivantes : Maths, Français, Anglais, SVT, Sciences Physiques. Les manuels s d'éducation civique pourraient être disponibles dans la même période. Les prévisions sont faites pour rendre disponibles les manuels d'Histoire et Géographie et les guides du professeur d'ici à 2005-2006. Des efforts presque similaires devraient être mis en œuvre au profit du privé dès lors qu'il pratique les mêmes programmes .

Les programmes et les évaluations

Pour chaque niveau d'enseignement de l'EMSG, les professeurs appliquent le programme proposé par la commission nationale disciplinaire placée sous la responsabilité de l'IGEN. Mais les programmes implantés ne sont pas toujours en congruence avec les programmes officiels, surtout dans l'enseignement privé.

L'analyse de ces programmes fait ressortir les constats suivants :

les programmes sont en général très volumineux par rapport au temps effectif d'apprentissage. De ce fait, les professeurs ont souvent recours au système de cours photocopiés et aux fascicules dans les classes d'examen en particulier ;

Ils ne sont toujours en adéquation avec les manuels disponibles.

Les évaluations dans le sous secteur se résument essentiellement aux devoirs écrits ou oraux, aux compositions semestrielles et aux examens. Ils ne rendent pas toujours compte du niveau des compétences réellement acquises par les élèves. Au Sénégal, le système d'évaluation certificative est trop sélective et ne permet pas d'apprécier objectivement les capacités de l'élève. L'évaluation standardisée n'est pas encore systématisée dans l'EMSG. Cependant, le « survey » national amorcé SNERS III (classe de 4^{ème}) à la fin de la première phase du PDEF sous l'égide de l'INEADE permettra, pour la première fois, de mieux renseigner sur le niveau des acquisitions et édifiera sur les orientations à prendre en matière d'évaluation formative.

De même, à la fin de la première phase du PDEF (2004), l'INEADE a procédé à une analyse systématique des programmes du moyen pour quatre disciplines.

Les ressources humaines

- Les chefs d'établissement : ce type de personnel est nommé sur la base du seul critère fondé sur l'ancienneté qui ne garantit pas forcément une bonne gestion de la qualité. Ils ne sont pas formés à leur nouvelle fonction de chefs d'établissement. De plus, les renforcements de capacité dont ils ont bénéficié dans le cadre du PDRH et du PEES entre 1998 et 2002 sont insuffisants et inadaptés au contexte actuel d'autonomisation des lycées et collèges. Des dispositions réglementaires sont déjà prises pour un nouveau mode de recrutement, mais leur application pose problème, faute de consensus avec les partenaires sociaux notamment.

- Le personnel enseignant : l'EMSG compte en 2003-2004 plus de 8450 enseignants ainsi répartis : 1433 vacataires, 751 PES, 69 PEPS, 1753 PEM, 34 PEAM, 03 PCEMG, 850 PCEM, 331 Professeurs contractuels, 207 Instituteurs, 41 Chargés d'enseignement.

Le déficit en personnel enseignant oblige à injecter dans le réseau des enseignants n'ayant reçu aucune formation initiale (vacataires, chargés de cours). En effet, un bon nombre de ce personnel n'a pas les compétences requises pour exercer la profession d'enseignant.

Au moins 2000 enseignants non titulaires de diplômes professionnels sont en activité dans le système. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune évaluation permettant de renseigner sur le niveau de performance des vacataires. Mais avec le démarrage du PDEF, ces types d'enseignants suivent pendant les grandes vacances des formations accélérées diplômantes. Egalement, les formations continues sont entrain de se dérouler au niveau régional dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Académiques de Formation et au niveau national avec les formations de la Coordination Nationale de la Formation Continue dans le cadre du PDEF. Avec ce programme, plus de 9000 enseignants ont pu bénéficier d'un renforcement de capacité. Cette tendance sera maintenue dans la deuxième phase du PDEF avec l'effectivité de la gestion déconcentrée pour permettre de toucher toutes les disciplines et tous les enseignants, quels que soient leurs statuts. Par contre le dispositif de formation et d'accompagnement au niveau établissement n'est pas encore opérationnel même si les cellules pédagogiques existent en général dans tous les lycées et collèges.
- Le personnel d'encadrement et de contrôle

Pendant très longtemps, le sous-secteur a souffert de l'absence d'un corps de contrôle et d'encadrement formé spécifiquement à cette fonction. Ce rôle était confié à l'IGEN qui n'assurait que la titularisation des professeurs sortants de l'ENS sans leur garantir un suivi pédagogique. Après la titularisation, le professeur ne fait plus l'objet d'évaluation ou de notation pédagogique pouvant intervenir dans sa carrière. Il en résulte un manque de motivation du professeur.

Dans le cadre de l'exécution du PDEF, les financements ont permis d'introduire dans le système en fin 2004 un dispositif d'encadrement et de contrôle des personnels et établissements à travers la formation continue et la formation professionnelle de professeurs délégués aux fonctions d'inspecteurs de spécialités (58 I.S. pour 09 disciplines en 2004) et d'inspecteurs vie scolaire (12 I.V.S. en 2004) positionnés au niveau des inspections d'académie.

L'enseignement des sciences et de la technologie

Dans l'enseignement moyen, les connaissances de base en sciences et technologie sont administrées aux élèves dès la 6ème pour les SVT et à partir de la 4ème pour les sciences physiques et la technologie mais avec un système à option. La création des blocs scientifiques et technologiques (08 BST) a aidé à relever le nombre de formés aux sciences et technologies. C'est au niveau des séries S (1 et 2) du secondaire que ce type d'enseignement est renforcé mais on note un déséquilibre persistant entre séries littéraires et séries scientifiques. En 2000, 35% des élèves fréquentent les séries scientifiques ; en 2004, ce taux se réduit à 32,2% et la part des filles dans ces séries est très faible, soit 30,4%. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation de désaffection des séries scientifiques.

le pré requis n'est pas installé dès l'élémentaire et le moyen ; les coefficients élevés affectés aux disciplines scientifiques et le système d'orientation très sélectif sont des facteurs de démotivation ; les approches pédagogiques sont peu diversifiées. L'environnement pédagogique n'est pas suffisamment motivant. Les salles spécialisées sont presque inexistantes dans bon nombre de collèges. Là où elles existent, elles servent généralement de salles de cours pour les autres disciplines permettant de faire face à la pénurie criarde de salles. La pénurie est généralisée pour les équipements et matières d'œuvre destinée aux expérimentations en laboratoires. Cependant, quelques établissements ont été équipés dans le cadre des Projets d'Etablissement. Beaucoup de lycées ont des salles spécialisées pour l'enseignement des sciences mais elles sont mal ou pas du tout équipées en matériels et produits divers obligeant les professeurs de sciences à recourir à un enseignement théorique. D'autre part, dans beaucoup d'établissements dotés en matériels et produits scientifiques, les professeurs ont tendance à ne pas les utiliser à cause d'une mauvaise gestion du temps d'apprentissage, d'effectifs pléthoriques ou faute de formation.

Dans les BST, la vétusté des locaux, l'obsolescence des équipements, le manque de personnels qualifiés, le déficit dans la coordination des actions en rapport avec les collèges polarisés sont autant de facteurs de démotivation qui obèrent l'efficacité de l'innovation. Ces constats commandent une redéfinition du champ d'activité du BST dans le cadre d'une politique de développement des collèges de proximité.

Si l'enseignement des sciences est un axe prioritaire dans l'objectif d'amélioration de la qualité, un diagnostic plus approfondi devrait être mené pour l'identification d'axes stratégiques majeurs pour l'implantation effective d'une politique nationale cohérente de développement de l'enseignement des sciences et de la technologie.

Diagnostic de la Gestion de l'enseignement moyen et secondaire général

La gestion administrative et pédagogique

La gestion administrative et pédagogique est placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Le constat est que la gestion des établissements ne répond pas toujours aux normes de qualité qui requièrent l'implication de tous les acteurs de la communauté, à travers un certain nombre de structures tels que les équipes (cellules) pédagogiques, les foyers socioculturels, les clubs socio-éducatifs, les conseils de gestion, les cellules école milieu. Selon l'analyse sectorielle, ces structures sont presque ignorées dans les établissements.

Ces carences sont à mettre en rapport avec la faible capacité de gestion des chefs d'établissement. L'implication des élèves dans la gestion des collèges et lycées ne dépasse pas encore le cadre des foyers, devenus par ailleurs des sites de graves conflits d'intérêt entre les élèves eux-mêmes et les élèves et l'administration. Les foyers constituent en cela des sources de perturbations du fonctionnement de l'école avec l'organisation récurrente de manifestations (semaines culturelles et autres) qui entraînent des pertes importantes de jours de classe (CREA, 2002), ramenant de ce fait le temps d'apprentissage à un niveau inférieur à la norme admise.

La participation des élèves à la gestion des établissements doit être réexaminée afin de faire du relèvement de la qualité de l'éducation une préoccupation centrale chez les apprenants. Les projets d'établissements en tant qu'instrument de promotion de la qualité offrent un cadre de mobilisation des communautés en faveur de l'éducation.

Au deuxième semestre de 2004, plus de cent établissements ont bénéficié de subvention à travers les projets d'établissement. Mais il est encore prématuré d'évaluer l'impact, sur les performances des élèves, de ces instruments appelés à jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Il en va ainsi par exemple du taux d'encadrement des élèves par les professeurs, de la proportion de vacataires dans l'établissement, de l'ancienneté, de l'âge des enseignants et de leur niveau académique et professionnel. Le crédit horaire moyen effectif des enseignants est d'environ 18 heures. Ce niveau est largement inférieur à la norme de 20 heures hebdomadaires. Le recrutement et l'affectation dans les académies de la première promotion (2004) d'inspecteurs de spécialité et d'inspecteurs de vie scolaire sont des innovations qui visent l'amélioration du fonctionnement des établissements et des capacités des enseignants. La plupart des administrations scolaires et des établissements travaillent de manière manuel. Les nouvelles technologies sont rarement utilisées comme outil de gestion rendant les administrations moins efficaces .

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Diagnostic de l'accès, de la qualité et de la gestion

Au cours de la première phase du PDEF deux objectifs avaient été retenus pour le sous secteur de la FPT : l'élaboration d'une politique et la mise en place d'un fonds expérimental de développement de la FPT.

Ces deux objectifs ont été atteints. Le fonds est opérationnel avec à sa tête un administrateur et un budget de fonctionnement doté par l'Etat. Les premiers projets de formation continue des entreprises sont en passe d'être financés. Une montée en charge devrait être notée en 2005 dès lors que l'équipe administrative est à l'œuvre.

En ce qui concerne la politique, son élaboration a suivi un processus rigoureux jalonné par plusieurs étapes de partage et de validation. Les assises nationales convoquées en Mars 2001 et présidées par le Président de la République ont été le point de départ et l'occasion pour tous les acteurs de définir de nouvelles orientations fondées sur une vision partagée. Cette nouvelle politique ainsi élaborée consacre l'option pour une réforme faite de ruptures.

L'élaboration de cette politique s'est appuyée sur un diagnostic du sous secteur fait en 2001 par le CIDE et dont les constats sont globalement toujours d'actualité. Ce diagnostic a relevé les principales contraintes de développement du sous secteur dans ces deux composantes formation professionnelle et enseignement technique

En effet, le sous-secteur de la FPT est globalement positionné dans le système éducatif national pour résorber les déperditions scolaires et comme une voie de dernier recours, particulièrement pour la formation professionnelle.

Plus spécifiquement, l'Enseignement Technique dans sa situation actuelle n'est pas orienté de manière à faire acquérir des compétences opérationnelles sur le marché du travail. On lui a souvent reproché sa double finalité visant à la fois l'Enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ce qui ne permet guère d'être performant ni dans l'un ni dans l'autre cas.

Or l'Enseignement Technique a subi une mutation à travers le monde notamment dans les pays francophones pour donner naissance à la formation technique. Faut-il le rappeler, la CONFEMEN en 1996 a recommandé de passer de « l'Enseignement Technique Professionnelle » à la « formation professionnelle et technique » donnant ainsi la prépondérance à l'insertion dans la vie active. Cette mutation reste à être matérialisée au Sénégal.

En ce qui concerne la Formation Professionnelle, elle vise à préparer à l'entrée dans la vie active en faisant acquérir aux élèves les connaissances, aptitudes et compétences théoriques et pratiques nécessaires à la maîtrise et à l'exercice d'un métier déterminé.

Elle a pu prendre en charge la formation initiale mais elle est restée très peu présente sur la formation continue.

La formation professionnelle se caractérise notamment par l'absence de données quantitatives fiables ce qui a réduit considérablement la visibilité.

En ce qui concerne le dispositif institutionnel, les instances qui sont directement concernées par la planification et la gestion de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sont, au niveau central, la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique (DEST) et la Direction de la Formation Professionnelle (DFP). Ces deux Directions sont appuyées par l'Office National de Formation Professionnelle (ONFP) qui fait des études et finance la formation continue. Sur le terrain, il arrive que la tutelle fonctionnelle et la tutelle administrative soient assurées, pour un même établissement, par les deux directions à la fois. Ceci est identifié comme une source possible de difficultés.

D'autre part plusieurs établissements de FPT échappent à la tutelle de ces directions et se retrouvent dispersés au sein de plusieurs autres ministères. Cela apparaît comme une faiblesse notoire dont les conséquences sont entre autres, le manque de visibilité, l'impact mal cerné de la formation professionnelle, le manque de rationalisation et d'optimisation des structures et des infrastructures, la multiplicité des interlocuteurs, des chevauchements d'attributions...

Les effets de la dispersion des structures de formation professionnelle semblent accentués par l'absence de structure adéquate et formelle de concertation (entre l'Etat et les acteurs du secteur productif) qui aurait pu être le lieu d'une implication active du secteur privé dans la planification, la gestion et le pilotage du système.

Les ressources humaines

Le sous-secteur fait face à un déficit énorme en formateurs. Le sous-secteur, toutes spécialités confondues, ne comptait en 2001, au niveau des établissements publics, qu'environ 600 formateurs dont plus de la moitié sont de l'Economie familiale et sociale. En 2003 le sous secteur comptait 234 PES ; 155 PEM ; 352 METP ; 25 Instituteurs ; 268 vacataires ; 167 contractuels, soit un total 1101 formateurs.

Les vacataires recrutés depuis 4 ans n'ont suivi aucune formation pédagogique. L'absence de formation des vacataires pose par ailleurs de sérieux problèmes de sécurité des apprenants. Très souvent les apprentissages mettent en situation de manipulation de machines dangereuses qui nécessitent des mesures particulières par rapport aux élèves. Ces mesures sont maîtrisées en formation pédagogique.

En outre, le perfectionnement des formateurs est quasi absent alors qu'il est évident que cela conditionne en grande partie l'articulation de la formation aux progrès technologiques.

Les structures de formation de formateurs sont pour l'essentiel en léthargie. Il s'agit de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique Professionnelle (ENSETP) qui forme les professeurs, les 2 centres nationaux de formation des maîtres de Guerina (secteur primaire) et Kaffrine (secteur secondaire).

La quasi-inexistence d'un corps de contrôle se traduit par une insuffisance d'efficacité interne.

L'offre de formation

Elle est caractérisée par un déséquilibre au niveau de la répartition selon les secteurs de la vie économique, des effectifs par filière et de la répartition sur le territoire national.

Le sous-secteur ne comprend en effet que 140 structures d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle publiques et privées dont 50 sous tutelle DFP et 8 sous tutelle DEST

Les régions de Dakar et de Thiès concentrent à elles seules 72% du dispositif de formation public et privé dont l'effectif total est estimé à 18 605 élèves¹

Les données de 2003 indiquent un effectif de 13015 élèves et stagiaires en formation initiale et formation continue dont 3400 au niveau des Centres d'Enseignement Techniques Féminin et 3943 au niveau des 8 Lycées Techniques.

Les établissements privés de FPT représentent 60% du nombre total. L'effectif féminin représente 45%. La grande part de cet effectif féminin provient des CETF et des formations tertiaires. Les disparités sont notées également au niveau des programmes ou filières. Les effectifs dans le secteur tertiaire sont largement plus importants que les effectifs dans les programmes industriels. La série G regroupe, à elle seule, 59% des inscrits dans les lycées techniques.

Les filières de formation Professionnelle liées à la production manufacturière ont des effectifs très faibles par rapport aux besoins du marché du travail. C'est le cas de l'agroalimentaire, du bâtiment, du froid climatisation.

Il n'existe que 51 programmes de formation allant du CAP au BTS, là où certains pays en développement en totalisent plus de 120. Il s'y ajoute l'obsolescence et la caducité de certains éléments de contenu de formation. Certains programmes n'ont pas été rénovés depuis 1962.

Enfin, une faible productivité caractérise le système. Les taux de réussite aux différents examens est généralement bas. Il était en 1999 de 46% au CAP, 29% au BEP et 16% au BTS. Globalement, la productivité du système est de l'ordre 3000 récipiendaires par année toutes spécialités et tous niveaux confondus. Or les besoins quantitatifs du marché du travail ont été estimés à 20 000 personnes qualifiées par année pour uniquement les niveaux CAP et BEP².

Le système laisse en rade l'apprentissage traditionnel alors que c'est par ce biais que l'essentiel de la main d'œuvre dans nos entreprises a acquis une certaine maîtrise de la pratique professionnelle. Près de 400 000 cibles dans le monde informel sont laissées à la formation sur le tas sans perspective d'amélioration de qualification, avec comme corollaire le problème de sécurité des biens et des personnes.

Le financement

Les contraintes prennent l'allure d'une menace sérieuse quand on y intègre les problèmes de financement. En effet le financement du système est très en deçà des besoins de développement du sous secteur. Le budget alloué par l'Etat ne représentait en 2001 que 4,6% du budget du Ministère de l'Education. Cela se traduit au niveau des établissements par l'insuffisance et l'obsolescence des équipements et une dégradation des infrastructures

En conclusion, la FPT présente des contraintes dont l'importance indique les défis à relever. L'ampleur de ces contraintes ne doit cependant pas cacher les atouts et les potentialités du sous secteur dont l'existence est un socle intéressant de développement.

Ces potentialités et atouts sont identifiables notamment au niveau des structures, du dispositif de formation de formateurs, des expériences réussies et surtout au niveau politique. En effet, le taux

1 Etude du Consortium International pour le Développement de l'Education (CIDE, Juin 2001)

2 Etude du CIDE publiée en Juin 2001

d'occupation des établissements (privés et publics) est évalué à 61,5%. Ce qui laisse une bonne marge de manœuvre pour un accroissement de l'activité de formation à l'intérieur des espaces disponibles. A l'exception des CETF dont les locaux sont en général très exigus, la plupart des établissements disposent de grands espaces pour les ateliers et même d'espaces libres.

Par ailleurs, le sous secteur dispose d'écoles répondant aux normes de qualité comme le CFPT, le CEDT, le CNQP, l'ENFEFS...

Il est à noter que des expériences d'ouverture de l'école sur le milieu professionnel ont été menées avec succès³.

Actuellement quelques programmes ponctuels commencent à se mettre en place : ils traduisent la forte volonté des partenaires à s'associer et à s'engager dans la mise en œuvre des actions planifiées de la nouvelle politique de la FPT.

Ainsi la création de nouvelles structures de la FPT va contribuer à l'élargissement progressif de l'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle :

la construction du lycée technique et professionnel de Thiès (SEN 018) permettra d'accueillir 1200 élèves dès la rentrée 2006;

la construction de 4 CETF-CRETEF dans les régions de Saint-Louis et Matam contribuera à l'élargissement de l'accès des filles dans ces régions.

D'autres initiatives plus spécifiques visent à améliorer la qualité du dispositif existant en prenant en compte certaines de ses faiblesses :

le Projet Partenariat Canada Sénégal (PCS) constitue une véritable expérimentation de l'approche par les compétences visant l'efficacité de la formation au regard des besoins des entreprises en matière de main d'œuvre qualifiée,

le Projet d'Appui à la Formation des Néophabétisés (PAFNA) démarré en 2003 vise la modélisation de la démarche d'apprentissage ayant pour objectif d'installer des procédures et des moyens permettant à terme la formation qualifiante de 300 à 400 000 cibles de l'informel.

Dans le même sens, la construction et l'équipement de 44 maisons de l'outil à travers le pays entamé en 2002 se poursuit dans l'optique de constituer des centres de ressources de proximité favorisant l'insertion et l'activité professionnelle des hommes de métiers.

Ensuite il existe des écoles de formation de formateurs qui ne nécessitent que la réhabilitation et la relance et dont les produits font chaque jour la preuve de leur performance sur le terrain.

Il s'y ajoute que le dispositif de formation professionnelle s'est doté d'un nouvel instrument qu'est le Fonds de Développement de l'Education et de la Formation (FONDEF) qui se révèle être un outil de renforcement de la qualification professionnelle dans les entreprises.

Enfin, l'atout le plus important est d'ordre politique. En effet, on note une forte volonté d'engager des ruptures à travers des réformes hardies. Les assises nationales de Mars 2001 dont la tenue a été l'occasion d'une large concertation entre tous les acteurs illustrent la volonté politique d'impliquer activement les partenaires notamment ceux du secteur productif à la gestion et à la planification du sous secteur. Par conséquent, en s'appuyant sur ces atouts et en se plaçant dans l'optique de la nouvelle vision, il a été possible d'identifier des options stratégiques appropriées pour lever les contraintes qui freinent le développement du sous secteur.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au Sénégal, l'enseignement supérieur est dispensé dans les universités, écoles et instituts de formation et de recherche couvrant des domaines de savoir de plus en plus diversifiés. Ces établissements forment aux diplômes les plus élevés et entretiennent des relations de coopération avec leurs homologues d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Ils accueillent également des étudiants et des chercheurs venant d'Afrique et du reste du monde.

³ Projet formation professionnelle pour l'Emploi (1997-2001)

La tutelle de l'enseignement supérieur est assurée par le Ministère de l'Education depuis 2001, la Recherche Scientifique étant confiée au Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique depuis Novembre 2002.

Le Sénégal a une vieille tradition d'enseignement supérieur. L'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar est l'une des plus anciennes d'Afrique de l'Ouest. Jusqu'aux années 70 – 80, l'UCAD était, de par sa capacité d'accueil et la qualité de ses enseignements et de sa recherche, l'Université la plus réputée de l'espace africain francophone. Elle a ainsi formé et continue de former un nombre important de cadres des pays de la sous-région.

Aujourd'hui, la capacité d'accueil de l'UCAD est cependant largement dépassée, ce qui entraîne des conséquences négatives sur la qualité de la formation et les performances globales de l'institution.

Les principaux établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont les suivants :

- L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) : créée en 1957, (l'Ecole de Médecine, dont l'embryon date de 1912, a été créée en 1949), l'UCAD compte cinq facultés, six écoles nationales supérieures et instituts d'université ou de faculté.
- Facultés de l'UCAD :
 - Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)
 - Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP)
 - Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
 - Faculté des Sciences et Techniques (FST)
 - Faculté de Médecine, Pharmacie et Odonto-stomatologie (FMPOS).
- Ecoles et Instituts de l'UCAD :
 - Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)
 - Ecole Normale Supérieure (ENS)
 - Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
 - Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)
 - Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)
 - Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI).

De 21 400 étudiants en 1996, les effectifs de l'UCAD ont atteint 24 776 en 2000 et dépassent 37 000 étudiants en 2003/2004, dont presque la moitié inscrite dans la seule Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Le personnel compte plus de 1200 enseignants-chercheurs et environ 1000 agents administratifs, techniques et de service (ATOS).

- l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) : Située à Saint-Louis (250 km au Nord de Dakar), sa création date de 1990. Elle comporte quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) :
 - UFR Sciences Juridiques
 - UFR Sciences Economiques et Gestion
 - UFR Lettres et Sciences Humaines
 - UFR Science Appliquées et Technologie

Les effectifs de l'UGB sont passés de 1974 étudiants en 1997 à 3052 étudiants en 2003/2004. Le corps professoral est composé de 110 enseignants permanents, alors que les personnels administratifs, techniques et de service sont environ 200.

Des établissements d'enseignement supérieur tels l'Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA, Thiès), l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR, Bambey), l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA, Dakar), totalisant moins de 1000 étudiants, sont à signaler.

D'un nombre insignifiant en 1992, les établissements privés d'enseignement supérieur agréés par la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education sont au nombre de 42 en 2003/2004, après la mise en place par le Gouvernement des conditions pour favoriser leur émergence, en 1993/1994. Ces établissements accueillent aujourd'hui environ 11 000 étudiants, ce qui démontre tout le potentiel dont recèle ce type d'institutions. Ils sont régis par l'accord-cadre signé en Mai 1995 entre le Gouvernement et le Collectif des Responsables des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur. Cet accord-cadre prévoyait explicitement la promulgation des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur privé, qu'il convient aujourd'hui de diligenter.

Les réformes

Le Sénégal a organisé en 1981 les Etats Généraux de l'Education et de la Formation. La Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF), mise sur pied à l'issue de ces importantes assises, a déposé en 1984 ses conclusions pour la mise en œuvre d'une réforme en profondeur du système éducatif sénégalais, avec un volet concernant l'Enseignement Supérieur.

Cependant, en l'absence d'un choix politique clair et de moyens de mise en œuvre, les conclusions de la CNREF restèrent inappliquées, ce qui eut pour conséquence la dégradation continue de l'espace universitaire, illustrée par les perturbations cycliques couronnées par l'année blanche de 1988.

C'est pourquoi, pour revitaliser l'Enseignement Supérieur et créer un consensus en faveur de la réforme de ce sous-secteur par le moyen de la participation massive et transparente des différents acteurs, les autorités sénégalaises ont convoqué la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) qui s'est tenue d'Avril 1992 à Août 1993.

L'appui de la Banque Mondiale, matérialisé à travers le Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES), a permis d'accompagner et de consolider cette volonté nationale de réforme du sous-secteur. Estimé à 30,9 millions \$US, le PAES (crédit IDA n° 2872-SE) a été mis en vigueur en Octobre 1996 et clôturé le 30 Juin 2003.

L'objectif à long terme du projet était d'établir un système plus performant d'enseignement supérieur avec un meilleur rapport coût – efficacité, l'équité entre les sexes et une plus grande pertinence pour le développement économique et social du Sénégal. Le projet devait aider le Gouvernement à recentrer les activités de ses universités sur leur mission pédagogique, tout en renforçant les capacités de gestion et de contrôle de la qualité.

Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants :

- renforcer les services de la bibliothèque ;
- améliorer l'enseignement ;
- améliorer la recherche ;
- développer un système d'entretien ;
- renforcer la gestion et le financement public et privé du secteur ;
- achever la réorganisation des services aux étudiants.

L'analyse des résultats du projet PAES laisse ressortir que certains de ses objectifs principaux n'ont pas été atteints.

Ainsi, l'objectif de réallocation des ressources budgétaires d'une part des œuvres sociales (hébergement, restauration, bourses, ...) vers la pédagogie et la recherche, et d'autre part de l'enseignement supérieur vers l'éducation de base était difficilement réalisable, surtout dans un contexte d'expansion de l'enseignement supérieur marqué par la croissance continue du nombre de nouveaux bacheliers (en moyenne 20 % par an).

De même, le Fonds de Recherche Universitaire (FRU), mis en place dans le cadre du projet et destiné à impulser la recherche par un processus concurrentiel, n'a pas fonctionné de manière satisfaisante et à été finalement annulé.

Toutefois, des résultats importants ont été obtenus grâce au PAES (qui devient le volet Enseignement Supérieur du Programme Décennal pour l'Education et la Formation, 2000/2010) :

la construction, l'équipement et la mise en service d'une nouvelle bibliothèque centrale à l'UCAD, entièrement automatisée et avec de nouvelles collections, a eu un impact bénéfique sur l'enseignement et la recherche. Cette réalisation a permis : de repositionner l'information et la documentation comme de véritables outils pédagogiques au service de l'enseignement et de la recherche, au même titre que les laboratoires et les équipements scientifiques, de mettre à la disposition des enseignants, des chercheurs et des étudiants, des outils modernes d'accès à la documentation scientifique et technique (Internet, CD-Rom, base de données, etc ...), de créer un réseau d'information et de documentation intégré au sein des bibliothèques de l'Université, de développer à l'université un cadre moderne de recherche et d'accès à l'information scientifique pour les membres de la communauté universitaire, de développer les compétences techniques des personnels de la bibliothèque.

Il convient, pour préserver cet outil, de lui octroyer des moyens suffisants pour assurer son entretien et faire face aux dépenses récurrentes.

l'assainissement des œuvres sociales demeure un résultat tangible : privatisation de la gestion des restaurants universitaires, fermeture des dortoirs et des restaurants pendant les grandes vacances,

nouveaux critères d'admission dans les chambres, critères d'excellence pour l'octroi de bourses, en privilégiant les filières scientifiques et technologiques, etc...

Dans le cadre du processus de réforme de ses structures universitaires et post-secondaires, le Sénégal a bénéficié de l'appui de plusieurs autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux :

- France, notamment par le canal des projets PARU (Projet d'Appui à la Réforme Universitaire), PFE (Projet Formation Professionnelle pour l'Emploi), PROSENSUP (Professionalisation dans l'Enseignement Supérieur), PAEGE (Projet d'Appui à l'Enseignement de la Gestion des Entreprises), etc... ;
- Canada, à travers les appuis de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) ;
- Italie avec les projets du Commodity Aid ;
- Belgique ;
- Japon ;
- Etats-Unis ;
- Taïwan ;
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), avec des appuis dans les domaines de l'enseignement (bourses de mobilité des enseignants et des étudiants, missions d'enseignement, manifestations scientifiques, filières d'enseignement,...) et de la recherche (bourses de recherche, missions de recherche, pôles d'excellence régionaux, ...) ;
- Unesco, etc...

La recherche

La recherche et l'innovation constituent une activité hautement stratégique pour l'avenir d'un pays dans la compétition internationale. La mise en place d'un système national cohérent de recherche et d'innovation est essentielle pour l'accroissement de la productivité nationale.

Dans cette optique, il est fondamental de cibler des domaines, de disposer des ressources humaines qualifiées, de mettre en place les moyens matériels nécessaires et de nouer des partenariats dynamiques entre les universités et centres de recherche et d'innovation et le secteur industriel.

La Recherche scientifique au Sénégal est aujourd'hui éclatée, du point de vue de la tutelle, entre plusieurs ministères : Ministère de l'Education, Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique, Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat, Ministère de l'Agriculture, etc...

Il n'existe pas au Sénégal une politique nationale directrice de la Recherche où les priorités de l'Etat sont clairement définies.

La recherche menée dans les établissements d'enseignement supérieur se fait surtout dans le cadre du plan de carrière des enseignants-chercheurs et n'est pas, en général, articulée aux problèmes de développement du pays. En outre, la synergie entre la recherche menée dans les universités et celle menée dans les autres institutions de recherche, telles l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) ou l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA), est faible. De même, les partenariats entre les structures de recherche et le secteur industriel sont quasi-inexistants.

Le financement de la recherche constitue également un problème majeur. Les budgets consacrés à la recherche, lorsqu'ils existent, servent essentiellement à la prise en charge des dépenses de personnel, et les laboratoires de recherche dépendent, pour la plupart, des financements de la coopération internationale pour mener leurs activités.

Parmi les initiatives susceptibles de relancer la recherche au Sénégal nous citerons :

- l'ouverture programmée de l'Université du Futur Africain (UFA) à Sébikotane, non loin de Dakar. L'UFA est destinée à des formations de 3ème Cycle en partenariat avec des Universités du Nord et ouverte à des chercheurs africains en général ; l'UFA sera donc une université de recherche, de recherche-développement et d'incubation d'entreprises, à vocation africaine ;
- le projet de création d'Ecoles Doctorales à l'UCAD, avec pour objectif de recentrer les thèmes de recherches ;
- la création récente d'un Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- le programme national de Centres de Recherche et d'Essais (CRE), dont le premier a été inauguré à Dakar en Juillet 2004.

Conclusion

Le système d'enseignement supérieur et de recherche d'un pays a une influence directe sur sa productivité nationale et constitue un élément clé dans toute stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Malgré les moyens non négligeables qui lui sont consacrés, le système d'enseignement supérieur et de recherche du Sénégal ne participe pas pleinement au processus de développement socio-économique du pays. Pourtant, cette situation devrait être inversée pour que le pays comble les fractures économique, scientifique et numérique qui le séparent des pays développés.

Il est donc indispensable de réformer le système pour optimiser ses performances, le rendre plus pertinent et efficient, tout en augmentant chaque fois que de besoin les moyens qui lui sont consacrés.

LE CURRICULUM

En 2001 le Sénégal a mis à l'essai le livret horaire et programme (LHP) élaboré entre 1996 et 2000 selon une entrée par les compétences. Prévue sur une durée d'un an, cette mise à l'essai s'est déroulée en définitive sur trois mois et a mis en évidence beaucoup d'insuffisances. Les activités se sont déroulées uniquement dans le champ du formel, créant ainsi des dysfonctionnements par rapport à l'option d'un curriculum unique pour l'éducation de base. En effet, la stratégie adoptée n'a pas permis comme prévu l'émergence des autres composantes du curriculum et malgré la disponibilité des enseignants à participer au développement du curriculum et l'option du choix de l'entrée par les compétences, la mise à l'essai du curriculum n'a pas été concluante.

Cette situation est consécutive dans une large mesure :

au défaut de maîtrise des moyens (les difficultés financières et l'insuffisance de préparation des outils ont été déplorées) ;

- à l'inadéquation de la stratégie par rapport au niveau de professionnalisation des acteurs ;
- à l'inadaptation de l'intrant principal : le LHP ;
- à l'éclatement des pôles de décision et d'orientation ;
- à l'insuffisance des interactions avec l'accompagnement scientifique et sa pluralité.

A cela s'ajoute "l'effet structure" : la confusion des champs de compétences des directions nationales créant de multiples conflits, élément bloquant dans la construction du curriculum.

Il devenait nécessaire de réviser les stratégies et les activités à mettre en œuvre et à cet effet, une pause stratégique a été adoptée. Parmi les perspectives de solution, on trouve la création du Comité National de Pilotage du Curriculum (CNPC) et la planification des activités de construction du curriculum sous la forme d'un plan de relance en attendant la mise en place du Projet d'Appui à la Mise à l'Essai du Curriculum (PAMISEC).

Sous la coordination du DPRE, le CNPC constitue un pôle unique d'interface avec les partenaires techniques et financiers et l'organe chargé de l'orientation et de la supervision. Un Secrétariat Technique Permanent (STP) l'assiste dans ses fonctions;

Le plan de relance mis en oeuvre par le STP est effectif depuis juin 2002 avec l'atelier de formation d'une équipe de 40 personnes chargée de rédiger les programmes et animé par un expert fournissant l'accompagnement scientifique. Cette formation a permis l'élaboration d'un schéma d'écriture des programmes, la constitution de groupes de production selon les secteurs formels et non formels et l'élaboration d'un calendrier d'exécution.

Les équipes de production ont eu à préparer les premiers drafts sur lesquels les enseignants vont s'appuyer pour opérer ou proposer les réajustements nécessaires à l'obtention des dernières versions devant servir à la mise à l'essai. S'ajoute à cela un glossaire terminologique officiel du curriculum et les supports didactiques harmonisés avec le programme.

Les équipes de production ont écrit le programme propre à chaque sous secteur en respectant le schéma consensuel dégagé et en soumettant au long du processus leurs travaux à la critique du CNPC et celle d'enseignants pris individuellement ou en cellule d'animation pédagogique.

Aujourd'hui, les livrets de compétences, avec leurs différentes indications, sont finalisés pour les étapes une et deux de l'élémentaire, les petites et moyennes sections du préscolaire, le sous secteur de l'alphabétisation et les deux premières années des ECB.

Le guide pédagogique de l'enseignant a été construit. Ce document donne à l'enseignant l'ensemble des indications lui permettant d'utiliser efficacement le programme.

Le guide de formation des enseignants et le glossaire terminologique ont été produits. Cette dernière production sera un intrant dans la construction active du curriculum.

La première année de la construction active s'est terminée en juin 2004. La planification des activités de la deuxième année est en cours.

Cependant des difficultés sont à signaler :

- la gestion du groupe de 40 personnes issue de différentes structures de l'éducation ;
- l'absence de mise à niveau des membres du CNPC ;
- l'absence de validation scientifique du livret de l'étude du milieu ;
- l'élaboration du guide de l'enseignant pour l'alphabétisation qui n'était pas prévu au départ ;
- la non disponibilité des supports adaptés à l'approche par les compétences.

Il faut noter que deux questions majeures, qui n'ont pas été des obstacles à l'exécution des plans de relance mais que celui-ci a fait émerger, demeurent :

- circonscrire la réalité de l'unicité du curriculum ;
- résorber l'immensité de l'étude du milieu qui est trop éclatée et occupe une large tranche du crédit horaire ;
- la réactualisation des contenus de l'étude du milieu

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE, BOURSES, EXAMENS ET CONCOURS

Orientation scolaire et professionnelle

Aujourd'hui, avec les mutations profondes que traversent nos pays dans le cadre de la mondialisation de l'économie, des échanges et des N.T.I.C, la politique d'orientation actuelle découvre de nouvelles exigences qui placent l'individu au cœur du débat axé sur le triptyque Orientation Formation et Emploi. Il s'agira dès lors d'articuler les efforts de l'encadrement et du suivi psychologique et pédagogique, de l'éducation et de la formation de l'individu dans une dynamique d'insertion professionnelle qui intègre savoir, savoir-faire et savoir-être en adéquation avec les besoins et les attentes des entreprises.

Le constat aujourd'hui pour l'orientation scolaire et professionnelle est :

- Un déficit en personnel (conseillers d'orientation), en locaux et moyens logistiques au niveau central et déconcentré,
- L'insuffisance de l'information (les supports y compris) et de la communication avec les bénéficiaires ,
- L'insuffisance du nouveau d'encadrement et de suivi des cibles ou bénéficiaire,
- l'absence d'un dispositif de formation continue des conseillers d'orientation en service,
- les mauvaises conditions de travail au niveau des services,
- les difficultés de pilotage et de coordination.

Bourses et Aides

La Direction des Bourses a pour mission principale la gestion efficiente et équitable des allocations d'études des étudiants.

L'attribution de ces allocations est assurée par une commission composée de toutes les structures de l'ETAT et des représentants des étudiants.

Mais l'effectif sans cesse croissant des allocataires (aussi bien au Sénégal qu'à l'étranger) occasionne chaque année des dérapages budgétaires et un gap de plus en plus difficile à combler.

Les difficultés sont d'ordre aussi bien structurelles qu'institutionnelles.

En effet la Direction des Bourses logée dans des locaux exigus et conventionnés est confrontée à des problèmes de fonctionnalité et de connexion à Internet ce qui entrave la communication aussi bien interne qu'externe.

La logistique fait aussi défaut (pas de véhicules de service) d'où des difficultés de déplacement.

Sur le plan institutionnel on note :

L'inadéquation des textes et règlements qui ont nécessité leur révision

Le profil inadapté de certains agents pour la gestion de certaines sous composantes de la Direction d'où l'exigence de formations

Réalisations :

Dans la 1^{ère} phase du PDEF la Direction des Bourses a organisé un atelier de deux jours sur les critères d'attribution.

Elle a aussi commandité une étude statistique sur les bourses de 1993 à 2003 en cours d'exécution.

Un forum de l'étudiant a été organisé au CICES en mars 2004.

Performances et contre-performances

Des quatre activités proposées par la Direction dans le cadre de la 1^{ère} phase du PDEF seules deux ont été retenues :

le séminaire sur les textes et critères d'allocation des bourses a permis d'obtenir des résultats concluants ;

le forum de l'étudiant s'est avéré être un cadre de rencontres fructueuses entre étudiants, élèves et structures de formation nationales et étrangères, publiques comme privées.

On note cependant des difficultés dans la gestion de la direction et des insuffisances en matière d'information et de communication.

Examens et Concours

La gestion est confrontée à plusieurs difficultés liées à la structuration de la Division, au déficit en personnel qualifié aux niveaux central et déconcentré, à la centralisation de la préparation et de la gestion des examens et concours et à l'insuffisance des outils et des procédures de gestion informatique.

L'élaboration des sujets pose des problèmes de sécurisation et de cohérence avec les programmes ;

La gestion des candidatures est inefficace en raison de difficultés liées à la faible fiabilité de l'état civil ;

La faible qualification en évaluation des enseignants en général et des corps émergents entraîne des difficultés pour les corrections des examens.

En ce qui concerne le BFEM, on peut noter :

- Le retard dans les propositions de Centres d'Examen ;
- Le retard des propositions de sujets et leur qualité ;
- Les statistiques des candidatures souvent inexactes ;
- La remontée des documents en ordre dispersé et sans observations des dispositions prévues par les listes d'appel, les procès-verbaux, les statistiques et dossiers des candidats admis ;
- Les commissions de choix de sujets convoquées sont rarement complètes aux dates prévues.

Concernant le CFEE et l'entrée en 6^{ème}, on note les mêmes difficultés que celles rencontrées au BFEM en sus du retard constaté pour la correction des copies au niveau des IA. En effet, la Division des Examens et Concours pourrait publier les résultats de l'entrée en 6^{ème} beaucoup plus tôt si elle disposait des notes au plus tard en début juillet.

LES CANTINES SCOLAIRES

Le problème d'accès aux services sociaux de base contribue à maintenir dans la pauvreté certaines populations. En raison de l'éloignement de l'école et de l'impossibilité de supporter financièrement un repas par jour, les parents hésitent à envoyer les enfants à l'école. L'absence de cantine augmente les coûts directs supportés soit par le parent ou par la famille d'accueil. Dans ces conditions il n'est pas surprenant de voir l'éducation passer au 3^{ème} rang des priorités (EPPS).

Par contre, il est constaté que la présence de cantines scolaires permet de réduire les difficultés liées à la distance et aux coûts.

C'est pourquoi les pays du Sahel ont décidé de s'engager dans une réflexion allant dans le sens de l'amélioration de l'alimentation, de la santé nutrition scolaire. La Conférence régionale ministérielle du CILSS, organisée à Dakar, les 9 et 10 septembre 2003 et la rencontre de Mbodiène des 25, 26 et 27

Novembre 2004, organisé par le Ministère de l'éducation ont permis de dresser un état des lieux de la situation des cantines scolaires au Sénégal qui aboutit aux constats suivants :

L'absence d'un cadre de référence :

- fixant les principes et les orientations articulés aux OMD et au DSRP ;
- dégagant des priorités dans les interventions et leur localisation ;
- distribuant les rôles et les responsabilités entre les différents acteurs ;
- mettant en place un dispositif de coordination, de gestion et de suivi-évaluation ;
- créant un cadre d'articulation et de mise en synergie des constituants du paquet minimum.

L'absence de coordination des interventions qui se traduit par :

- une rivalité entre intervenants ;
- la multiplicité des points focaux au niveau institutionnel : chaque bailleur a son point d'ancrage.

L'absence d'un dispositif de pilotage et de suivi

L'absence d'évaluation articulée à des indicateurs de résultats et surtout d'impact. La difficulté à apprécier aujourd'hui l'impact des cantines en est une parfaite illustration.

Au niveau déconcentré, les chargés de cantines scolaires n'ont pas toujours les moyens (logistiques) d'assurer le rôle de contrôle et de suivi propre à garantir un fonctionnement adéquat des cantines ;

La diversité des contenus des interventions chez un même intervenant pose un problème d'équité de traitement ; par exemple le PAM en Casamance, dans le cadre d'une intervention d'urgence liée à une vulnérabilité conjoncturelle créée par la guerre, livre 2 repas/jour alors qu'à Tambacounda où son intervention est la conséquence d'un état de pauvreté structurelle, 1 seul repas est livré.

La diversité des zones d'intervention et la dispersion dans l'implantation des cantines scolaire sont des indicateurs de l'absence de planification rigoureuse.

L'inadaptation du contenu du panier : certains comme à Ziguinchor tentent autant que possible de s'adapter aux habitudes alimentaires des élèves alors que d'autres, en référence à des normes internationales et en tentant de corriger une alimentation jugée déséquilibrée, livrent une alimentation inadaptée.

L'insuffisance des actions de pérennisation :

Les activités pratiquées, insuffisamment relayées et prises en charge par les collectivités, l'état et les communautés, relèvent beaucoup plus des initiatives des bailleurs et restent liées à leurs interventions.

L'Engagement insuffisant et dispersé de l'état : l'inscription dans le budget de l'Etat de 250 millions (500 millions en 2005) au titre des cantines scolaires, est le signe d'une volonté politique claire mais qui reste encore symbolique comparée aux ressources extérieures mobilisées. L'Etat doit viser à moyen terme à inverser cette tendance pour atteindre la pérennisation.

La responsabilisation insuffisante des communautés et plus particulièrement, des collectivités locales fait que les cantines sont, dans bien des cas, l'affaire des enseignants.

Malgré cette situation peu encourageante des cantines, des avancées significatives ont été notées dans les domaines suivants :

la santé nutrition à l'école, avec une stratégie nationale stabilisée par la DCMS à la fin de la première phase du PDEF et sa généralisation pour la deuxième par la DCMS

l'Environnement Scolaire et le Paquet de Services, concepts stabilisés par le pré forum de Sally, les 22, 23, 24 novembre 2004.

Ce sont là autant d'éléments qui expliquent la nécessité de bâtir une nouvelle vision dans le domaine de l'alimentation scolaire.

L'EDUCATION NON FORMELLE

ALPHABETISATION ET ECOLES COMMUNAUTAIRES DE BASE

Diagnostic de l'accès

L'alphabétisation

Elle prend en charge la tranche d'âge 15–49 ans et couvre un vaste champ ouvert à des initiatives diverses organisées dans le cadre de la stratégie du "faire faire", définie à partir du colloque de Kolda en 1993.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1988 estimait le taux de l'analphabétisme à 73,1 % pour la tranche d'âge de 16 ans et plus, avec une disparité entre sexes (63,1% pour les hommes et 82,1 % pour les femmes).

Le Plan d'action d'éradication de l'analphabétisme qui s'en est suivi, s'assigne comme objectif prioritaire la réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an afin de le ramener à 30% en 2004.

Les centres d'alphabétisation sont au nombre de 5 965 (sauf dans la région de Dakar—données non disponibles) et ils ont accueilli 172 928 auditeurs en 2002-2003. Sur la période 1994-2002, le secteur à enrôler total 1 501 881.

La parité est de 11 femmes pour un homme en moyenne, avec pour borne supérieure la région de Diourbel (49 femmes pour 1 homme) et pour borne inférieure les régions de Saint Louis, Matam et Tambacounda (3 femmes pour 1 homme).

Les écoles communautaires de base

Elles prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et préprofessionnalisante en langues nationales et en français d'une durée de quatre ans.

En 2002-2003, les écoles au nombre de 352 (sauf Dakar et Matam : données non disponibles) ont accueilli 795 élèves avec une parité moyenne de 7 filles pour 1 garçon. Diourbel constitue le pic avec 48 filles pour un garçon.

Diagnostic de la qualité

Au cours des dix dernières années, le sous-secteur a fait face à des contraintes qui ont largement entravé ses performances :

- difficultés de maîtriser les statistiques pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes ;
- insuffisance de personnel qualifié chargé de la gestion du sous-secteur au niveau central et au niveau décentralisé ;
- non diversification et précarité des sources de financement ;
- manque d'intérêt des hommes pour l'alphabétisation.

Les forces :

- pertinence des cibles ;
- diversité des types de structures de prise en charge ;
- flexibilité de l'offre éducative ;
- accès non contraignant pour les familles défavorisées
- stratégie de responsabilisation de la société civile à travers le "faire faire".

Les faiblesses :

- absence de curriculum pertinent;
- insuffisance de la formation professionnelle des enseignants, de l'encadrement (RRA & RDA) et des opérateurs ;
- mauvaises conditions de travail ;
- irrégularité de la fréquentation (mouvements des populations, activités économiques, instabilité sociale...);
- précarité des locaux (abris provisoires)
- déficits des intrants (par exemple en moyenne 2 livres par apprenant)
- absence d'une bonne politique de post-alphabétisation (pauvreté de l'environnement lettré et activités génératrices de revenus...).

Diagnostic de la gestion

Les forces :

- revalorisation des ressources locales (recrutement sur place de facilitateurs, de volontaires et de superviseurs) grâce à une gestion partenariale.
- pérennisation des actions par une responsabilisation des populations à travers les comités de gestion des CAF et ECB.

Les faiblesses :

A côté de ces forces, le sous-secteur fait face aux contraintes ci-dessus qui ont largement entravé ses performances :

- faiblesse du système de planification et de gestion de la politique du sous – secteur (difficultés de maîtriser les statistiques découlant de données démographiques obsolètes) ;
- modicité des ressources mobilisées par l’Etat pour l’alphabétisation des masses ;
- insuffisance des moyens logistiques et des équipements ;
- faiblesse de l’appui financier sur Budget propre de l’Etat ;
- insuffisance du suivi évaluation et absence d’étude d’impact ;
- centralisation de la gestion des programmes autres que le PAIS ;
- allocation de ressources financières par les Conseils régionaux faible dans la plupart des régions ;
- léthargie des cadres locaux de concertation ;
- contrainte de mobilisation des cibles en milieu rural (impact sur la durée des sessions) ;
- absence d’uniformisation des procédures entre les différents bailleurs, les ministères techniques et la coordination des activités à tous les échelons ;
- centralisation excessive de la gestion des programmes d’alphabétisation limitant ainsi la participation des niveaux décentralisés.

LES ECOLES DE TROISIEME TYPE

Ce sont les autres formes d’écoles hors normes, essentiellement populaires et pour lesquelles le Ministère ne dispose pas de données très exhaustives.

Diagnostic de l'accès

Les statistiques officielles ne les prennent pas en charge mais elles se développent dans les agglomérations comme DAKAR et dans les zones de grandes concentrations humaines.

Les forces :

- pertinence des cibles ;
- diversité des types de structures de prise en charge ;
- flexibilité de l’offre éducative ;
- accès non contraignant pour les familles défavorisées.

Les faiblesses :

- absence d’appui financier ;
- mauvaises conditions de travail ;
- absence de suivi par les structures du Ministère

Diagnostic de la qualité

La qualité dans les écoles de troisième type est difficilement mesurable. Cependant on peut facilement présumer qu’elle n’est pas à la hauteur des enseignements/apprentissages dispensés dans le secteur du formel.

Les forces :

Elles résident essentiellement dans le volontarisme des acteurs qui font de leur mieux pour parvenir à de bonnes performances même s’ils ne sont pas toujours outillés pour.

Les faiblesses :

- absence de curriculum ;
- absence de formation professionnelle des enseignants ;

- irrégularité de la fréquentation.

LES ECOLES DISPENSANT UN ENSEIGNEMENT EN LANGUE ARABE

Ce sont essentiellement les écoles franco arabes non autorisées, les écoles arabes et les daara. Le diagnostic du fonctionnement de ces structures montre entre autres difficultés :

- l'absence de programme harmonisé ;
- la mauvaise répartition du service éducatif dans ce domaine précis;
- la faible promotion des produits des structures en langue arabe;
- la gestion marginale des enseignants.

A côté de ces difficultés, il faut noter la vivacité de la demande sociale et le dynamisme des écoles franco arabes, facteurs potentiels d'amélioration de la scolarisation.

L'amélioration enregistrée dans la gestion des daara est également à mentionner dans la mesure où ces structures correspondent au souci de diversifier l'offre éducative en créant les conditions de l'expression plurielle des modalités d'éducation.

L'EDUCATION QUALIFIANTE DES JEUNES ET DES ADULTES

Le contexte de l'éducation à la vie courante des jeunes

L'annuaire statistique du ME révèle qu'en 1999/2000, pour une population de 1 621 833 de la tranche d'âge 7-12 ans, le taux brut de scolarisation était de 68.3 % ce qui veut dire que 31.7% de ces enfants ne fréquentent pas l'école élémentaire.

Dans le moyen, avec 812 830 adolescents de 13- 16 ans, le taux brut de scolarisation était de 22.9 % en 99/2000 ; donc 77.1% des enfants de cet âge sont hors du système d'éducation ;

Les taux de promotion interne ne sont guère encourageants : environ 65% des élèves de CM2 décrochent au cours du cursus. Pour le moyen le taux d'abandon passe de 4,01% en 6^e à 7,79% en 4^e et 46.2 % des candidats de 3^eme ne passent pas en seconde.

La population adolescente analphabète est estimée à 1 140 000 et celle ayant décroché sans avoir acquis les compétences minimales à plus de 100 000 enfants.

Même chez les néo alphabètes, il n'est pas évident que tous les pré requis ont été installés pour permettre des acquisitions professionnelles en adéquation avec une vision de flexibilité et de développement professionnels.

Par ailleurs, si 27% des adolescents ont leur premier rapport sexuel avant 15 ans et 27,2% des filles de 15 à19 ans sont mariées avant 15 ans (source ESAM), on comprend dès lors l'importance des innovations pédagogiques dans le non formel en général et des problèmes d'éducation aux droits de l'homme et à la vie familiale en particulier.

D'un autre coté selon l'enquête des ménages, 53% des demandeurs d'emploi n'ont effectué aucune classe de l'enseignement général et 87% n'ont pas atteint la 3^e. Ces chiffres montrent la nécessité de trouver des filières d'insertion pour les élèves qui décrochent de l'élémentaire et du moyen.

C'est donc environ 1 150 000 adolescents et jeunes de 13-18 ans qui vont se présenter à l'âge adulte sans formation professionnelle ni connaissances ou aptitudes qui puissent favoriser leur intégration dans une société en mutation confrontée à la mondialisation.

L'insertion des jeunes n'étant pas prise en charge par le PDEF, il a fallu en faire un objectif à atteindre par le Plan National d'Action de l'EPT. Par conséquent, il s'agit dans le nouveau contexte de la planification, de « répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante » (références).

La loi d'orientation n° 91-22 du 16 février 1991 stipule : " la formation professionnelle doit préparer à l'entrée dans la vie active en faisant acquérir aux élèves les connaissances, aptitudes et compétences théoriques et pratiques nécessaires à la maîtrise et à l'exercice d'un métier déterminé". Or l'offre de formation au Sénégal reste très déséquilibrée tant au niveau de la répartition par secteur de la vie

économique qu'au niveau de la répartition des effectifs et des structures. Elle est, surtout dans sa composante formelle, inaccessible aux déscolarisés et non scolarisés. L'apprentissage reste ainsi la seule issue pour ces cibles. Mais il s'agit d'une issue qui n'offre en l'état actuel des choses, aucune perspective de développement professionnel.

C'est ainsi qu'en 2000, le Forum de Dakar a intégré dans l'EPT, l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA) qui a pour objectif la prise en charge à travers l'apprentissage et l'installation des compétences de base des enfants non scolarisés ou ayant décroché trop tôt.

DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT ET DE LA GESTION DE L'EDUCATION

FINANCEMENT

La mise en œuvre du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) a permis un afflux important de ressources en faveur du système éducatif. Cet afflux s'est accompagné d'une redéfinition du rôle des sources de financement et d'une réallocation des dépenses en faveur de l'enseignement élémentaire. Malgré une légère amélioration, ce financement privilégiait davantage l'accès que la qualité durant la première phase du programme.

Diagnostic du Financement Intérieur

Les dépenses publiques d'éducation : Mesure de l'effort global de l'État

Les crédits votés en faveur de l'éducation dans le budget de l'État de 2004 se sont élevés à 160 milliards de francs CFA contre 69 milliards en 1992, soit plus du double en douze ans.

Comparées à celles de 2000, année de lancement du PDEF, les dépenses publiques d'éducation en 2004 ont progressé de plus de 26%.

Les crédits mis à la disposition du système éducatif représentent en 2004, 35 % des dépenses publiques totales hors dette.

L'effort de l'État du Sénégal en faveur du système éducatif est donc appréciable. Cependant il l'est moins du point de vue de la part que représentent ses dépenses d'éducation dans le PIB. Si, avec 3,2% de son PIB consacré aux dépenses publiques d'éducation en 2000, le Sénégal fait mieux que la moyenne des pays à faibles revenus (2,8%) mais se situe au-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (3,4%); sa part est nettement en deçà de celle des pays à revenus intermédiaires (4,5%) et à revenus élevés (5,3%).

Au total, les efforts accomplis par l'État, notamment depuis 2000, pour allouer davantage de ressources à l'éducation sont encore loin de ceux de la plupart des pays qui ont réalisé la scolarisation universelle où la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB est estimée entre 5 et 6%. L'effort relatif est insuffisant parce qu'une faible part seulement de l'augmentation des dépenses publiques totales ou des recettes propres de l'État a été allouée au secteur de l'éducation. En effet, entre 2000 et 2003 les ressources propres de l'État ont augmenté de 219,7 milliards, dans la même période, les dépenses publiques d'éducation totales ont cru de 34,8 milliards, soit 33,1 % des dépenses.

Les dépenses publiques d'investissement dans l'éducation

Le montant des investissements publics dans l'éducation cumulé sur la période 2000-2003 s'élève à 37,4 milliards de francs. Sur ce montant, 21,9 milliards de francs et 8,3 milliards de francs (soit 58,4% et 22,2% des dépenses totales) sont allés respectivement à l'élémentaire et au supérieur. Cet effort financier en faveur de l'élémentaire, témoigne de l'option politique de l'Etat, d'en faire le sous-secteur prioritaire. Il a notamment permis de mettre en œuvre l'ambitieux programme de construction de salles de classe prévu dans le PDEF. Grâce à ces investissements et à l'appui des partenaires au développement, on a ainsi pu passer de 1500 salles de classe construites dans l'élémentaire en 2001 à 1720 en 2002.

Cette évolution est d'autant plus notable qu'outre l'important engagement de l'Etat aux côtés des sources de financement extérieures, c'est peut-être la première fois que les dépenses d'investissement, généralement très volatiles, connaissent une **croissance** aussi soutenue et sur une période aussi longue. Mais étant donné le retard enregistré par rapport aux prévisions du PDEF, les efforts d'investissement des prochaines années devraient surtout tendre à accélérer le programme de construction de salles de classe et d'équipement au risque de compromettre l'ensemble des objectifs à la fois d'accès et de qualité.

Si, en valeur absolue, le primaire est le sous-secteur qui bénéficie de l'essentiel des investissements publics, l'enseignement supérieur enregistre le coût unitaire d'investissement le plus élevé (22,2%). En d'autres termes, l'investissement dans le primaire est insuffisant si l'on tient compte des effectifs. Donc, à défaut d'investissements supplémentaires, une réallocation des fonds sous-tendue par une approche « investissement par élève" permettrait d'atteindre et de maintenir l'objectif de construire et d'équiper 2000 salles de classe par an.

Structure des dépenses publiques de fonctionnement

Le budget ordinaire de l'éducation nationale comprend trois grands postes d'importance très inégale : les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement (manuels, autres matériels et entretien) et les transferts (subventions et bourses).

Cette structure laisse apparaître une très nette prédominance des dépenses de personnel qui s'élèvent à 73 milliards de francs en 2003, représentant ainsi près des trois cinquièmes (57,4%) des crédits ordinaires. Viennent ensuite les dépenses de transfert qui, avec 30,7 milliards de francs, absorbent près du quart (24,1%) des crédits alloués au secteur. Quant aux autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 23,5 milliards de francs (18,5%).

Par rapport au début des années 1990, la tendance est cependant orientée vers une diminution rapide de la part des dotations budgétaires destinées au paiement des salaires en faveur de celles consacrées aux autres dépenses de fonctionnement. Pour la période 1992-96, la première catégorie de dépenses représentait en effet entre 93% et 94% du budget de fonctionnement du secteur contre 6% et 7% pour les autres dépenses récurrentes. On note une accélération du mouvement dans la dernière période qui a vu une diminution de près de 22 points de la part des dépenses de personnel entre 2001 et 2003, en dépit d'une croissance de la masse salariale de 6,7% en 2002 et de 5,8% en 2003. En revanche, on assiste à un quasi triplement de la part des autres dépenses de fonctionnement (6,6% des crédits votés dans le budget de 2001) et à une hausse de 10 points de la part des transferts.

Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, c'est au niveau de l'enseignement moyen et secondaire que la part des dépenses de personnel a connu les baisses les plus spectaculaires : elle est tombée respectivement de 96% et 92% en 2001 à 86% et 59% en 2003. Dans l'enseignement moyen, les parts relatives des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement non salariales ont évolué parallèlement à leur montant : tandis que la valeur de la première catégorie est tombée de 12,6 milliards de francs en 2001 à 8,2 milliards en 2003, le montant de la seconde catégorie a triplé en passant de 492 millions à 1,3 milliard. Il est cependant probable que ces changements soient principalement dus aux manipulations comptables qui ont consisté à inscrire les salaires des enseignants contractuels des collèges et lycées dans les autres dépenses de fonctionnement.

Dans l'enseignement élémentaire en revanche, la proportion des dépenses courantes consacrées aux salaires est restée pratiquement stable. La légère baisse amorcée entre 2002 et 2003 (de 99,7% à 97,1%) pourrait être le signal d'un début de rééquilibrage en faveur des dépenses non salariales. Créditées de 149 millions de francs seulement en 2002, ces dépenses ont atteint 1,6 milliard en 2003.

Tableau 1 : Répartition du budget de l'éducation par catégorie de dépenses et par niveau

	2001	2002	2003
Enseignement Primaire			
Dépenses de personnel	99,7%	99,7%	97,1%
Autres dépenses de fonctionnement	0,3%	0,3%	2,9%
Dépenses de transfert	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	100%
Enseignement Moyen			
Dépenses de personnel	95,9%	95,9%	86,2%
Autres dépenses de fonctionnement	4,0%	4,0%	13,7%
Dépenses de transfert	0,1%	0,1%	0,0%
Total	100%	100%	100%
Enseignement secondaire			
Dépenses de personnel	92,0%	91,0%	59,0%
Autres dépenses de fonctionnement	8,0%	9,0%	6,0%
Dépenses de transfert	0,0%	0,0%	35,0%
Total	100%	100%	100%
Enseignement supérieur			
Dépenses de personnel	1,7%	1,6%	1,5%
Autres dépenses de fonctionnement	2,1%	1,8%	1,9%
Dépenses de transfert	96,7%	96,6%	96,6%
Total	100%	100%	100%

Source : Annuaire des statistiques scolaires, DPRE/ME

En examinant les données, on constate toutefois que la baisse de la part des salaires dans les dépenses ordinaires de l'éducation est davantage due à des dotations supplémentaires de ressources en faveur des autres dépenses de fonctionnement qu'à une diminution de la masse salariale. Cette évolution a touché tous les sous-secteurs mais elle est plus marquée aux niveaux élémentaire et moyen.

La tendance à la baisse des dépenses de personnel est antérieure au PDEF, mais la mise en œuvre de celui-ci l'a non seulement amplifiée mais rendue apparemment irréversible.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette évolution :

Premièrement, la distribution quasi générale de bourses aux étudiants à laquelle procède le Gouvernement depuis 2000, a contribué à gonfler substantiellement le poste de dépenses de transfert déjà alourdi par les subventions versées aux centres des œuvres universitaires de l'UCAD et de l'UGBSL (COUD et CROUS) qui continuent d'absorber les quatre cinquièmes de l'ensemble des transferts publics dans l'éducation.

Deuxièmement, même si le secteur de l'éducation reste le plus gros employeur de la fonction publique et s'il est pratiquement le seul qui continue de recruter du personnel, la généralisation du recrutement de volontaires et de contractuels à la place d'enseignants fonctionnaires a considérablement modéré l'évolution de la masse salariale. Il faut en outre noter que les salaires de cette catégorie de personnel sont budgétisés au chapitre de dépense de matériel, ce qui réduit d'autant les dépenses de personnel et gonfle les autres dépenses de fonctionnement. A ces problèmes spécifiques au secteur de l'éducation, il faut ajouter le contexte d'ajustement structurel qui, depuis la dévaluation du franc CFA, est plutôt marqué par un blocage des rémunérations pour les fonctionnaires en général et les enseignants en particulier.

Troisièmement, depuis la mise en œuvre du PDEF qui a fait du relèvement de la qualité de l'enseignement l'un de ses principaux objectifs, d'importantes mesures ont été prises en vue d'une réallocation des ressources plus substantielles aux achats de biens et services.

Pour être exhaustif et bien apprécier ces évolutions, il est cependant nécessaire de disposer également de données sur la contribution exacte des autres intervenants au financement de certaines catégories de dépenses (manuels, autres matériels didactiques, entretien) et pour lequel, l'Etat est progressivement relayé par ces autres intervenants dans le financement de certaines catégories de dépenses.

Répartition intra sectorielle des dépenses publiques de fonctionnement

Les trois dernières années ont vu des changements notables dans la répartition des dépenses de fonctionnement entre les principaux niveaux d'enseignement. Le tableau 2 ci-dessous illustre la manière dont les arbitrages dans l'allocation des ressources ont évolué en étant plus favorables à certains sous-secteurs certaines années et à d'autres quelques années plus tard.

Tableau 2 : Répartition des dépenses publiques de fonctionnement par sous-secteur, de 1992 à 2003 (en %)

Sous-secteur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Préscolaire	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0,7	0,7	1,0	0,4
Elémentaire	41,4	32,7	33,5	33,7	34,7	34,4	34,1	36,2	38,1	38,4	42,0	48,1
Moyen	10,4	9,6	9,6	9,2	9,6	11,4	13,1	13,2	13,2	12,1	10,6	4,5
Secondaire général	12,3	10,1	10,2	10,5	10,5	9,8	9,0	9,7	10,4	8,5	7,5	9,6
Technique et professionnel	4,4	4,2	4,1	4,3	4,5	4,4	4,3	2,9	1,6	2,3	3,3	3,1
Supérieur	25,5	26,8	27,0	26,8	24,1	24,3	24,4	25,0	25,6	26,1	26,4	23,8
Autres niveaux	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	nd	nd	nd	nd	nd	0,2	0,3
Administration centrale	5,8	16,5	15,3	15,2	16,2	0,0	0,0	0,0	10,5	10,5	10,5	10,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : UPE/MEFP, DAGE/MEN, CREA. Revue des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation, (2001) ; DAGE/ME. Budgets annuels du ministère de l'Education 1997-2003.

L'évolution la plus notable que le tableau 2 laisse voir est le passage de la part de l'enseignement élémentaire dans les dépenses publiques de fonctionnement de 34% en moyenne dans les années 90 à plus de 40% au début des années 2000, soit une augmentation de 8 points. Avec 48,1% de part en 2003, le sous-secteur est en passe d'absorber la moitié des ressources publiques courantes allouées à

l'éducation, ce qui est proche de l'objectif de 50% de la part de l'élémentaire dans les dépenses d'éducation fixée par l'initiative accélérée.

La réallocation intra sectorielle en faveur de l'élémentaire est obtenue au moyen d'un accroissement absolu de ses dotations budgétaires, celles-ci ayant doublé depuis 1998, en passant de 30 milliards de francs CFA à 61 milliards en 2003. Mais, le jugement sur la nette réorientation des ressources en faveur du sous-secteur élémentaire doit être nuancé pour au moins trois raisons :

Premièrement, une part importante des ressources affectées à ce sous-secteur ne va pas à l'élève, ce qui réduit les chances d'atteindre la scolarisation universelle même si 50% des ressources publiques d'éducation sont allouées à ce sous-secteur. Le niveau élevé des gaspillages dus aux redoublements et abandons ainsi qu'à la proportion importante d'enseignants hors des classes réduisent considérablement la proportion des dépenses votées par l'Assemblée nationale qui arrive à l'école. Or seules ces ressources contribuent à l'expansion de la scolarisation ainsi qu'à l'amélioration de la qualité.

Deuxièmement, même s'il y a une meilleure prise en charge des dépenses de fonctionnement que par le passé (les achats de biens et services représentent 2,9% des dépenses de fonctionnement de 2003 contre seulement 0,3% en 2001 et 2002), les ressources allouées à l'élémentaire sont encore essentiellement consacrées aux dépenses de personnel (97,3% des dépenses de fonctionnement); une telle répartition des dépenses est de nature certes à améliorer l'accès, mais il est peu probable qu'elle puisse avoir un impact positif sur l'efficacité du système.

Troisièmement, au vu de la répartition par objectif des crédits votés en 2003, on s'aperçoit que 96,1% des ressources du sous-secteur sont destinées à améliorer l'accès. En revanche, seuls 3,9% des ressources sont consacrées aux objectifs d'amélioration de la qualité et de la gestion. Ce déséquilibre n'est certainement pas étranger aux problèmes de qualité du système.

Au delà du fait que la répartition des dépenses au sein de l'élémentaire devrait être revue dans le sens d'une réallocation entre les différents postes budgétaires, le Sénégal peut encore mieux faire.

Les problèmes qui viennent d'être soulevés montrent que les arbitrages à faire dans la répartition des dépenses publiques d'éducation entre les différents niveaux d'enseignement ne se limitent pas seulement à la détermination de la part à allouer à chacun de ces derniers. Il est tout aussi important de s'assurer que (i) les élèves qui accèdent à un cycle pourront bénéficier d'un enseignement de qualité acceptable. Une condition nécessaire à la réalisation de cet objectif est qu'une part nettement plus importante des ressources allouées à un niveau d'enseignement soit affectée à l'acquisition d'intrants pour la qualité ; (ii) une proportion croissante des élèves parvenus à la fin d'un cycle d'enseignement doivent être en mesure de poursuivre leurs études dans le cycle suivant, ce qui suppose qu'on veille au développement ordonné des niveaux d'enseignement. L'absence d'une telle harmonie est particulièrement préjudiciable aux élèves issus de familles les plus défavorisées qui ne peuvent accéder à l'enseignement privé.

En dépit des mesures visant à réduire sa part dans les dépenses publiques de fonctionnement, l'enseignement supérieur continue de bénéficier de flux financiers importants en termes à la fois absolus et relatifs.. D'un montant de 30,4 milliards de francs en 2003, les ressources allouées au supérieur représentent 23,8% des crédits ordinaires votés, soit près d'un quart. On constate cependant un léger ralentissement de la part des ressources mobilisées entre 2002 et 2003. Sur la période 2000-2003, elle s'élève à 25,4% en moyenne, soit exactement la même que dans la période 1992-1999. L'importance des subventions aux œuvres universitaires et la généralisation de l'octroi de la bourse à tous les étudiants des universités et écoles supérieures publiques ne sont certainement pas étrangères à cette situation. On ne doit pas s'étonner de constater que 96,3% des ressources allouées à l'enseignement sont destinées au financement de l'accès, le reste étant quasi intégralement consacré à la qualité.

On peut donc dire que l'enseignement supérieur est le seul sous-secteur qui résiste aux mesures de réallocation prioritaire des ressources vers l'élémentaire. Cette ``inertie`` s'explique essentiellement par le pouvoir de pression dont disposent les étudiants et enseignants des universités publiques

Niveau de mobilisation et d'exécution des dépenses publiques d'éducation

Les analyses menées jusqu'ici reposent sur des données budgétaires correspondant aux crédits votés. Or, pour parvenir aux écoles et aux élèves, ces crédits doivent emprunter un long circuit impliquant un ensemble d'acteurs. Malgré les améliorations notées ces dernières années, les procédures budgétaires actuelles et le temps nécessaire à l'exécution des crédits votés ne garantissent pas toujours que les dépenses prévues parviennent en totalité à leur destination. On doit en conséquence se demander quelle

proportion des ressources publiques arrive aux structures scolaires et dans les délais voulus. Lorsque seulement une partie des crédits votés parvient aux élèves, il y a lieu de s'interroger non seulement sur la nature des dépenses exécutées et non exécutées mais aussi sur les causes de la non réalisation de ces dernières.

Concernant les dépenses de personnel, l'étude sur le suivi pas à pas des dépenses d'éducation a montré que sur l'ensemble du personnel de l'éducation nationale qui a été suivi, seuls 64% des agents ont été retrouvés, soit un taux de déperdition de 36%. Ce pourcentage signifie que plus du tiers des agents n'ont pu être identifiés faute d'information sur leurs lieux d'affectation. Parmi les agents retrouvés, 58% sont réellement en activité à l'éducation dont 47% sont des enseignants « craie en main ». Depuis la mise en place de la DRH, des efforts sont entrain d'être faits dans le sens d'une meilleure maîtrise des personnels.

En termes de dépenses de personnel réellement effectuées en faveur des élèves, on peut donc dire que sur 100 francs de crédits votés, seuls 47 francs CFA parviennent effectivement au niveau des classes. Etant donné l'écrasante part des charges salariales dans le budget de l'éducation, on mesure tout le bénéfice que le système pourrait, à peu de frais, tirer d'une gestion plus rationnelle du personnel tant enseignant que non enseignant. Une plus grande efficacité dans l'utilisation de ce personnel se traduirait directement par des gains en termes d'expansion du réseau et indirectement en termes de qualité de l'enseignement, les économies de ressources réalisées pouvant alors être consacrées au financement des intrants liés à la qualité.

Concernant l'exécution des dépenses non salariales, notamment celles destinées au fonctionnement des écoles (secondaires, primaires et maternelles), la même étude indique que plus l'administration chargée de les exécuter est proche des établissements, plus ces derniers en bénéficient. Ainsi, seuls 15% des dépenses exécutées dans « autres achats de biens et services », gérés par l'administration centrale, parviennent aux écoles alors qu'elles leur sont normalement destinées. Le taux d'exécution des « autres fournitures » est encore plus faible : seuls 6% des dépenses exécutées parviennent aux écoles. A contrario, les dépenses destinées au fonctionnement des écoles qui sont gérées par les IDEN (dépenses pour l'eau, l'électricité et le téléphone, appelées dépenses permanentes) connaissent un taux de mobilisation de 99%.

Sachant que le taux d'exécution des dépenses d'investissement est encore plus faible que celui des dépenses de fonctionnement, on imagine les progrès qui restent à accomplir pour tous les crédits votés pour les écoles et établissements leur parviennent effectivement. Ces progrès passent par une plus grande déconcentration des centres de dépense afin de réduire au strict minimum la longueur du circuit des dépenses. A l'exception des dépenses de personnel, toutes les autres catégories de dépenses pourraient être transférées aux niveaux déconcentrés.

Malgré leur importance, les ressources allouées par l'État ne suffisent pas au financement du système éducatif. Celui-ci doit aussi, et de plus en plus, compter sur les collectivités locales.

Les dépenses d'éducation des collectivités locales

Les collectivités locales participent au financement des dépenses d'éducation de façon relativement modeste et cette contribution provient quasi intégralement des ressources que leur octroie l'État. Ces ressources sont de deux types : le fonds de dotation (FDD) de la décentralisation destiné aux dépenses de fonctionnement d'une part et le fonds de concours (FDC) destiné à l'investissement d'autre part. Il arrive, dans de rares cas, que des communes et des communautés rurales mobilisent des fonds propres pour l'éducation.

Le tableau 3 ci-dessous retrace l'évolution des crédits votés et exécutés par les collectivités locales en faveur de l'éducation entre 1997/98 et 1999/2000. Il ressort de ce tableau que sur des fonds de dotation annuels moyens de 55 milliards de francs, les collectivités locales allouent 4,5 milliards à l'éducation, soit 8,1%. Du point de vue de l'exécution, les dépenses réalisées s'élèvent à 3,3 milliards, soit un taux de mobilisation de 72,9%. Ces données témoignent d'une implication, certes encore modeste, mais croissante des collectivités locales dans le financement du système éducatif. On note donc que la part de l'éducation dans les crédits votés et exécutés des collectivités a augmenté d'une année à l'autre. On est ainsi passé d'une part de 7,7% des crédits votés en 1997-98 à 8,1% en 1998-99 et d'autre part à 8,5% en 1999-2000. Par ailleurs, on constate que le taux d'exécution des dépenses d'éducation est systématiquement supérieur à celui de l'ensemble des budgets des collectivités locales, avec 73% pour le premier contre 68% pour le second.

Tableau 3 : Evolution des dépenses d'éducation dans les crédits votés et exécutés par les collectivités (en millions de francs CFA)

	1998		1999		2000		Moyenne 1998-2000		Taux d'exécution des crédits votés
	Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votés	Crédits exécutés	Crédits votés	Crédits exécutés	
Fonctionnement									
Dépenses totales	47 981	32 466	45 041	33 918	39 955	28 996	44 326	31 793	71,7%
Education	3 517	2 408	3 341	2 776	2 665	2 237	3 174	2 474	77,9%
Education en % du total	7,30%	7,40%	7,40%	8,20%	6,70%	7,70%	7,1%	7,8%	
Investissement									
Dépenses totales	11 626	5 953	11 741	5 469	9 776	5 737	11 048	5 720	51,8%
Education	1 088	496	1 274	806	1 573	1 090	1 312	797	60,7%
Education en % du total	9,4%	8,3%	10,9%	14,7%	16,1%	19,0%	12,1%	14,0%	
Total									
Dépenses totales	59 607	38 419	56 782	39 387	49 731	34 733	55 373	37 513	67,7%
Education	4 605	2 904	4 615	3 582	4 238	3 327	4 486	3 271	72,9%
Education en % du total	7,7%	7,6%	8,1%	9,1%	8,5%	9,6%	8,1%	8,8%	

Source : Direction de la comptabilité publique/ Bureau des collectivités locales.

Selon les résultats de l'enquête sur le suivi des dépenses d'éducation, dans la période 1999-2002, sur les ressources transférées par l'État aux collectivités locales, la part allouée à l'éducation s'élève à 30 %. Cette moyenne cache cependant d'importantes disparités entre les types de collectivités locales. Alors que la part des dotations à l'éducation n'est que de 16 % dans les communes, elle s'élève à 32 % dans les régions et à 91% dans les communautés rurales. On observe des différences similaires mais moins grandes du point de vue de l'exécution des dépenses : 79% dans les régions, 99% dans les communes et 97 % dans les communautés rurales, soit une moyenne de 80,7 % pour l'ensemble des collectivités locales.

Tableau 4: Part de l'éducation sur 100 francs de fonds de dotation

Collectivités locales	Part dans le fonds de dotation (A)	Crédits votés pour l'éducation		Dépenses d'éducation	
		Montant (B)	% (par rapport à A)	Montant	% (par rapport à B)
Régions	58	18,6	32%	14,6	78,5%
Communes	36	5,8	16%	5,7	99,5%
Communautés rurales	6	5,5	91%	5,3	97%
TOTAL	100	29,9	29,9%	25,6	25,6%

Source : Suivi pas à pas des dépenses d'éducation, CREA 2003.

La politique de décentralisation mise en œuvre depuis une dizaine d'années au Sénégal fait de l'éducation l'un de ses axes privilégiés.

Pour chaque niveau d'enseignement, les textes de la décentralisation précisent les domaines de compétence de l'État central et ceux transférés à la gestion des collectivités locales. Mais ni les régions, ni les communes, encore moins les communautés rurales ne disposent de ressources propres suffisantes pour jouer pleinement leur rôle dans le fonctionnement et la gestion du système éducatif.

Par ailleurs, la répartition des ressources d'éducation des collectivités locales est confrontée à des insuffisances. Selon une enquête du CREA menée sur les montants du FDD reçus ainsi que ceux consacrés à l'éducation par un échantillon de quatre régions (Fatick, Saint-louis, Thiès et Ziguinchor), quatre communes et 10 communautés rurales, la procédure de mobilisation des ressources par les écoles, collèges et lycées est source de lenteurs considérables et de déperditions. Les conclusions tirées de

l'enquête font ressortir que les ressources mises à disposition des collectivités locales par l'État à travers le FDD parviennent aux établissements scolaires avec beaucoup de retard par rapport à l'année scolaire.

Les collectivités locales contribuent de façon inégale au fonctionnement des structures scolaires. En moyenne, 58 % des ressources du FDD sont alloués aux conseils régionaux, 36 % aux communes et 6 % aux communautés rurales. Leurs contributions respectives au secteur de l'éducation sont cependant inversement proportionnelles à leur part dans le FDD. C'est ainsi que les régions budgétisent pour l'éducation 32 % de leur quote-part, alors que les communes lui allouent 16 % et les communautés rurales 91 % (cf. tableau 4). Ce sont donc les communes qui affectent une faible part des ressources du FDD à leurs écoles préscolaire et primaires. Au total, environ 30 % du FDD est budgétisé pour l'éducation. Le tableau 3 montre aussi qu'une faible proportion (environ 26 %) parvient effectivement aux structures scolaires.

Diagnostic du financement extérieur

Contribution des sources extérieures au financement de l'éducation

La contribution des sources extérieures au financement de l'éducation consiste surtout à accompagner l'État dans les dépenses d'investissement permettant d'élargir l'accès. Les rares sous-secteurs pour lesquels le financement extérieur contribue aux dépenses de fonctionnement sont ceux de l'alphabétisation et de l'élémentaire.

Le tableau 5 ci-dessous retrace, pour les années 2001 et 2002 et par sous-secteur, les engagements pris et les décaissements effectués par les sources de financement extérieures dans le cadre du PDEF. Il montre que pour des engagements globaux de 26,2 milliards de francs CFA, le montant des décaissements s'élève à 23,8 milliards.

Concernant la répartition intra-sectorielle, on note que la majeure partie du financement extérieur n'est pas répartie entre les niveaux d'enseignement. La seule indication qui ressort clairement du tableau est le rang prioritaire qu'occupe l'alphabétisation dans le financement extérieur. Ce sous-secteur absorbe à lui seul 21,9% des ressources extérieures.

Tableau 5 : Contribution des sources de financement extérieures par sous-secteur (en millions de francs), Sénégal 2000-2002

	2000/01		2001/02		Total 2000/01-2001/02	
	Ordonnancement	Décaissement	Ordonnancement	Décaissement	Ordonnancement	Décaissement
Élémentaire	118	118	360	360	478	478
Alphabétisation	4 339	4 302	1 060	902	5399	5204
Moyen/Secondaire Général	415	415	349	349	764	764
Supérieur	1 649	1 649	231	216	1880	1865
Administration	9 090	7 985	8 577	7 515	17667	15500
TOTAL	15 611	14 469	10 577	9 342	26188	23811

Source : DPRE/ME, CREA. Rapport économique et financier du PDEF, 2002.

Si les engagements des partenaires au développement peuvent être importants, les taux de décaissement sont en revanche faibles. Sur un engagement total de 32,542 milliards de francs, seuls 15, 866 milliards (moins de la moitié) ont pu être décaissés.

Le système éducatif est loin de mobiliser les ressources qui lui sont allouées. Un relèvement substantiel du taux de consommation des crédits constituerait une source d'accroissement des moyens à disposition des écoles et autres établissements scolaires.

Notons cependant que durant l'année 2003-2004, des efforts importants ont été faits pour améliorer le taux de décaissement.

Schéma de financement des investissements dans le système éducatif en 2003

Le financement de l'investissement dans l'éducation en 2003 a été réalisé par plusieurs bailleurs dont l'Etat du Sénégal. Celui-ci a participé à hauteur de 67,8%. Le sous secteur de l'enseignement élémentaire a reçu la plus grande part des investissements puisque 83 % des financements lui échoient.

Cependant, il faut noter que 67,2% des fonds alloués à l'élémentaire proviennent de l'Etat qui consacre 82,3% de ses investissements à ce cycle.

Hormis le Grand Duché de Luxembourg, tous les bailleurs interviennent dans l'enseignement élémentaire. Ils sont en conséquence peu présents dans les autres sous secteurs. Par exemple, pour l'alphabétisation, il n'y a que la BAD et l'OPEP qui sont intervenus financièrement en 2003, alors que dans l'enseignement moyen, seul l'Etat a décaissé des fonds. On pourrait évoquer l'enseignement supérieur qui n'a été financé que par la Banque mondiale et l'Etat. S'agissant du secondaire, il n'a eu que 0,41% du total des financements. Du point de vue des objectifs, l'accès mobilise 86,4% du financement total. Alors que l'Etat a accordé 95,1% de son financement en 2003 à l'accès et 4,9% à la qualité, la Banque mondiale a alloué respectivement 88,2% et 11,8% de son financement à ces deux objectifs. Quant au Grand duché de Luxembourg, la totalité de sa contribution est consacrée à la qualité (tableau 6).

L'Agence Canadienne de Développement (ACDI) est le bailleur qui porte le plus d'attention à la qualité, puisqu'elle lui consacre presque 42% de son financement. Les montants consignés dans le tableau 5 ne concernant que l'année 2003, nous avons été amenés à calculer les investissements *prorata temporis*, chaque fois que les décaissements se sont étalés sur une période de plus d'un an. C'est le cas du projet des volontaires de l'éducation nationale (PAVEN II) pour lequel 911 000 000 FCFA ont été décaissés sur 989 060 000 FCFA prévus entre octobre 2001 et décembre 2003.

Tableau 6 : Contribution des bailleurs au financement des objectifs d'accès et de qualité du PDEF (en FCFA), Sénégal 2003

Bailleur	Financement pour l'accès	Financement pour qualité	Financement total	Part accès	Part qualité
Crédit IDA*	3488485388	466891021	3955376409	88,1960407	11,89
BAD	470210208	292135447	766455655	61,3486514	38,3
OPEP	887737255	0	887737255	100	0
Etat	16142942560	815000067	16957942627	95,1939921	4,8
BID	386215374	24475000	410690374	94,0405226	6,3
AFD	1464240900	71815480	1536056400	95,3246846	4,6
ACDI	404888888,9	292385160	697274048,9	58,0673968	41,9
Grand duché**	27712043	0	27712043	100	0
FND***	0	1552946107	1552946107	0	100
Total	21810423938	3443942284	25258476222		

* Banque mondiale

** Grand duché de Luxembourg

*** Fonds nordique de développement

Source : Rapport d'exécution des POBA 2003, DAGE/ME.

Au total, il ressort des données sur les interventions des différents bailleurs qu'il existe une forte spécialisation dans le financement de l'enseignement élémentaire. Les partenaires au développement privilégient la qualité. Relativement à l'Etat, une spécialisation se dégage dans le financement des trois principaux axes du PDEF (accès, qualité et gestion)

Contribution des ménages au financement de l'éducation

Même s'il arrive que les ménages participent de manière occasionnelle au financement des constructions et des équipements scolaires, l'essentiel de leur contribution consiste en des dépenses de fonctionnement à travers le paiement de droits d'inscription, les frais scolaires et de transport, l'achat de manuels et de fournitures scolaires. Selon les données de l'ESAM2, les dépenses d'éducation des ménages s'élèvent à 31,9 milliards de francs en 2001, ce qui représente 1,2% de leurs dépenses annuelles totales (tableau 7). Ce montant représente un peu moins du tiers (29,4%) des ressources allouées à l'éducation par l'Etat en 2001. Chaque ménage dépense ainsi 29 840 francs en moyenne pour l'éducation de ses enfants. Si l'on fait abstraction du niveau d'enseignement fréquenté, chaque élève coûte 7 822 francs en moyenne à ses parents.. Comparées à celles de ESAM-I (1994/95), les données de ESAM-2 témoignent cependant d'une moindre contribution des ménages aux dépenses d'éducation. Elles indiquent, en effet, que la

dépense moyenne par ménage et la dépense nominale par élève ont respectivement baissé de 49,9% (de 44 724 à 29 840 francs) et de 37,5% (de 16 385 à 11 919 francs).

Le tableau 7 montre par ailleurs que la contribution des ménages aux dépenses d'éducation varie fortement d'une zone de résidence à une autre. On note, en effet, que les ménages résidant à Dakar consacrent trois fois plus de ressources (80 018 francs par ménage) à l'éducation de leurs enfants que ceux des autres zones urbaines (24 227 francs) et dix fois plus que ceux des zones rurales (8 005 francs). Bien qu'elles soient moins marquées, les mêmes disproportions peuvent être observées dans les dépenses par élève entre Dakar, les autres zones urbaines et les zones rurales, avec respectivement 13 991 francs, 12 141 francs et 6 919 francs. Les disparités dans les dépenses d'éducation entre zones urbaines et rurales sont essentiellement dues aux frais de scolarité dont un nombre croissant de ménages urbains doivent s'acquitter auprès des établissements privés.

Tableau 7 : Dépenses d'éducation des ménages et par zone, Sénégal 2001

	Dakar	Autres zones urbaines	Zones rurales	Total général
Dépenses totales (en milliards de francs)	860,47	459,96	776,94	2 097,36
Dépenses d'éducation (en milliards de francs)	22,16	5,04	4,67	31,86
Dépenses d'éducation en % des dépenses totales	2,6%	1,1%	0,6%	1,5%
Dépenses d'éducation par ménage (en francs)	80 018	24 227	8 005	29 840
Dépenses d'éducation par élève (en francs)	13 991	12 141	6 919	11 919

Source : ESAM II, DPS, MEF, 2001

Le tableau 8 indique la composition des dépenses d'éducation des ménages. On note que les deux tiers (67,7%) de celles-ci sont constitués des frais de scolarité, suivis des fournitures scolaires pour près d'un quart (23,3%). Si l'acquittement des frais de scolarité qui sont essentiellement dus à l'enseignement privé est pratiquement obligatoire, la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires peut être d'un apport important à la scolarisation des enfants des ménages pauvres.

Tableau 8 : Composition des dépenses d'éducation des ménages en 2001 (en milliards de francs)

Dépenses totales d'éducation	31,86
Frais scolarité	21,57
En % des dépenses totales	67,7%
Fournitures scolaires	7,43
En % des dépenses totales	23,3%
Cantines	0,82
En % des dépenses totales	2,6%
Hébergement	0,03
En % des dépenses totales	0,1%
Autres dépenses	2,01
En % des dépenses totales	6,3%

Sources : ESAM II, DPS, MEF, 2001

Contribution du secteur privé à l'offre éducative

En dépit de sa participation importante à l'effort d'éducation, le privé ne bénéficie pas d'un soutien de l'État qui soit à la hauteur de sa contribution. D'un montant de 0,827 milliards de francs, la subvention annuelle allouée par le ministère de l'Éducation représente 0,65 % des dépenses publiques courantes en 2003. Elle est répartie entre la prime aux examens (10 %) versée à environ 200 écoles et la subvention aux enseignants (90 %) dont l'effectif atteint 3661 en 2002. La majorité de ces enseignants (2040) sont des professeurs du cycle moyen et secondaire, les autres intervenant dans le primaire. La plupart des enseignants subventionnés sont à Dakar (près de 70 %), à Thiès (10 %), et appartiennent majoritairement au privé laïc, suivi de l'enseignement privé catholique puis de l'enseignement privé arabe. Une autre forme de soutien public à l'enseignement privé est l'octroi de bourses aux élèves.

À la faiblesse du montant de la subvention, s'ajoutent des incohérences dues, en grande partie, à l'absence d'une définition des critères de répartition de la subvention entre les niveaux d'enseignement et entre les établissements scolaires. Le projet de décret se contente de fixer les conditions de la reconnaissance des établissements privés ainsi que les proportions dans lesquelles la subvention est répartie pour un niveau d'enseignement donné entre les personnels d'éducation titulaires et non titulaires d'un diplôme professionnel, ainsi que l'environnement infrastructurel. Sont exclues de la subvention des catégories d'écoles qui contribuent de façon significative à la scolarisation. Par exemple, la plupart des écoles privées dont le recensement en 2003 a permis un relèvement sensible du taux de scolarisation dans la région de Dakar ne sont même pas autorisées par le ministère de l'Éducation et par conséquent opèrent donc en toute illégalité. Elles sont pourtant implantées dans des zones où l'Etat ne parvient plus à construire des écoles faute de réserves foncières.

Enfin, la subvention au privé est allouée de façon quasi exclusive aux écoles fréquentées par les enfants des ménages non pauvres qui sont les principaux demandeurs de ce type d'enseignement. Si la subvention à l'école privée est considérée comme un moyen permettant à l'Etat de produire davantage de services éducatifs au moindre coût, au bénéfice du plus grand nombre d'enfants du pays, les critères d'allocation méritent d'être revus afin qu'ils reflètent mieux les objectifs d'accès et d'équité du PDEF. Par exemple, l'État peut prendre en charge la scolarité d'élèves affectés aux établissements privés par l'Etat à condition que la subvention versée par élève soit inférieure au coût unitaire public.

Estimation et analyse des coûts unitaires

Une des caractéristiques majeures du secteur de l'éducation au Sénégal au cours des années 1990 est le niveau très élevé de ses coûts unitaires comparativement à la moyenne de ceux de la plupart des groupes de pays comparateurs ainsi que les grands écarts de coûts unitaires entre les niveaux d'enseignement inférieurs et supérieurs. Or, le niveau et la structure de la dépense consacrée à l'acquisition d'intrants scolaires par élève font partie des déterminants les plus importants de l'accès à la scolarisation et de la qualité de l'enseignement dispensé. On doit se demander en conséquence si on assiste à un renversement de tendance au début des années 2000 marquées par la mise en œuvre de la première phase du PDEF. Ce dernier met l'accent sur la réduction des coûts unitaires notamment leur composante salariale, par un recours à des personnels enseignants rémunérés à des taux plus proches de ceux du marché et une gestion plus rationnelle des effectifs enseignants disponibles.

Le niveau et la structure des coûts unitaires dans l'enseignement public

Le tableau 9 retrace l'évolution, sur une dizaine d'années, de coûts unitaires récurrents pour les cinq sous-secteurs majeurs du système éducatif au Sénégal. Ces coûts sont très variables non seulement d'un niveau à un autre mais aussi, pour un même niveau, d'une année à l'autre. On note, d'abord, que les dépenses par élève augmentent avec le niveau d'enseignement. Cette situation ne doit pas surprendre, étant donné les coûts globaux que nécessite le fonctionnement des niveaux supérieurs par rapport aux niveaux inférieurs et les différences dans les tailles des effectifs qui les fréquentent. Ce qui est remarquable, c'est l'énorme écart de dépense par élève entre les niveaux élémentaire et moyen d'une part, les niveaux secondaire et supérieur d'autre part. Ainsi en 2003, la dépense par élève est passée de 47 658 francs dans l'élémentaire à 974 859 francs dans le supérieur. Quant aux coûts unitaires dans l'enseignement secondaire général, ils sont presque le quadruple de ceux observés dans l'élémentaire. Cependant, l'écart entre les coûts unitaires des différents niveaux d'enseignement s'est rétréci au cours de la première phase du PDEF.

Si en 2000, l'Etat dépense par étudiant 24,7 fois plus que par élève de l'élémentaire, ce rapport est de 21,5 en 2002 et 20,5 en 2003. La même tendance est notée dans les autres niveaux d'enseignement.

Concernant l'évolution des coûts unitaires, on note qu'à l'exception de l'élémentaire où elle est restée fluctuante jusqu'en 2000, la tendance est à une augmentation dans tous les autres niveaux. Mais depuis 2000, la hausse s'est même accélérée pour le secondaire technique et, dans une moindre mesure, pour l'enseignement élémentaire et le supérieur. Confirmant ce qui a été déjà noté, en analysant la répartition intra sectorielle des dépenses publiques, les niveaux moyen et secondaire enregistrent une diminution de leurs dépenses par élève alors que celles de l'élémentaire augmentent.

Tableau 9 : Evolution des coûts unitaires dans le public par niveau (en francs courants)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Elémentaire	43	34	38	36	37	-	33	-	38	40	45

	355	510	567	312	538		716		425	434	686
Moyen	69 490	67 524	74 993	66 807	72 864	-	103 534	-	99 891	92 274	78 714
Secondaire général	214 600	180 012	198 353	187 032	193 913	-	181 855	-	217 727	187 452	167 471
Secondaire technique	484 587	491 739	618 954	654 030	821 542	-	1 057 334	-	428 952	658 467	1 216 498
Supérieur	793 352	790 294	900 721	968 927	880 151	-	863 393	-	946 852	917 825	980 848

Sources : UPE/MEFP, DAGE/MEN, CREA. Revue des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation, (2001) ; DPRE/ME, CREA. Rapport économique et financier du PDEF, 2003.

En 2000, le coût unitaire, exprimé en unités de PIB par tête est plus élevé au Sénégal qu'il ne l'est au Togo et au Bénin. La Côte d'Ivoire malgré ses progrès en la matière entre 1992 et 2000, enregistre un coût unitaire plus élevé que celui du Sénégal quel que soit le cycle d'enseignement.

Concernant l'enseignement secondaire, le coût unitaire du Sénégal représente la moitié de celui des pays anglophones d'Afrique mais est nettement plus élevé qu'en Asie. La même tendance est observée dans l'enseignement supérieur, le Sénégal obtient un coût unitaire trois fois supérieur à celui qu'on observe en Asie.

De l'analyse de l'évolution des coûts unitaires dans les différents niveaux d'enseignement se dégagent deux conclusions majeures. La première est le renversement complet de tendance observé en ce qui concerne les niveaux de ces coûts dans l'enseignement primaire. Alors qu'au cours des années 90 le Sénégal faisait partie des pays qui avaient les coûts unitaires exprimés en pourcentage du produit par tête parmi les pays les plus élevés dans les pays en développement, l'application de la politique de recrutement préconisée par le PDEF a permis au gouvernement de ramener ces coûts à des niveaux comparables à ceux des groupes de pays à faible revenu les plus performants en matière de scolarisation.

La deuxième conclusion est la réduction significative des écarts entre les dépenses par élève des niveaux d'enseignement. Une implication majeure de ces résultats est que le niveau de coûts unitaires de fonctionnement n'est plus l'obstacle majeur à la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle que le PDEF veut atteindre à l'horizon 2010. Il est donc remarquable que dès la première phase de celle-ci, une condition majeure à l'atteinte de cet objectif soit réunie par le système éducatif sénégalais. Une augmentation significative des ressources allouées à l'éducation de base, permettrait, aux coûts unitaires actuels, de progresser rapidement vers la scolarisation universelle.

Cependant il faut noter que la diminution du coût unitaire résultant de la seule augmentation des effectifs d'élèves peut aller à l'encontre de la qualité de l'éducation. C'est pourquoi, l'Etat doit veiller à garder une proportion raisonnable entre l'amélioration de l'accès aux services éducatifs et l'augmentation des moyens mis à la disposition du système. Autrement, on atteindrait la scolarisation universelle sans garantir la qualité ; ce qui serait équivalent à un gaspillage de ressources puisque la plupart des enfants retomberont dans l'analphabétisme et auront encore besoin d'être remis dans le système.

Conclusion

Le secteur de l'éducation a toujours été considéré comme prioritaire par l'État sénégalais du point de vue des ressources budgétaires dont il bénéficie régulièrement. Dans l'absolu et relativement aux autres secteurs, ce jugement est incontestable au regard des ressources publiques allouées au système. Cependant, la comparaison de la part du PIB que le Sénégal consacre à l'éducation (3,3%) à celle de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne ou à celle des pays de niveau de développement comparable et ayant atteint la scolarisation universelle, montre que le Sénégal dépense maintenant nettement moins que ce qui serait nécessaire pour fournir une scolarisation primaire complète à tous ses enfants. Une nouvelle tendance qui a émergé depuis le début des années 2000 est l'augmentation continue de la part de l'enseignement élémentaire dans les dépenses publiques allouées aux niveaux d'enseignement.

Une telle évolution est conforme aux préconisations du PDEF. Cependant, cette réallocation qui devait s'opérer au détriment de l'enseignement supérieur, a plutôt défavorisé les niveaux moyen et secondaire. Si la tendance dont ces derniers sont victimes se poursuit, le risque est grand que l'accès à ces niveaux soit à terme entravé pour les promus de l'enseignement élémentaire qui deviennent de plus en plus nombreux. Il est donc nécessaire de réfléchir dès à présent sur les arbitrages à faire pour éviter une telle issue. La montée rapide de la scolarisation primaire, au bout de quelques années, a pour corollaire une

demande croissante d'enseignement moyen secondaire qui ne pourra être satisfaite qu'au prix d'une réduction de la part de l'enseignement supérieur dans les ressources publiques d'éducation.

La politique de recrutement d'enseignants volontaires et contractuels a permis une réduction des coûts unitaires exprimés en pourcentage du produit par tête. Ceci est une bonne nouvelle pour l'expansion de la scolarisation qui a été handicapée au cours des années 90 par des coûts unitaires trop élevés par rapport à la richesse moyenne du pays. La poursuite de la nouvelle politique de recrutement dans l'enseignement élémentaire mais aussi dans les niveaux moyen et secondaire facilitera considérablement la réalisation de l'objectif de scolarisation universelle à l'horizon 2010.

L'évolution de la composition des coûts unitaires fait apparaître une légère diminution de la part des dépenses de personnel au profit des autres intrants scolaires notamment les livres. La politique de gratuité des manuels scolaires appliquée dans l'enseignement élémentaire s'est traduite par une montée de leur part dans la dépense totale par élève. La réorientation des ressources consacrées à chaque élève vers des intrants de la qualité a certainement contribué à la légère amélioration du score moyen des élèves de l'élémentaire aux tests du SNERS en dépit de l'augmentation significative des effectifs élèves. Cependant, si l'on veut financer à une hauteur adéquate les intrants de la qualité, des efforts importants devront être déployés au cours des prochaines années pour que les autres dépenses courantes représentent 33% des salaires des enseignants-valeur de référence de l'initiative accélérée, soit 25% du coût unitaire total.

GESTION

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

En 2003, le réseau de l'enseignement préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire dans le secteur formel est constitué de 6834 établissements. Si l'Etat en détient la plus grande partie, le privé n'occupe pas moins une place relativement importante dans le système éducatif, puisqu'il contrôle près de trois établissements sur 10. A côté de l'Etat et du secteur privé, d'autres acteurs (organisations non gouvernementales, les communautés) développent d'autres réseaux d'éducation non formelle.

La distribution des infrastructures scolaires entre les cycles, les zones rurales et les zones urbaines et l'intensité dans l'utilisation de ces infrastructures, font ressortir des disparités assez importantes entre les deux principaux fournisseurs de services éducatifs. Ces différences expliquent en partie les écarts de performance des régions en matière de scolarisation.

La répartition par cycle d'enseignement est marquée par la prédominance de l'enseignement élémentaire qui reçoit plus de neuf dixièmes des écoles.

L'enseignement moyen vient loin en deuxième position avec seulement 5 % des infrastructures du réseau (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des écoles du Sénégal selon le cycle, le statut et la zone en 2003

Cycle	Ensemble des écoles dans le système		Répartition des écoles par cycle			% des écoles en zone rurale *		
	Total	% du public	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Préscolaire	469	24,1	2,0	28,3	6,9	16,8	5,9	8,5
Primaire	5670	90,4	91,9	43,2	83,0	84,2	10,3	77,1
Moyen	551	50,3	5,0	21,8	8,1	xxx	xxxx	xx
Secondaire général	121	44,6	1,1	6,6	2,1	xxx	xxx	xxxx
Secondaire technique	32	81,2						
Total	6834		100%	100%	100%			

Sources : Annuaire de statistiques scolaires, ME/DPRE 2003.

L'accent mis sur l'objectif de scolarisation universelle avec la mise en œuvre du PDEF justifie que les efforts soient mis dans le sous secteur de l'élémentaire jusqu'à l'horizon 2010. Toutefois, une des leçons tirées de la première phase est que le poids de l'enseignement primaire doit décroître au profit essentiellement de l'enseignement moyen au fur et à mesure qu'on s'approche de l'horizon 2010, date à partir de laquelle la scolarisation universelle devra être atteinte. Un autre trait marquant de la répartition des infrastructures scolaires est la faible part de l'enseignement secondaire technique et professionnel comparativement à celle de l'enseignement secondaire général qui absorbe 4/5 des établissements du secondaire.

Si le public concentre plutôt ses efforts en construction dans l'élémentaire, le privé est plus soucieux d'une diversification de son offre afin de capter sans doute tous les segments de la demande d'éducation solvable. Alors que plus de neuf écoles publiques sur dix sont dans l'élémentaire, on compte moins d'une école privée sur deux dans ce niveau d'enseignement. (Tableau 1).

Tableau 9.2 : Indice de représentativité pour les cycles primaire et moyen en 2002

Région	Proportion de la population scolarisable (1)	Répartition des écoles primaires en % (2)	Indice de représentativité (2)/(1)	Proportion des effectifs du CM2 (3)	Répartition des écoles en % dans le moyen (4)	Indice de représentativité (4)/(3)
Dakar	24,4	11,9	0,49	24,32	36,9	1,52
Diourbel	10,2	6,6	0,65	5,71	4,1	0,72
Fatick	6,8	8,5	1,25	7,49	7,4	0,99
Kaolack	11,6	10,4	0,90	9,01	8,3	0,92
Kolda	8,5	12,5	1,47	9,98	5,1	0,51
Louga	4,6	10,4	2,25	5,03	4,1	0,82
Saint Louis	7,5	10,8	1,43	10,26	8,1	0,79
Tamba	5,0	10,9	2,17	5,74	3,9	0,68
Thies	14,6	11,3	0,77	14,41	12,4	0,86
Ziguinchor	6,8	6,6	0,98	8,05	9,7	1,20
Total	100,0	100	1,00	100,00	100	1,00

Source : annuaire de statistiques scolaires BSS/DPRE/ME 2002

La variation d'une région à une autre de la distribution et de la taille des établissements est à l'origine en partie du décalage entre les infrastructures scolaires reçues et les taux de scolarisation enregistrés par région. Mais un autre facteur contribue aussi à ce décalage : l'intensité dans l'utilisation des infrastructures scolaires.

La répartition régionale des établissements scolaires est en effet inégale puisque certaines régions ayant reçu 2 fois plus d'écoles que leur population scolarisable pourrait en demander (Louga, Tambacounda) alors que d'autres en manquent fortement (Dakar, Diourbel par exemple).

Quant au ratio élèves/salle de classe, il est très variable entre les régions :

dans l'élémentaire : Louga avec 42 élèves/classe affiche un TBS de 65,5 % quand Ziguinchor avec 59 élèves/classe affiche un TBS de 100,9 %.

Dans l'enseignement moyen : les effectifs par classe sont supérieurs à la norme de 50 et la couverture en milieu rural est insuffisante. Le concept d'établissement de proximité se heurte à des difficultés de gestion des services et des personnels et de formation des professeurs polyvalents.

Sureffectifs, sous-effectifs des classes :

Alors que le sureffectif caractérise les écoles urbaines, les écoles rurales connaissent une sous utilisation des infrastructures scolaires. Une grande inefficience accompagne ainsi l'allocation des infrastructures scolaires.

Classes spéciales

En 2003, 16,6% des élèves sont scolarisés dans des classes à double flux (CDF) (21,8% à Dakar et 2,3% à Louga) dont le nombre est en régression et 15,2 % sont dans les Classes multigrades (CMG) essentiellement en milieu rural.

Les abris provisoires

Les classes « abris provisoires » représentent une proportion relativement élevée (12%) du nombre total de classes dans l'enseignement primaire public. Les zones rurales sont plus défavorisées, les abris provisoires représentant plus de 17% du stock de classes disponibles. Etant donné les conditions de travail difficiles des élèves dans ces infrastructures, les parents sont peu motivés à scolariser leurs enfants, même si au départ ce sont eux qui les construisent dans l'espoir que, très rapidement, l'Etat prendrait le relais en édifiant une école fonctionnelle dans le village.

Ecoles et classes non fonctionnelles

Le nombre de classes non fonctionnelles est très élevé, reflétant une certaine dégradation du patrimoine immobilier. La construction de nouvelles salles de classe a pris le pas sur la réhabilitation et la maintenance. Celle-ci concerne non seulement les infrastructures scolaires mais aussi les équipements

Ces problèmes soulevés ici sont essentiellement dus à l'absence de normes et de carte scolaire dynamique qui est préjudiciable à une amélioration dans ce domaine dont les conséquences sont importantes en terme de rationalisation de l'utilisation des moyens et des personnels.

Au vu de tout ceci, on peut noter qu'effectivement beaucoup d'efforts ont été consentis par le PDEF, depuis 2000, pour parvenir à une extension rapide du réseau scolaire grâce à la construction de nouvelles infrastructures scolaires. Néanmoins, la capacité physique du système éducatif devra accroître à un rythme plus soutenu au cours des prochaines années tout en résolvant un certain nombre de problèmes parmi lesquels : (1) la préservation du patrimoine immobilier à travers l'élimination des abris provisoires, (2) la définition d'une politique de maintenance et de réhabilitation, (3) l'adaptation des établissements scolaires aux faibles effectifs dans les zones rurales, (4) la modification de la structure de l'offre éducative en faveur des formations scientifiques, techniques et professionnelles et (5) l'existence d'une carte scolaire active permettant une programmation minutieuse des implantations d'infrastructures scolaires à l'échelle de chaque commune et communauté rurale.

La contribution du secteur privé à l'offre éducative

L'école privée est essentiellement implantée en milieu urbain (88,3 %) alors que c'est en zone rurale (11,7 %) qu'il y a une nécessité de faire reculer rapidement l'analphabétisme, de développer une éducation en phase avec les objectifs du PDEF.

Si, historiquement, le privé catholique a de beaucoup précédé le privé laïc et reste prédominant dans la création des grands complexes scolaires, il est présent dans ses bassins traditionnels (18,3%) alors que le privé laïc s'installe progressivement dans les capitales régionales et départementales (53,3%). Il y a lieu de déplorer la rareté dans ce secteur des établissements d'enseignement secondaire et surtout professionnels.

La conjoncture socioculturelle révèle que le privé franco-arabe se développe aussi (20%) en dépit du fait qu'il compte peu dans l'inventaire des établissements reconnus.

Les IA et les IDEN exercent très peu leurs missions de contrôle, de supervision pédagogiques et d'incitation au respect des normes architecturales, de distance réglementaire entre deux établissements, d'environnement sécuritaire et paisible, de recrutement de personnel qualifié exigible avant l'ouverture d'une école.

Vis-à-vis de la loi 94-82, les écoles privées en situation irrégulière non immatriculées ou en situation de régularisation non achevées sont plus nombreuses (62,1%) que celles qui fonctionnent en conformité.

Offre en formations scientifiques, techniques et professionnelles

La répartition des établissements moyens et secondaires entre les formations générales d'une part, les formations technique et professionnelle d'autre part, montre que ces dernières occupent une place plutôt marginale dans le système éducatif. En 2002, dans l'enseignement secondaire, une dizaine d'établissements seulement dispensent une formation technique contre 121 pour l'enseignement secondaire général. Quant aux blocs scientifiques, on en compte huit.. Leur nombre n'a guère augmenté ces quatre dernières années contrairement aux effectifs des lycées qui se sont fortement accrus. La part

des effectifs élèves des formations techniques et professionnelles comme celle des séries scientifiques décline régulièrement depuis plus de dix ans.

Cependant, l'absence d'une politique et d'un programme de développement des formations scientifiques et techniques dans le moyen et le secondaire a beaucoup contribué à leur régression. La nouvelle politique orientée vers le marché du travail et accordant une place plus importante aux formations professionnalisantes pour les prochaines phases du PDEF est devenue prometteuse pour mieux adapter le système éducatif aux besoins du marché et répondre à l'attente des parents qui considèrent que l'éducation doit déboucher sur la maîtrise d'un métier.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines constituent la plus grande masse des moyens que chaque année les services et les établissements reçoivent et gèrent pour fournir des services éducatifs. Donc de leur utilisation efficace dépend la capacité du Ministère de l'Education à répondre de manière efficace à la demande d'éducation.

Au plan de la gestion des personnels : une étude conduite à partir du fichier de la solde du Ministère de l'Economie des Finances fait ressortir que 47% des enseignants sont "craie en main", 12% sont affectés dans les services centraux et déconcentrés et dans les établissements et les 41% restants (dont 2/3 sont des professeurs de l'Enseignement Moyen et Secondaire) sont en position de stage, détachés, retraités, voire dans des fonctions non identifiées, les "suspensions d'engagement" n'étant pas prises pour ses enseignants qui quittent le secteur de l'éducation, même temporairement.

Les causes principales à l'origine de cette situation sont principalement la gestion déficiente des 3 fichiers des personnels existants (Fonction publique, Direction de la solde, Ministère de l'Education), une centralisation excessive des recrutements et des mouvements (officiels et officieux) qui ne permet pas de responsabiliser les niveaux déconcentrés ;

Au plan de l'affectation des personnels, des situations paradoxales de sur et sous dotation entre les établissements coexistent au sein des académies. Des études ont montré que par une gestion intra académique rationnelle, les déficits pourraient être comblés par les excédents existants. Ainsi, le ratio nombre d'élèves par enseignant reste très variable avec des écarts pouvant aller de 1 à 5. Dans l'élémentaire en 2003, 33,5% des écoles sont correctement dotées, 45% sont excédentaires et 21,5% sont déficitaires.

D'autre part, le maintien des enseignants dans les classes reste un des problèmes majeurs de la gestion des ressources humaines. Les mouvements accentuent les déficits : Dakar, Thiès et St Louis sont les seules académies à connaître un solde positif d'entrée et sortie d'instituteurs et de directeurs venant des autres académies qui se vident de leurs enseignants, sans pour autant que ces académies excédentaires connaissent en conséquence de progression notable de leur taux de scolarisation. Les maîtres les plus gradés quittent systématiquement les régions intérieures au profit de Dakar et Thiès où en général, ils n'enseignent plus, obtenant des affectations en "complément d'effectif" ou en qualité de "suppléant". D'autres part, des décisions d'affectation (détachement...) hors mouvement prises par "ordre de service ou "actes administratifs" par les niveaux centraux sans l'aval des services déconcentrés contribuent largement à désorganiser les services d'enseignement.

Les recrutements annuels importants (2500 enseignants/an) ne se traduisent pas toujours par un accroissement net du réseau scolaire mais servent, pour partie, à compenser les départs des enseignants titulaires qui quittent les classes. Dans l'enseignement moyen, 50% des établissements sont déficitaires et 33% des variations du nombre d'enseignants ne sont pas liées à l'effectif d'élèves. Seule l'académie de Dakar atteint 50% d'établissements correctement dotés, les académies de Tambacounda (66,6%), Kolda (78,5%), Ziguinchor (61,8%) et Matam (62,5%) présentant un déficit supérieur à 60%. Paradoxalement, le taux d'utilisation des enseignants (heures faites/heures dues) est souvent inférieur à 1 ce qui entraîne de fortes conséquences sur la qualité des enseignements (groupe dépassant la norme de 50, discipline non enseignée, volume horaire annuel insuffisant...).

Le fonctionnement des commissions consultatives pose également des problèmes de transparence et d'équité, les organisations syndicales y disposant d'une influence considérable qui rend difficile l'introduction de critères rationnels dans l'utilisation des ressources humaines.

Enfin, seulement 24% des enseignants sont des femmes !

L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF

La politique éducative

Officiellement, le gouvernement du Sénégal avait adopté, avant le PDEF, une politique éducative consignée dans la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991. Cette loi devait constituer en principe la charte fondamentale de l'éducation. Mais dans les faits, le profil du système éducatif ne reflétait que très partiellement les dispositions de cette loi, faute de décrets d'application et surtout d'absence d'une vision globale explicite, cohérente et prospective des finalités et buts dans le contexte de mondialisation et de lutte contre la pauvreté. La conséquence était un éclatement de la politique éducative inégalement conçue et gérée selon des sous-secteurs sans liens organiques précis. Cet état de fait s'était traduit également par la non maîtrise des multiples interventions dans le secteur liées à la présence de plusieurs projets autonomes souvent financés par des bailleurs différents, sans aucune coordination des actions. Il s'y ajoute au plan général une forte tendance de centralisation de la gestion du système éducatif et une faiblesse accentuée en matière d'information et de communication.

En février 2000, le Gouvernement sénégalais a adopté une lettre de politique sectorielle qui, après trois années de mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation et après la disponibilité d'une analyse du secteur de l'éducation produit en Janvier 2004, a vu ses options stratégiques réajustées.

De la mise en œuvre de cette politique au cours de ces trois dernières années, l'on peut déduire que le système a enregistré d'importantes avancées au plan de l'accès avec une forte poussée des scolarisations, une amélioration du taux de transition et de l'équité, et une implication accrue du secteur privé. Ces progrès ont nécessité une mobilisation sans précédent de ressources en faveur du développement du capital humain, notamment au bénéfice des plus pauvres, une amélioration du pilotage du secteur ainsi qu'une plus grande implication des communautés dans la gestion de l'école.

Cependant, dans un contexte de forte pression démographique, d'importants efforts restent à accomplir pour dépasser les performances réalisées, étant donné que beaucoup n'ont pas encore accès à l'éducation formelle et que les rendements scolaires restent encore faibles. Ainsi, si la parité est en passe d'être atteinte dans l'élémentaire, la participation des filles reste à améliorer dans les autres niveaux.

Bien que substantiel, le volume des ressources publiques mobilisées demeure insuffisant au regard des objectifs à atteindre et des besoins d'éducation. De même, la dévolution des pouvoirs aux collectivités locales et aux structures déconcentrées demeure encore timide.

L'organisation structurelle du système

Il apparaît clairement qu'aucune réforme en profondeur du système ne peut aboutir avec un dysfonctionnement organisationnel. Or, malgré les acquis du système éducatif sénégalais, certaines contraintes majeures pèsent sur son pilotage, créant ainsi des dysfonctionnements dans sa gestion, avec, comme conséquences la faiblesse des performances enregistrées dans la réalisation des objectifs d'amélioration de la qualité à tous les niveaux du système éducatif. Les préoccupations de mise en place d'une administration moderne, plus flexible, partant plus dynamique, qui décentraliserait toutes les tâches supposées être mieux exécutées par les niveaux locaux, n'ont pas encore été pleinement prises en compte.

Le système éducatif reste marqué par l'absence ou l'inadaptation des textes régissant les départements : l'éducation nationale est régie par la loi d'orientation 91-22 du 22 Février 1991 dont les décrets d'application n'ont pas tous été pris.

On note actuellement :

la rigidité des méthodes et techniques de gestion qui ont beaucoup de difficultés à s'adapter aux contraintes en ressources humaines ou matérielles.

l'inefficacité des processus verticaux et horizontaux de communication.

l'insuffisance de formation continuée des cadres à une gestion administrative efficace et moderne.

l'existence de conflit d'interprétation et de télescopes qui relèvent de l'absence d'un cadre législatif cohérent et transparent quant aux missions des directions et services.

Les IA et les IDEN sont régis par le décret 93739 du 25/6/93. Depuis l'entrée en vigueur de ce texte, ces structures n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Et des insuffisances sont constatées dans la gestion des inspections et des établissements scolaires.

A ces insuffisances jusqu'ici constatées, viennent s'ajouter les besoins de recadrage institutionnel né du PDEF. Si ces difficultés de type structurel n'étaient pas résolues, elles compromettraient l'atteinte des résultats du programme.

C'est pourquoi, au regard de la nouvelle lettre de politique ajustée, de l'analyse institutionnelle développée par quelques services centraux, de l'analyse institutionnelle des IA et IDEN pour le pilotage et la gestion du PDEF (qui est en phase de finalisation), et enfin de l'évolution actuelle des techniques et méthodes de management, il est apparu nécessaire de recentrer le système éducatif sur ses fonctions de base et de l'organiser de manière à lui permettre de remplir au mieux ses principales missions, à travers ses structures centrales et déconcentrées.

Au regard des éléments disponibles, nécessaires à une réorganisation du Ministère de l'Education, un nouvel organigramme efficace, efficient et rationnel basé sur la nouvelle politique éducative et les missions et fonctions fondamentales qui doivent en être tirées, aussi bien pour le niveau central que le niveau déconcentré serait indispensable avant le démarrage de la phase 2.

Pilotage du système éducatif

Pour mieux répondre aux priorités locales et encourager la participation des populations, le PDEF a opté pour une délégation à la base de l'exécution de la plupart des activités, le niveau central se concentrant désormais sur la modernisation du pilotage et la coordination desdites activités. L'organisation et le fonctionnement des organes de gestion du programme prévoient la création de sept structures, dont deux au niveau central et cinq au niveau décentralisé.

Au niveau central, le Conseil supérieur de l'Education et de la Formation (CONSEF) a une mission d'orientation et de supervision de la mise en oeuvre du PDEF. Quant au Comité national de Coordination et de Suivi (CNCS), il assure pour le compte du CONSEF des missions de coordination, de programmation, de suivi et d'évaluation des activités du PDEF.

Au niveau décentralisé, en plus des comités régionaux et départementaux qui ont un rôle de coordination et de suivi dans leurs zones respectives, les comités locaux d'éducation et de formation (CLEF), les conseils de gestion (CG) des lycées et collèges ainsi que les comités de gestion des centres de développement de la petite enfance, des écoles élémentaires, des écoles communautaires de base ou des centres d'alphabétisation aident à la gestion des niveaux d'étude qui leur sont assignés.

Le PDEF entre dans sa deuxième phase d'exécution, mais la plupart de ses organes ne fonctionnent pas encore au rythme souhaité. Le retard accusé dans leur mise en place a eu des incidences négatives sur le respect des échéances de nombreuses activités et notamment du travail de supervision qui n'a pu être mené. Par ailleurs, l'absence de rencontres périodiques des différents acteurs du système éducatif (aux niveaux local, départemental, régional et national) affaiblit la participation aux objectifs visés et l'internalisation de la philosophie et des objectifs du PDEF.

Malgré le transfert de compétences aux structures déconcentrées du ministère, certaines directions ont encore du mal à se départir de leurs anciennes prérogatives. Ces résistances sont de nature à compromettre les efforts d'organisation et de micro-planification, dévolus aux Inspecteurs d'Académie (IA) et Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale (IDEN), les empêchant ainsi de jouer pleinement leur rôle d'interface entre le centre et la base.

Pour ce qui est des structures déconcentrées, l'organigramme actuel des IA, structuré en bureaux sectoriels (examens et concours, personnels...) n'est pas de nature à promouvoir à la base, une bonne gestion du système.

Les inspections d'académie (IA) interviennent dans chacune des trois composantes du PDEF dans leurs régions respectives. Elles surveillent la progression des activités, coordonnent, consolident les rapports des inspections départementales de l'Education nationale (IDEN) et produisent un rapport annuel de suivi régional qui présente le niveau d'exécution des activités. Les niveaux déconcentrés ne sont pas toujours en position d'exercer pleinement leurs prérogatives en raison des interférences des directions nationales dans leurs attributions.

La fonction de coordination du PDEF n'est pas encore correctement assumée par les IA qui ne disposent pas encore suffisamment d'instruments de pilotage et des ressources humaines nécessaires. Les IDEN

jouent aussi un rôle stratégique dans le bon fonctionnement du PDEF en surveillant périodiquement la progression des opérations qui leur sont confiées. Elles exercent aussi une fonction d'appui technique et d'animation pédagogique auprès des écoles relevant de leurs circonscriptions. Elles collectent les rapports de suivi des écoles, les exploitent et produisent à leur tour un rapport de suivi départemental qu'elles soumettent à l'IA. Des efforts considérables devront alors être déployés pour que les IDEN accomplissent correctement ses différentes fonctions. L'analyse sectorielle révèle que beaucoup d'écoles élémentaires restent plusieurs années sans être inspectées, ni même recevoir la visite de l'inspecteur. Ce constat s'explique sans doute par l'augmentation du nombre de classes (de 18 554 en 2000 à 20 425 en 2002, soit une hausse de 10%), alors que l'accroissement des effectifs d'inspecteurs a été plus faible (de 187 à 253 entre ces deux années). L'augmentation constante du ratio nombre d'enseignants par inspecteur rend difficile le suivi scolaire confié à l'IDEN. En outre, les inspecteurs consacrent un temps important à participer à des réunions, et à des activités non pédagogiques. Parmi elles, on peut mentionner la production de documents périodiques à transmettre aux IA ou aux directions centrales qui absorbe un temps important et réduit fortement celui susceptible d'être consacré au travail de terrain.

L'évaluation des rendements scolaires faite par l'INEADE dans le cadre du PASEC (Programme d'analyse des systèmes éducatifs comparés) a montré que 11% seulement des inspecteurs faisaient correctement à la fois leur travail administratif, d'encadrement pédagogique et de contrôle des enseignants. Le niveau élevé du ratio maîtres/inspecteur et l'ampleur des tâches administratives demandées par les IA et les directions nationales expliquent le faible pourcentage des inspections d'écoles et d'enseignants. On retrouve le même problème aux échelons supérieurs. Le niveau central et les IA ne contrôlent pas de manière convenable les activités des inspecteurs.

La configuration actuelle des Inspections Départementales repose sur des normes qui sont remises en cause non seulement par le développement inégal du réseau lié à l'étalement urbain mais aussi par l'évolution du découpage administratif et politique issu de la décentralisation. Il se pose alors de manière urgente le problème de dysfonctionnement des IDEN qui sont à cheval sur plusieurs mairies d'arrondissement dans la région de Dakar.

La décentralisation ayant du mal à se mettre en place, l'intervention des communes dans la gestion des écoles tarde à connaître les effets positifs auxquels on s'attendait.

Dans la région de DAKAR qui compte 43 arrondissements, il n'est pas rare de constater qu'une IDEN doit traiter de ses problèmes avec 3 ou 4 mairies ayant des ressources différentes.

Depuis la fin du PDRH 2, la spécificité fille est gérée d'une manière dispersée dans le système éducatif. Mais son pilotage, son financement, son évaluation et son suivi devraient faire l'objet d'une prise en charge systématique à tous les niveaux (central et décentralisé).

Gestion des manuels scolaires

En 2000, le ratio manuels/élève était inférieur à 1. Cette situation s'est améliorée en 2003 (2,15). Cependant, ce ratio cache des disparités relativement importantes entre les régions, les régions les mieux équipées en manuels sont celles de Thiès (2,3), de Kaolack (2,2), Louga et Ziguinchor (2,1). Celles de Diourbel, Kolda et Dakar sont moins bien pourvues avec respectivement 1,9, 1,6 et 1,5.

Une étude menée en 2003-04 fait ressortir qu'il existe quatre circuits de distribution. Le premier part de l'imprimeur aux écoles en passant par la DAGE, l'IA et l'IDEN.

Le second suit le même itinéraire en sautant l'étape de l'IA. Avec le troisième circuit, les livres ne transitent plus par la DAGE mais passent par l'IA avant de parvenir à l'IDEN et aux écoles. Avec le quatrième, les manuels quittent l'imprimeur et vont directement aux IDEN et aux écoles sans passer par la DAGE et l'IA. Sur ces quatre circuits, seuls les deux derniers (qui sont les plus courts) sont efficaces. En effet, l'enquête au niveau des structures intermédiaires (DAGE, IA, IDEN) et la consolidation des données recueillies montrent non seulement l'existence de rétentions à chaque étape mais aussi des déperditions entre les structures. A ces quantités qui sont perdues pour l'école, s'ajoutent les manuels reçus et non distribués aux élèves dans certaines écoles sous prétexte qu'ils ne sont pas conformes au programme.

PARTIE II : PLAN D'ACTION

OPTIONS STRATEGIQUES ET DEFIS POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

Les nouvelles orientations du secteur de l'éducation et de la formation reposent sur :

1. les options stratégiques fixées dans la lettre de politique générale pour le secteur :

- l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire et l'amélioration de l'accès dans les autres cycles ;
- la création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux de formation ;
- l'éradication de l'analphabétisme et la promotion des langues nationales ;
- l'expansion de la responsabilité des communautés et des collectivités dans le système éducatif. Ceci comporte notamment la gestion des écoles, le suivi de la qualité et la mobilisation de ressources ;
- la promotion et l'orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail ;
- L'élimination des disparités entre groupes économiques (riches/pauvres) entre sexes, inter et intra régionales, entre milieux (urbain/rural), à tous les niveaux d'enseignement et le prise en compte des besoins des enfant handicapées ;
- Le partenariat efficace et bien coordonné ;
- L'ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO.

Formatted: Indent: Left: 0",
Numbered + Level: 1 + Numbering
Style: 1, 2, 3, ... + Start at: 1 +
Alignment: Left + Aligned at: 0.25"
+ Tab after: 0.5" + Indent at: 0.5"

2. les douze défis à relever prioritairement au cours de la seconde phase :

- Constructions d'infrastructures scolaires : capacités (rythme de construction, pilotage, modalités de maîtrise d'ouvrage...), qualité, programmation (respect des délais...)
- Recrutements, formation, allocation et maintien dans les classes des enseignants
- Soutien à l'enseignement privé (mesures d'incitation, cadre réglementaire et contractuel, montant de la subvention...)
- Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation
- Manuels scolaires (conception, production, distribution)
- Mise en œuvre de la qualité (pilotage, sélection et formation des directeurs d'écoles et chefs d'établissement, temps effectif d'apprentissage, enseignement scientifique, système d'évaluation et de certification, orientation scolaire...)
- Curriculum (disponibilité de tous les outils du curriculum au plus tard en 2007 en vue de l'extension et de la généralisation)
- Diversification/adaptation de l'offre d'éducation
- Maintien des élèves (cantines scolaires, bourses, sensibilisation, remédiation, soutien pédagogique...)
- Réforme institutionnelle (organigramme, déconcentration/décentralisation, renforcement des capacités)
- Développement de l'information et de la communication
- Gestion financière (allocation des ressources et exécution du budget conformes aux objectifs du programme et aux délais fixés, harmonisation et allègement des procédures des PTF et de l'Etat)

Formatted: Indent: Left: 0",
Numbered + Level: 1 + Numbering
Style: 1, 2, 3, ... + Start at: 1 +
Alignment: Left + Aligned at: 0.25"
+ Tab after: 0.5" + Indent at: 0.5"

Pour procéder à la finalisation du plan d'action national, il est a été préalablement demandé à chaque sous secteur de procéder à deux analyses successives permettant de rendre leur plans d'action à la fois :

- cohérents avec la lettre politique générale, les orientations stratégiques et les principaux défis identifiés pour la seconde phase ;
- opérationnels en terme de faisabilités technique et financière.

Ainsi, chaque sous secteur :

- a formulé ses priorités au regard des options stratégiques et des défis identifiés ;
- a précisé, pour chaque priorités identifiée, les résultats ou les niveaux de réalisation attendus, les conditions préalables à satisfaire, les actions à mener en conséquence, les échéances prévues, le ou les centres de responsabilité impliqués, le coût de chaque action et les facteurs de risque éventuels.

Cette approche par sous secteur a permis notamment :

- de revenir à découpage par sous secteurs conforme à la structure du PDEF, les structures opérationnelles (IA/IDEN, Direction d'enseignement, INEADE, DEA, DCMS...) étant identifiées en qualité de centre de responsabilité pour la mise en œuvre des actions ;
- de préciser les plans d'action pour des Directions nationales transversales (DPRE, DAGE, DRH, DCESS) étant encore centre de responsabilité pour la gestion au cours de la phase ainsi que pour le développement du schéma directeur informatique n°2 (SDI2) ;
- de distinguer les actions devant être conduites par le niveau central et par les niveaux déconcentrés afin de garantir d'une part la bonne prise en compte des options stratégiques et des priorités au cours de la phase et d'autre part de définir les besoins financiers afférents et déterminer le cadrage financier global de la phase.

Un atelier national a permis la validation des plans d'action des sous secteur et du cadrage financier pour la seconde phase du PDEF, les niveaux déconcentrés étant invités à actualiser les plans d'action des PRDE sur cette base.

Le présent document présente pour chaque sous secteur et pour les options stratégiques ou défis retenus, les priorités pour la phase, les objectifs fixés, la description des actions conduites et les centres de responsabilité impliqués.

En annexes sont présentés :

- Les plans d'actions budgétisés des sous secteur et Direction transversales
- Les documents de cadrage budgétaires du plan d'action au plan national et désagrégé au plan régional.

LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Accès

- Poursuite des programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement des structures publiques de Développement Intégré de la Petite Enfance (écoles maternelles, cases des tout-petits...)
- Recrutement en nombre suffisant de personnels de supervision et des éducateurs par l'Etat, les collectivités et les communautés.
- Mobilisation sociale en direction des collectivités locales, des communautés, du secteur privé et des partenaires au développement en vue de la construction de centre DIPE.

Qualité

- Finalisation du curriculum des 3-6 ans et poursuite de la construction du curriculum de la tranche d'âge 0-3 ans
- Mise en place du paquet de services dans toutes les structures DIPE : éducation, protection, santé et nutrition
- Développement d'une politique de mise à disposition de matériels didactiques et de manuels pertinents et adaptés
- Formation appropriée des personnels de supervision, des mères assistantes et des éducateurs
- Encadrement rapproché des éducateurs et des animateurs polyvalents
- Promotion de l'éducation parentale pour la prise en charge des 0-3 ans
- Amélioration de l'intégration des enfants du préscolaire dans l'élémentaire

Gestion

- Harmonisation et stabilisation du sous-secteur de la petite enfance à partir du document de politique nationale intégrée de développement de la petite enfance et du document de référence pour la formation des personnels de la petite enfance ;...
- Renforcement des capacités de gestion des personnels de supervision et des structures de gestion (comités de gestion...)
- Appui technique et financier aux comités de gestion des structures de prise en charge de la petite enfance
- Renforcement du dispositif de coordination, de suivi évaluation et de supervision efficace garantissant le respect des normes de qualité.
- Renforcement de la mobilisation sociale (IEC) pour favoriser d'une part, la participation globale (secteur privé, populations, société civile et collectivités locales, partenaires techniques et financiers,...) et d'autre part un partenariat institutionnel efficace autour de l'éducation, la protection, la prise en charge sanitaire et nutritionnelle de la petite enfance.
- Révision des textes organisant le sous-secteur, notamment celui relatif au medium d'enseignement.

CHAMPS D'INTERVENTION

Dans l'optique d'accorder plus d'importance au développement de la petite enfance, les actions à mener doivent permettre d'élargir l'accès en variant et en adaptant les structures de prise en charge de la petite enfance, notamment la frange d'enfant la plus défavorisée. Pour cela, les initiatives communautaires et privées seront fortement encouragées et soutenues et l'accent sera mis sur le recrutement et la formation d'un personnel spécialisé.

Le programme de prise en charge de la petite enfance inclut les établissements préscolaires publics et privés, les cases des tout-petits et les garderies communautaires et a pour objectifs de :

- favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psychomotrices, intellectuelles et sociales pour leur permettre d'épanouir leur personnalité et de construire les bases des apprentissages scolaires.

- leur assurer un suivi et une prise en charge sanitaire et nutritionnelle de qualité.
- leur assurer une protection contre toute forme d'exploitation et d'abus.

PLAN D'ACTION

Achèvement du cycle élémentaire amélioration de l'accès dans les autres cycles

Priorité : élargissement de l'accès à l'éducation préscolaire

Objectif : atteindre un taux de pré scolarisation de 10% en 2007

Description :

- Disposer d'une carte du préscolaire et développer le dispositif fonctionnel de collecte de données
 - Réaliser les constructions et la réhabilitation des structures DIPE
 - Favoriser l'ouverture d'écoles privées
 - Développer la contractualisation avec les collectivités locales
 - Harmoniser et vulgariser les normes de construction
 - Stimuler l'adhésion des éducateurs et des communautés par rapport à l'option religieuse
- Centre de responsabilité :** PCN – DAGE – IA/IDEN – DCESS – DEPS – DEP – ANCTP – Collectivités locales – Communautés

Expansion de la responsabilité des communautés

Priorité : Accroissement de la mobilisation des collectivités locales, des communautés, du secteur privé et des partenaires au développement

Objectif : assurer la participation des collectivités, des communautés, du privé et des partenaires à l'élargissement de l'offre éducative

Description :

- Développer un cadre de concertation, de mobilisation et de partenariat
 - Mettre en place un fonds de solidarité et d'appui
- Centre de responsabilité :** DEPS – IA/IDEN – DAJLD – DEP – ANCTP – DEA – Comité multisectoriel

Elimination des disparités

Priorité : Réduction des disparités et discriminations en faveur de l'Education pour Tous

Objectif : assurer le respect des droits de l'enfant et mettre en œuvre un plan d'action spécifique en faveur des enfants défavorisés .

Description :

- Renforcer la mobilisation sociale en faveur des enfants pauvres et des enfants à besoins éducatifs spéciaux
 - Adapter les structures aux besoins des enfants handicapés
 - Identifier et délimiter sur la carte scolaire les zones d'éducation prioritaire
 - Développer le suivi pour prévenir la non scolarisation des enfants
 - Concertation orientée vers la convention partagée des besoins en éducation
- Centre de responsabilité :** PCN – IA/IDEN – DEPS - Comité multisectoriel

Recrutements, formation, allocation et maintien dans les classes des enseignants

Priorité : Recrutement et formation de personnel

Objectif : doter tous les centres DIPE en personnel suffisant et qualifié

Description :

- Recruter de personnels de supervision, d'encadrement des enfants et du personnel d'appoint dans les structures DIPE
- Mise en place d'un dispositif de formation initial opérationnel

- Développer la formation continuée pour tous les personnels en activité
Centre de responsabilité : IA/IDEN - Communautés - DRH - DEPS

Mise en œuvre de la qualité

Priorité 1 : Amélioration de la prise en charge de la petite enfance

Objectif : assurer la prise en charge sanitaire et nutritionnelle dans les DIPE en zone rurale et dans les banlieues défavorisées

Description :

- Promouvoir le déparasitage, la supplémentation, la fortification et l'installation de cantines dans les structures DIPE
- Mettre à disposition des soins sanitaires et nutritionnels
- Installer des cantines dans les structures DIPE surtout en zones défavorisées

Centre de responsabilité : IA/IDEN –DEPS – DCMS – Collectivités locales

Priorité 2 : Stabilisation du/des modèles DIPE les plus performants

Objectif : valider le/les modèles les plus performants .

Description :

- Mettre en œuvre un dispositif de suivi évaluation efficace
- Suivre et évaluer les différents modèles et leur efficacité à la base

Centre de responsabilité : DPRE –DEPS – INEADE - CMDCQP

Priorité 3 : Amélioration de l'environnement éducatif des enfants

Objectif : doter chaque centre DIPE de matériels didactiques, de jouets, de jeux de plein air et de manuels pertinents et adaptés.

Description :

- Elaborer des normes de spécification, de cahiers de charge pour la production de matériels didactiques adaptés
- Créer un cadre propice à la conception et à l'élaboration de manuels adaptés
- Mettre à disposition des moyens d'acquisition des outils didactiques et des manuels d'apprentissage.

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEPS – DAGE – INEADE – DALN – DEA - CMDCQP

Priorité 4 : Amélioration de l'articulation entre le Préscolaire et l'élémentaire

Objectif : assurer le passage à l'élémentaire de l'ensemble des effectifs du préscolaire

Description :

- Mettre en œuvre des concertations régulières entre les structures centrales, déconcentrées et locales
- Mettre en œuvre un plan d'action concerté entre les 2 sous secteurs
- Développer l'articulation Préscolaire/élémentaire dans les projets d'écoles

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEPS – DEE – DPRE - CMDCQP

Priorité 5 : Promotion de l'éducation parentale pour la prise en charge des enfants

Objectif : renforcer les capacités des parents et des familles en matière de prise en charge de la petite enfance .

Description :

- Poursuivre la construction d'un programme de formation des parents et rendre disponible un programme de formation des parents
- Exploiter les études réalisées et les adapter aux réalités locales
- Valorisation des pratiques positives existantes

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEPS – INEADE – DALN – ANCTP – CMDCQP – Direction de la famille

Priorité 6 : Promotion de l'éducation intégratrice

Objectif : confectionner un programme et assurer le matériel didactique approprié pour les différents handicaps.

Description :

- Nécessité d'un dispositif technologique et pédagogique pour les enfants handicapés
- Intervention partagée entre les différents ministères et les associations des personnes handicapées
- Production de normes et cahiers de charge

Centre de responsabilité : DEPS – DAGE – INEADE – DALN – Partenaires – Comité multisectoriel

Soutien à l'enseignement privé

Priorité : Soutien aux promoteurs privés, aux opérateurs communautaires et aux familles

Objectif : assurer la prise en charge par les opérateurs privés de 236 513 enfants du préscolaire

Description :

- Encadrer les initiatives privées par les institutions étatiques
- Favoriser une prise en charge de qualité des enfants
- Appuyer financièrement les opérateurs
- Financer des Activités génératrices de revenus

Centre de responsabilité : DEPS – DEP – ANCTP – DALN – DEA – Partenaires – DPRE - CMDCQP

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité : Renforcement de la gestion institutionnelle et création de la synergie entre les différents intervenants

Objectif : rendre opérationnel le e dispositif de coordination et de suivi/évaluation .

Description :

- Mettre en place d'une équipe de travail pluridisciplinaire
- Développer un suivi/évaluation rapproché
- Créer des réseaux pour le plaidoyer et la promotion de la petite enfance

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEPS et structures intervenant dans les DIPE – ANCTP – DEA – DPRE – CMDCQP – Partenaires (table de concertation au niveau régional)

L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Les stratégies de développement du sous-secteur s'articulent autour :

De l'élargissement de l'accès et de la continuité de l'offre d'éducation primaire par :

- la construction et l'équipement de salles de classes ;
- le recrutement d'enseignants en nombre suffisant ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication à tous les niveaux
- le renforcement de la couverture éducative par le secteur privé.
- l'adaptation de l'offre éducative à la demande ;
- la limitation des redoublements et des abandons, l'amélioration du maintien et de la promotion interne des enfants enrôlés ;
- la réduction de toutes les formes de disparité ;

Du renforcement de la qualité des enseignements/apprentissages scolaires par :

- la mise en place d'un programme national intérimaire pour l'enseignement élémentaire dans une perspective de transition vers le curriculum ;
- la formalisation et la généralisation des programmes relatifs aux progressions harmonisées et aux évaluations standardisées avant décembre 2005 en vue d'une systématisation avec une évaluation en début et fin de phase et une évaluation annuelle dans chaque IDEN ;
- la mise en place du nouveau système de certification sur la base d'épreuves standardisées dès juin 2006 ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi efficace de l'expérience d'enseignement bilingue (français et langues nationales) dans la perspective de généralisation ;...
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau curriculum intégrant les expérimentations et les innovations validées ;
- l'amélioration de la maîtrise de la langue d'enseignement ;
- le relèvement significatif du temps d'apprentissage par l'adoption d'un code national sur l'augmentation, la formalisation, et l'adaptation du temps scolaire dans les IDEN l'adoption de mesures pédagogiques propres à réduire le taux de redoublement et d'abandon
- la promotion d'une stratégie unifiée de formation initiale et continuée des enseignants basée sur un référentiel pertinent ;
- la mise en place d'une dotation suffisante en manuels et matériels didactiques adaptés ;
- l'imputabilité de l'harmonisation, de la gestion intégrée et de la capitalisation des innovations pédagogiques aux IDEN et aux IA;
- la mise en place d'un nouveau système de certification conformes aux exigences de la qualité et en cohérence avec les programmes intérimaires ;
- la redéfinition des objectifs, normes et modalités de la supervision des établissements et des enseignants en référence à l'appui - conseil - formation et au contrôle de qualité ;
- le développement des capacités de management pédagogique des directeurs d'école ;
- la généralisation de la démarche de projets centrés sur l'amélioration qualitative des apprentissages ;
- l'introduction progressive des TICE comme facteur d'amélioration de la qualité des apprentissages et de la formation ;
- l'amélioration de l'environnement scolaire et de la santé/nutrition des élèves conformément aux recommandations du document de la Qualité;
- la promotion de l'enseignement scientifique et technologique.

De la responsabilisation accrue du niveau déconcentré et décentralisé ainsi que des communautés de base dans la gestion des écoles par :

- le renforcement du processus de gestion décentralisée et déconcentrée du système éducatif ;
- la rationalisation de la taille des circonscriptions scolaires pour une gestion optimale de la qualité ;
- le renforcement des capacités de gestion des directeurs d'école, des membres des Comités de Gestion des Ecoles (CGE) et des agents des structures déconcentrées ;
- le développement des capacités de pilotage de la DEE ;
- le développement des capacités de pilotage des structures déconcentrées (Directeurs d'écoles, CODEC, IDEN et I. A.) ;
- la mise en place à plusieurs niveaux (CODEC, départements, régions, nation) d'observatoires de la qualité et de l'efficacité des apprentissages ;
- La contractualisation des acquis (plan d'action, PDDE) liés à l'atteinte des résultats ;
- L'évaluation, la validation et la mutualisation des initiatives en matière de pilotage pédagogique centré sur l'amélioration qualitative des résultats.
- Renforcement des capacités des responsables de structures déconcentrées/décentralisées à la micro planification et à la gestion de la carte scolaire
- Equipement des structures responsables de sous-composantes de l'élémentaire en moyens logistiques, technologiques et informatiques pour assurer le suivi et la supervision des activités de la deuxième phase.

CHAMPS D'INTERVENTION

L'enseignement élémentaire au Sénégal vise à assurer à tous les enfants et particulièrement ceux des milieux défavorisés la possibilité d'accéder à un enseignement obligatoire, gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.

Par conséquent, il s'agira de prendre des mesures liées au renforcement de la participation communautaire notamment dans la gestion des écoles, l'élargissement de l'accès et la gestion de la qualité. En plus, il est envisagé de procéder à la construction et à la réhabilitation de salles de classe, l'utilisation plus efficace des locaux et du personnel, le renforcement de la scolarisation des enfants (surtout des filles) et de la qualité des apprentissages notamment dans les zones pauvres.

PLAN D'ACTION

Achèvement du cycle élémentaire

Priorités 1 : réduction des redoublements

Objectif : supprimer les redoublements intra étape dès 2005 et limiter les redoublements inter étapes pour une baisse du taux redoublement à 7% maxi en 2007

Description :

- Tenir une séance annuelle d'information et de sensibilisation respectivement pour les directeurs, les enseignants et les parents d'élèves à l'inefficacité et aux inconvénients du redoublement
- Appliquer dans la pratique de classe les techniques de remédiation pédagogique et de renforcement
- Organiser des sessions de rattrapage et de soutien scolaire pour les élèves en difficulté
- Projets Ecoles
- Appliquer les textes administratifs visant la suppression du redoublement intra – étape
- IA/IDEN
- Suivi supervision par le niveau central des stratégies développées

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorités 2 : amélioration des seuils de maîtrise en langue d'enseignement et en maths

Objectif 1 : intégrer aux programmes de formation une approche de type français langue étrangère puis français langue seconde en vue de rendre l'enseignement du français et par le français plus adapté aux cibles

Description :

- Constitution d'une masse critique renforcée de formateurs de formateurs
- Formation des formateurs à l'approche FLE / FLS
- Elaboration de la méthodologie et de supports didactiques et pédagogiques appropriés
- Qualités
- Intégration dans les référentiels de formation
- Renforcement de la maîtrise de la langue pour les enseignants
- Qualités/IA>IDEN
- Réédition et exploitation des fascicules du PDRH

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 2 : diversifier les objectifs, les méthodes d'enseignement et les supports didactiques du français selon les cursus (école franco-arabe, apprentissages en langues nationales et en français) en vue de relever le seuil de maîtrise de la langue de 5 pts

Description :

- chaque école détermine une modalité d'évaluation du seuil de maîtrise de départ :
- Evaluation des méthodes pédagogiques, des supports didactiques dans les langues d'enseignement
- Définition des seuils de maîtrise en langues d'enseignement pour chaque cursus et pour chaque étape
- Elaboration des méthodologies et des supports didactiques et pédagogiques appropriés

Centre de responsabilité : INEADE

Objectif 3 : renforcer la maîtrise des apprentissages en mathématiques pour relever le seuil de maîtrise de 5 points

Description :

- rénovation de la didactique des mathématiques non seulement par des activités de numération mais aussi de raisonnement logique et de savoir faire.
- Chaque école détermine par une modalité d'évaluation le seuil de maîtrise de départ :
- Renforcement des compétences des formateurs en didactique des mathématiques, particulièrement à l'explicitation et à la reformulation des énoncés mathématiques, au raisonnement logique et au savoir faire
- Réédition et exploitation les fascicules du PDRH en maths

Centre de responsabilité : IA/IDEN - INEADE

Création des conditions d'une éducation de qualité

Priorités 1 : mise en place d'un environnement scolaire propice

Objectif 1 : assurer l'appropriation et la vulgarisation de la vision en santé nutrition à l'école

Description :

- tenue d'un atelier national de partage de la vision en santé nutrition à l'école

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 2 : partager les guides et élaborer d'un référentiel de compétences en santé nutrition

Description :

- Elaboration du référentiel
- Multiplication en 400 exemplaires du guide de lutte contre les carences nutritionnelles et les parasitoses en milieu scolaire
- Partage sur les contenus des guides (lutte contre les carences, eau, hygiène et assainissement)
- Intégration des recommandations issues du terrain dans les guides .

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 3 : former 3375 enseignants par an en approche par les compétences en santé/nutrition

Description :

- multiplication des guides et mise en place de 4000 guides par an au niveau des IDEN et des écoles

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 4 : intégrer des modules en santé nutrition dans le référentiel des EFI

Description :

- tenue d'un atelier d'élaboration des compétences à intégrer

Centre de responsabilité : DCMS - DEE

Objectif 5 : former 530 maîtres d'application en compétences de vie courante des domaines ciblés dans les trois guides

Description :

- formation des maîtres

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 6 : confectionner 500 boîtes à images réalisées pour chaque volet (IST/SIDA/carences nutritionnelles et lutte contre les parasites)

Description :

- identification d'un consultant et validation des boîtes à images

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 7 : déparasiter et supplémenter hebdomadairement des élèves

Description :

- Déparasiter deux fois par an 24200 élèves de l'élémentaire dans les régions de Tamba et St Louis
- Déparasiter deux fois par an 3415 élèves du préscolaire dans les régions de Tamba, Matam et Saint-Louis
- Supplémentation hebdomadaire pendant 6 mois de 24200 élèves dans les régions de Tamba et Saint-Louis
- Supplémentation hebdomadaire pendant 6 mois de 3415 élèves du préscolaire dans les régions de Tamba, Matam et Saint-Louis
- Appuyer les médecins chef pour l'acheminement des médicaments jusqu'au poste de santé le plus proche de l'école
- Supervision de la mise en place des médicaments

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DCMS

Objectif 8 : mettre en place un paquet de services dans 10 écoles de plus chaque année par IDEN

Description :

- Visites de dépistage
- Elaboration d'un guide du maître pour la promotion de la santé buccale
- Formation des maîtres à l'utilisation des outils IEC
- Promotion de la santé bucco-dentaire de 25000 élèves par an
- Visites de dépistage des affections bucco dentaires chez 25000 élèves par an

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 9 : prendre en charge les OEV

Description :

- les OEV sont pris en charge au plan psycho-affectif et nutritionnel :
- Identification des OEV
- Formation de l'ETN en conciling en faveur des OEV
- Formation des ETR en conciling en faveur des OEV et de leurs familles
- Prise en charge scolaire, psycho-sociale, médicale et nutritionnelle des OEV
- Suivi supervision de la prise en charge des OEV
- Evaluation de la prise en charge

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DCMS

Objectif 10 : mettre en place un plan d'IEC

Description :

- identification d'un consultant et validation et mise en œuvre du plan

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 11 : suivre superviser et évaluer la gestion déconcentrée et décentralisée des activités de santé / nutrition

Description :

- Mission de supervision
- Atelier de réflexion et d'évaluation

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 12 : sensibiliser les différents acteurs sur les IST / VIH / SIDA et promotion du dépistage volontaire

Description :

- Dépistage volontaire mené dans les communautés éducatives
- Etat des lieux des IST / VIH / SIDA en milieu scolaire
- Accès des filles au niveau des services de SR au LJFK et Mariama Ba

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DCMS

Objectif 13 : informer et sensibiliser sur les IST/ VIH / SIDA des amicales des étudiants de l'UGB et de l'UCAD

Description :

- projection de films / Exposés - Débats

Centre de responsabilité : DCMS

Objectif 14 : renforcer les capacités des agents de la DCMS

Description :

- Participation à la conférence internationale sur l'éducation et le système d'information (EISTA 2005 à Orlando)
- Formation en nutrition au Bénin
- Redéfinir les missions et redynamiser les inspections médicalisées des écoles
- Partager la stratégie d'intégration des questions d'environnement
- Partage du plan et des outils de suivi évaluation des activités de la sous composante
- Participation à la semaine de l'école de base

Centre de responsabilité : DCMS - DRH

Objectif 15 : assurer la réalisation d'ouvrages, d'équipements annexes pour sécuriser et rendre hygiénique l'espace scolaire en réduisant les déficits de 10% par an

Description :

- élaboration d'un plan de résorption des déficits et mise en place systématisée d'ouvrages annexes et de sécurité dans toutes nouvelle création :
- Remplacement d'abris provisoire
- Extension des cantines scolaires
- Mise en place de points d'eau, de toilettes avec box séparés pour les filles,
- Mise en œuvre de la maintenance et de l'entretien des infrastructures et des équipements

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DPRE – Collectivités locales

Objectif 16 : mettre à disposition un paquet de service intégré prioritairement dans les zones déshéritées pour le maintien et le soutien des élèves les plus démunis

Description :

- Elaboration d'une carte d'intervention
- Mettre à disposition un paquet de service intégré prioritairement dans les zones déshéritées pour le maintien et le soutien des élèves les plus démunies
- Appui à la promotion des espaces verts et des jardins scolaires

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 17 : développer des compétences de vie courante afin de rendre les élèves aptes à contribuer à l'amélioration de leur condition d'existence

Description :

- Stabilisation des stratégies de développement de CVC

- Extension du développement des CVC

Centre de responsabilité : DEE

Objectif 18 : développer un plan de communication stratégique afin de mobiliser la communauté éducative autour des questions d'environnement scolaire

Description :

- Valorisation des bonnes pratiques de CVC dans les écoles de la zone d'intervention
- Mobilisation de la communauté pour améliorer les conditions de travail des élèves

Centre de responsabilité : DPRE

Objectif 19 : Mettre en œuvre un dispositif de suivi/évaluation de la politique de promotion de l'environnement scolaire

Description :

- érection de normes et d'indicateurs en matière d'environnement scolaire

Centre de responsabilité : DCMS

Promotion des langues nationales

Priorités : Création des conditions d'une bonne poursuite de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales à l'école élémentaire pour le relèvement du seuil de maîtrise en français et en maths

Objectif 1 : développer une stratégie de formation des acteurs

Description :

- Disponibilité du cahier des charges de chaque acteur (IDEN, enseignants)
- Formation des personnels des structures centrales

Centre de responsabilité : DALN – DEE - CMDCQP

Objectif 2 : assurer une évaluation complémentaire de l'expérimentation pour définir les conditions ultérieures d'une extension

Description :

- Respect du dispositif expérimental
- Evaluation complémentaire externe et terminale de la phase 1 de l'expérimentation

Centre de responsabilité : INEADE

Promotion de l'éducation des filles

Priorités 1 : Développement de mesures incitatives pour promouvoir l'éducation des filles

Objectif : mettre en œuvre d'un suivi rapproché du cursus scolaire des filles afin d'améliorer leur taux d'achèvement

Description :

- Identification et analyse périodique des performances des filles après les évaluations ponctuelles et standardisées
- Constitution de banques de données et d'indicateurs clé
- Appui aux séances spécifiques de renforcement des filles
- Promotion et valorisation des réussites remarquables des filles

Centre de responsabilité : DEE - IA/IDEN

Priorités 2 : sensibilisation et mobilisation des communautés, des partenaires sociaux et techniques pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école

Objectif 1 : apporter un appui technique et financier aux cellules SCOFI pour les rendre opérationnelles

Description :

- sensibiliser les communautés à la scolarisation des filles

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DEE

Objectif 2 : mobiliser les partenaires pour l'amélioration du TBS filles

Description :

- Supervision de rencontres entre partenaires à la base (les autorités académiques, administratives et les élus locaux)
- Mobilisation des partenaires pour une discrimination positive en matière de dotation de fournitures scolaires

Centre de responsabilité : IA>IDEN

Expansion de la responsabilité des communautés

Priorités : *Renforcement de l'implication et de la participation des communautés dans la gestion de l'école*

Objectif : Assurer le fonctionnement opérationnel des instances de concertation à tous les niveaux afin de développer la concertation entre acteurs à la base

Instances fonctionnelles

Description :

- appui à l'installation et au fonctionnement des tables de concertation

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DEE

Elimination des disparités géographiques socioéconomiques, physiques

Priorité 1 : *atteinte de la parité G/F dans toutes les régions*

Objectif : mobiliser les institutions et société pour la scolarisation de tous les enfants en vue d'une Parité G/F (focalisation sur les zones de résistance du sud et du nord)

Description :

- Développement d'un plaidoyer en direction des foyers religieux, des zones pourvoyeuses de bonnes, contre les mariages précoces dans les régions du Sud, contre le travail précoce des garçons en zone nord
- Prise en charge de l'aspect genre dans les stratégies d'enseignement apprentissage

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DPRE

Priorité 2 : *discrimination positive en faveur des enfants issus de familles et de zones déshéritées ainsi que des enfants à besoins éducatifs spéciaux*

Objectif 1 : mobiliser des partenaires pour une action différenciée en faveur des enfants socio économiquement défavorisés et des enfants à besoins éducatifs spéciaux

Mise en vigueur de l'appui du FND

Description :

- Appui aux régions pour la sensibilisation des familles pour une assiduité scolaire
- Mobilisation des partenaires pour des mesures de discrimination positive en faveur des enfants socio économiquement défavorisés et à besoins éducatifs spéciaux
- Tenue de 4 conférences régionales et 12 conférences départementales pour l'accroissement du recrutement et de l'intégration des enfants à besoin éducatifs spéciaux

Centre de responsabilité : DEE - IA>IDEN

Objectif 2 : réduire les écoles à cycles incomplets en vue d'améliorer le taux d'achèvement dans les écoles à offre discontinue (développement de la multigradation)

Description :

- Finalisation de l'expérimentation ECU
- Sensibilisation, mobilisation des acteurs et de la communauté
- Former les maîtres aux stratégies d'enseignements/apprentissages en CMG/ECU (compétences de base des élèves en langue d'enseignement, math, IST)
- Assurer le suivi supervision/évaluation du dispositif CMG/ECU

- Suivi Supervision
- Tenir deux ateliers de partage / capitalisation de 3 jours sur la stratégie CMG/ECU
Centre de responsabilité : INEADE – DEE – PRF - EFI

Objectif 3 : créer des conditions d'accès et de prise en charge à l'école des enfants à besoins éducatifs spéciaux en vue d'élargir l'accès et améliorer le taux d'achèvement des EBES

Description :

- Implantation de deux cantines au CVT et l'école des déficients intellectuels
- Mise à disposition de deux cars de ramassage des élèves

Centre de responsabilité : DEE

Constructions d'infrastructures scolaires

Priorité 1 : Extension et rénovation du réseau scolaire

Objectif :

- Assurer la Construction de 2700 classes par an ;
- Remplacer les abris provisoires et réhabiliter les infrastructures non fonctionnelles
- Améliorer le dispositif de supervision des chantiers de construction ;
- Assurer l'adéquation entre la planification des constructions, la carte et le calendrier scolaire

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 2 : Accroissement des capacités d'accueil pour l'éducation spéciale et intégratrice

Objectif : construire, étendre et équiper des centres nationaux et régionaux de l'éducation spéciale et intégratrice afin d'élargir l'accès des EBES

Description :

- Construction de 6 centres régionaux
- Extension du centre verbo tonal et de l'école des déficients intellectuels
- Equipement des 6 structures, des 4 extensions et de 22 écoles intégratrices

Centre de responsabilité : DCESS

Recrutements, formation, allocation et Maintien dans les classes des enseignants

Priorité 1 : Réforme des structures, des dispositifs et des stratégies de formation des personnels de l'éducation

Objectif 1 : ériger les EFI et PRF en centres régionaux unifiés de formation des personnels de l'éducation

Description :

- Elaboration d'un dispositif de formation des formateurs d'enseignants en référence aux impératifs liés à la qualité ;
-
- Conception et mise en oeuvre d'un dispositif de recrutement et de formation initiale de nature à assurer aux enseignants une maîtrise effective des démarches d'enseignement apprentissage ;
-
- Renforcement des plans de formation initiale et continuée des encadreurs des enseignants selon les exigences liées à la qualité des enseignements et des apprentissages ;
- Réalisation d'une étude technique sur la fusion ou la création de centres unifiés de formation ;
- Implantation de 3 centres unifiés de formation

Centre de responsabilité : DEE – DRH - DCESS

Objectif 2 : renforcer l'équipement et l'animation de centre de ressources multimédia (CNFIC et EFI éligibles en centres régionaux de formation)

Description :

- Identification des besoins en fonction des utilisations définies au préalable

- Acquisition de moyens techniques pour 6 centres : CNFIC, Kaolack, Saint Louis, Kolda, Thiés, Louga
- Formation de 6 agents spécialisés en animation de centres de ressources multimédia

Centre de responsabilité : DEE – CMDCQP - DRH

Objectif 3 : mettre à jour le référentiel de compétences des EFI selon la diversification de l'offre

Description :

- Tenue des sessions d'évaluation du référentiel
- Tenue de sessions de production et de validation du nouveau référentiel prenant en compte la diversification de l'offre éducative dans la révision du référentiel de formation (LN, CVC, CMG/ECU, Franco arabe, éducation religieuse, exploitation rationnelle des manuels ...)

Centre de responsabilité : DEE – EFI – DRH – CMDCQP - DEA

Objectif 4 : mettre en œuvre de façon efficiente le nouveau référentiel afin de rénover le cursus de formation des volontaires de l'éducation

Description :

- Formation des formateurs à l'ingénierie de formation et d'éducation
- Suivi évaluation des activités développées par les structures de formation

Centre de responsabilité : DEE - EFI

Objectif 5 : développer une stratégie de formation médiatée

Description :

- Etat des lieux
- Partage des orientations et du plan d'action
- Appui à la création d'applications et de supports pédagogiques et de modules numériques de formation
- Formation des formateurs des EFI
- Mise en œuvre dans les centres multimédia créés
- Suivi Evaluation de la stratégie

Centre de responsabilité : DEE – INEADE - EFI

Centre de responsabilité : DRH

Soutien à l'enseignement privé

Priorité 1 : Qualification et requalification des personnels

Objectif : renforcer la formation professionnelle des enseignants du privé

Description :

Identification des besoins en formation ;

- Elaboration de modules et de stratégie de formation
- Mise en œuvre de la stratégie de formation
- Suivi évaluation de cette stratégie

Centre de responsabilité : DEE – DEP – ENS - EFI

Priorité 2 : Développement de mesures de soutien aux promoteurs privés

Objectif : Promouvoir le partenariat Etat promoteurs privés en prenant en compte des besoins quantitatifs de formation de l'enseignement privé

Description :

- Adéquation de la planification du projet Contrat de solidarité avec le calendrier de formation dans les EFI
- Détermination de modalités de recrutement des stagiaires sous contrat de solidarité
- Mise en œuvre de la formation dans les EFI
- Suivi évaluation

Centre de responsabilité : DEE – DEP – ENS - EFI

Mise en œuvre d'un dispositif moderne de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation des activités liées à l'amélioration de la qualité

Priorité 1 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles de la DEE pour la réalisation des missions d'impulsion et de suivi/évaluation des activités

Objectif 1 : renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la DEE pour la réalisation des missions d'impulsion et de suivi/évaluation

Description :

- Dotation de 3 véhicules pour assurer les missions de suivi supervision
- Dotation de la direction de carburant nécessaire à l'exercice des missions de terrain

Centre de responsabilité : DEE - DAGE

Objectif 2 : renforcer les capacités professionnelles des agents de la DEE

Description :

- Mise à disposition des moyens technologiques et informatiques nécessaires pour l'impulsion et la supervision-évaluation
- Formation des agents à l'exploitation de techniques et d'applications spécifiques en fonction des missions de suivi évaluation

Centre de responsabilité : DRH – CIME - DEE

Priorité 1 : extension du réseau de collecte de traitement et de diffusion des données administratives et pédagogiques et développement des compétences liées à son utilisation

Objectif : déconcentrer les niveaux de saisie de l'information et d'accès au réseau numérique pour l'élémentaire

Description :

- Etude technique à préalable
- Equipement des CODEC pilotes en matériel, logiciels informatiques et scolaires
- Formation des responsables
- Application fichier élèves et gestion pédagogique

Centre de responsabilité : CIME

Manuels scolaires (conception, production, distribution)

Priorité 1 : Renforcement de la couverture des besoins de l'élémentaire en manuels scolaires et parascolaires

Objectif 1 : poursuivre la mise à disposition des manuels existants (poursuite de la politique de gratuité des manuels)

Description :

- Détermination des orientations et besoins
- Réimprimer et distribuer les manuels existants
- Conception et fabrication de supports d'auto-apprentissage
- Impression et distribution des manuels et mat didactiques aux ECU
- Réimpression des manuels des ECU pour l'extension
- Acquisition de bibliothèques d'école
- Formation à la réparation et l'entretien des manuels et livres de bibliothèque
- Gestion stratégique des autres volets de la politique éditoriale du ministère
- Développement d'ouvrages parascolaire
- Formation des homologues et des éditeurs privés
- Formation des IDEN à l'évaluation des manuels
- Réimpression des manuels d'auto apprentissage des ECU
- Atelier de simulation de choix de manuels
- Conception et production de manuels d'auto apprentissage et de matériel didactique des ECU
- Acquisition de matériel didactique pour les CDF

- Gestion de la disponibilité du matériel didactique et des manuels (INEADE)
 - Finalisation et impression des manuels CP en LN et en français
 - Finalisation et impression des manuels CE1 en LN et en français
- Centre de responsabilité :** INEADE - IA>IDEN – CIME – DEE – DAGE - CMDCQP

Objectif 2 : préparer la mise à l’essai du curriculum

Description :

- Finalisation des outils du CEB (programmes, guides...)
- Elaboration et test des drafts de manuels et supports pour le CEB et de manuels pour l’enseignement bilingue

Centre de responsabilité : DPRE (curriculum) - DEE

Objectif 3 : assurer le monitoring de l’effectivité du ratio 5 manuels / élève

Description :

- développement d’une stratégie de suivi évaluation de la disponibilité des manuels et supports au niveau des élèves

Centre de responsabilité : DEE – IA>IDEN – CMDCQP – INEADE -DAGE

Mise en œuvre de la qualité

Priorité 1 : création des conditions d’émergence d’un bon leadership pour le directeur d’école

Objectif : développer une stratégie d’amélioration de l’exercice de la fonction de directeur d’école par la formation initiale et continue de tous les directeurs du Sénégal

Description :

- Redéfinition des conditions d’accès à la fonction de directeur d’école
- Appui à la mise en œuvre du dispositif déconcentré de formation qualifiante et certifiée (outils de formation et modalités du dispositif)
- Former les directeurs à l’élaboration et la mise en œuvre aux techniques de suivi de cohortes d’élèves

Centre de responsabilité : DRH – DEE - CMDCQP

Priorité 2 : développement de l’initiation scientifique et technologique

Objectif 1 : rénover les enseignements scientifique et technologique pour l’éducation de base (cycle fondamental)

Description :

- Organisation d’un colloque pour le partage de savoirs et d’expériences entre scientifiques et pédagogues
- Valorisation de la culture scientifique et technologique auprès du grand public (médias, expos...)
- Définition d’une stratégie de développement de dispositifs expérimentaux d’enseignement /apprentissage des sciences et technologie
- Intégration au curriculum des expérimentations validées (programmes, horaires et méthodes)

Centre de responsabilité : DEE – DEMSG – CNPEST - ASTS

Objectif 2 : Mise en œuvre de la stratégie de développement de l’IST pour améliorer les conditions d’enseignement des disciplines scientifiques et technologiques

Description :

- Constitution d’un pôle de formateurs de formateurs
- Production de supports et matériels didactiques et pédagogiques (guides, modules, multimédias...) en appui à la rénovation des méthodes d’enseignement
- Formation d’enseignants
- Dotation en matériel d’expérimentation
- Réalisation de supports pédagogiques et informatiques
- Mise en œuvre du schéma
- Suivi évaluation des dispositifs de mise en oeuvre

Centre de responsabilité : DEE – DEMSG – CNPEST – **ASTS** – CMDCQP - EFI

Priorité 3 : Généralisation de la démarche de projet d'école

Objectif 1 : étendre la démarche contractualisée de projet à l'ensemble des écoles

Description :

- Evaluation des résultats des PE de la phase I sur les apprentissages scolaires
- Sensibilisation et formation des acteurs sur la démarche de projet au niveau déconcentré (enseignants, communautés)

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 2 : développer une stratégie de formation et d'intégration des activités des PE dans les apprentissages pour l'amélioration de la qualité

Description :

- Constitution d'une masse critique de projets financés et développés
- Formation différenciée (IDEN, Directeurs et enseignants, CGE)
- Elaboration de guides pratiques d'intégration des activités des PE dans les apprentissages
- Intégration au projet d'école de stratégies de remédiation et de soutien aux élèves en difficulté
- Evaluation de l'impact du projet sur la qualité des apprentissages

Centre de responsabilité : DEE – DPRE - CMDCQP - IA/IDEN

Priorité 4 : Relèvement significatif du temps d'enseignement

Objectif 1 : mettre en place des stratégies visant la compensation des heures dues et non dispensées afin de lutter contre les pertes de temps d'enseignement

Description :

- Rappel des textes réglementaires
- Etablissement d'un système de compensation des heures non effectuées

Centre de responsabilité : DEE - IA/IDEN - DRH

Objectif 2 : améliorer de la planification du calendrier scolaire

Description :

- accroissement graduel du temps d'apprentissage des élèves : 750 heures en 2005, 850 heures en 2006, 900 heures en 2007 :
- Tenue d'un atelier pour l'établissement d'un agenda annuel/ tableau de bord consensuel fixant les dates et événements du système éducatif et élaboration du calendrier scolaire
- Rétablissement des 30 heures hebdomadaires
- Etude sur le calendrier scolaire de l'enseignement élémentaire et moyen secondaire

Centre de responsabilité : DEE – DEMSG – INEADE – DPRE - DRH

Priorité 5 : Promotion de nouvelles stratégies d'évaluation des apprentissages

Objectif : généraliser le dispositif des évaluations des apprentissages basées sur les progressions harmonisées et les épreuves standardisées

Description :

- articulation avec l'approche par les compétences du CEB et stabilisation des stratégies d'évaluations standardisées en intégrant les expérimentations et innovations validées :
- Implication de la DEXC pour la pérennisation dans l'évaluation terminale
- Atelier d'intégration des techniques et productions d'outils d'évaluation dans le référentiel de formation initiale
- Formation des enseignants à l'élaboration et à l'administration d'instruments d'évaluation standardisée
- Généralisation des épreuves standardisées (trois sessions annuelles)
- Extension de l'expérimentation des stratégies d'évaluation formative dans des écoles et établissements test
- Formation à l'ingénierie de l'évaluation de répondants dans les IA et PRF
- Evaluation standardisée de type survey pour l'élémentaire

Centre de responsabilité : IA/IDEN – INEADE – DEE – CMDCQP - DEXC

Priorité 6 : Réforme du système d'évaluation terminale et de certification

Objectif 1 : adapter les épreuves de l'évaluation terminale en rapport avec les profils de sortie et de transition ainsi qu'avec la diversification de l'offre de l'éducation

Description :

- Former des personnes-ressources en analyse documentaire et statistique
- Tenue d'ateliers pour :
 - Construire et expliciter des barèmes rigoureux des épreuves
 - Epreuves et modalités de correction conformes aux pratiques évaluatives en cours
 - Diversifier les épreuves (savoirs et savoir-faire, langue arabe, 5^{ème} épreuve visant à évaluer les capacités de lecture compréhension des élèves)
 - Stabiliser le niveau des épreuves en les adaptant aux normes de performance attendue

Centre de responsabilité : DEXC – DEE – DEA – DPRE – INEADE – IA/IDEN - CMDCQP

Objectif 2 :

- Mettre en œuvre le format réajusté de l'évaluation terminale et progression annuel du taux de succès fixé à 3 points par IDEN au minimum
- Relèver le taux de réussite de 10 points au moins en 2007 pour chaque IDEN en fonction de sa situation de départ

Description :

- Généralisation des examens blancs identiques aux conditions réelles de l'épreuve
- Formation déconcentrée des acteurs (IEN, directeurs, enseignants aux nouvelles modalités de l'épreuve
- Elaboration d'une banque de tests
- Préparation des élèves aux nouvelles modalités de l'épreuve

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DEXC

Priorité 7 : Développement de l'informatique pédagogique

Objectif 1 :

- Elaborer un plan d'action pour le développement de l'informatique au service des apprentissages des élèves
- Mettre en œuvre des orientations stratégiques pour l'introduction de l'informatique à l'école

Description :

- Constitution d'un pôle d'expertise à la DEE
- Elaboration et validation de l'état des lieux du parc informatique et des usages dans les écoles
- Tenue d'un séminaire de partage et de validation des orientations
- Voyages d'étude et Visites d'expériences dans trois pays étrangers
- Formation de didacticiens et de pédagogues à la production multimédia
- Appui à la créations d'applications pédagogiques et sélection de logiciels éducatifs en fonction des compétences à développer chez les élèves
- Expérimentation des stratégies retenues
- Evaluation, validation et diffusion des expérimentations

Centre de responsabilité : DEE – INEADE – DEXC – DPRE – DEA

Objectif 2 : Poursuivre la recherche action sur les TICE à l'école de Soumbédioune

Description :

- Procéder à l'évaluation à mi parcours de cette recherche ;
- Poursuite de l'expérimentation de l'informatique pédagogique par l'INEADE.

Centre de responsabilité : INEADE - DEE

Priorité 8 : Développement de l'éducation artistique, culturelle et sportive

Objectif 1 : Redéfinir les orientations de l'animation artistique, culturelle et sportive.

Description :

- Etat des lieux des différentes pratiques artistiques, culturelles et sportives en milieu scolaire

- Etat des lieux par CODEC des ressources internes et externes disponibles (enseignants, parents, CL, structures municipales, associations)

Centre de responsabilité : DEE – INEADE – IA/IDEN - CMDCQP

Objectif 2 : Elaborer et mettre en oeuvre d'un programme en vue de redynamiser l'éducation artistique, culturelle et sportive

Description :

- Conception et validation du programme (guide...)
- Formation des acteurs du niveau déconcentré
- Suivi supervision

Centre de responsabilité : DEE – IA/IDEN - CMDCQP

Curriculum

Priorité : Capitalisation des expériences réussies sur le terrain (CVC, innovations pédagogiques, expériences pilotes, progressions harmonisées et évaluations standardisées et formatives...)

Objectif 1 : Stabiliser et valider les expériences et innovations en cours.

Description :

- Evaluation préalable des innovations et expérimentations
- Tenue d'ateliers de validation et capitalisation des expériences innovantes réussies (y compris enseignement franco-arabe)

Centre de responsabilité : DEA – DEE – DPRE – INEADE – ENS - CMDCQP

Objectif 2 : intégrer des stratégies pédagogiques dans les outils du curriculum pour son enrichissement du curriculum de l'éducation de base

Description :

- Définir un cadre de concertation et d'intégration des innovations et expérimentations validées dans le curriculum

Centre de responsabilité : DEA - DEE

Diversification / adaptation de l'offre d'éducation

Priorité 1 : capitalisation et extension du modèle d'école franco-arabe

Objectif 1 : Mettre à jour l'approche par les compétences du curriculum de l'enseignement franco-arabe.

Description :

- Création d'un comité de pilotage et d'une équipe technique
- Appui à l'élaboration et développement de la carte scolaire de l'enseignement franco arabe
- Evaluation du modèle expérimental de l'enseignement franco arabe
- Réajustement et validation du curriculum de l'enseignement franco-arabe
- Expérimentation d'un modèle et d'un curriculum de daara moderne

Centre de responsabilité : DEA – DEE – DPRE – INEADE – ENS - CMDCQP

Objectif 2 : Former les inspecteurs et les enseignants en langue arabe à l'entrée par les compétences

Description :

- Renforcement de la formation déconcentrée des inspecteurs en langue arabe sur l'entrée par les compétences et la réforme des curricula
- Renforcement de la formation de 3000 enseignants en langue arabe sur l'entrée par les compétences

Centre de responsabilité : DEA – DEE - CMDCQP

Objectif 3 : Capitaliser et étendre le modèle d'école franco-arabe pour un relèvement du TBS national de 5 points.

Description :

- Campagne annuelle d'information, de sensibilisation et de mobilisation
- Construction d'écoles franco-arabes publiques (400 classes par an)

- Recrutement de 8 inspecteurs et de 500 enseignants en langue arabe par an (Ratio 1 enseignant/ 2 classes)
Centre de responsabilité : DCESS - DRH

Priorité 2 : lutte contre les déperditions scolaires

Objectif : Etablir des passerelles entre le formel et le non formel en vue de faciliter l'intégration des élèves

Description :

- Harmonisation des contenus d'enseignement entre le formel et le non formel
- Intégration des structures d'éducation dans le processus de suivi supervision des IDEN
- Organisation de l'accès aux établissements formels sur épreuves, en cours ou en fin de cursus élémentaire

Centre de responsabilité : DEA - DEE – INEADE – DALN - DEXC

Priorité 3 : renforcement de l'éducation religieuse

Objectif : Intégrer l'éducation religieuse dans le curriculum de l'éducation de base en vue de sa généralisation

Description :

- Evaluation de l'impact de l'enseignement religieux sur le TBA
- Stabiliser les contenus de l'éducation religieuse dans les différentes options
- Renforcement de la formation des intervenants en éducation religieuse

Centre de responsabilité : INEADE – DEA - DEE

Priorité 4 : développement de l'intégration scolaire des enfants à besoins éducatifs spéciaux

Objectif :

- Développer des stratégies d'appui systématique aux 22 écoles prévues en 2008
- Sensibiliser et former le personnel enseignant et la communauté éducative.

Description :

- Dotation en bourses aux élèves EBES comprenant :
 - système de parrainage (Mentoring)
 - dotation de fournitures scolaires,
 - Appui aux séances de remédiation
 - Promotion et valorisation des réussites remarquables des EBES
 - Sensibilisation des enseignants et de la communauté éducative
 - Formation des enseignants « intégrateur »
 - Formation des enseignants spécialisés

Centre de responsabilité : DEE - CMDCQP

Maintien des élèves

Priorité : promotion d'activités de soutiens pédagogiques

Objectif : Intégrer la pédagogie différenciée et le suivi individualisé des élèves dans les pratiques pédagogiques (existence de tableau de bord centré sur la réussite des élèves)

Description :

- Formation progressive des enseignants à la pratique de la démarche de remédiation pédagogique
- Développement d'un dispositif de rattrapage et de soutien scolaire intégré dans la démarche de projet d'école
- Appui au développement de techniques de suivi de cohortes

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEE – ENS- INEADE - CMDCQP

Réforme institutionnelle

Priorité 1 : reconfiguration des circonscriptions scolaires

Objectif :

Redéfinir la carte des IA et des IDEN pour un traitement équitable des acteurs à la base
Nouvel organigramme du ministère et des structures déconcentrées validé et diffusé

Description :

- Tenue d'un atelier d'élaboration et validation de l'état des lieux géographique, sociodémographique et matériel des IA et des IDEN
- Définition de critères de reconfiguration favorisant une équité de traitement
- Promulgation des textes d'application

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 2 : Amélioration du dispositif de supervision des enseignants (encadrement et évaluation)

Objectif 1 : renforcer l'efficacité des corps de contrôle et d'encadrement par une contractualisation des ressources allouées

Description :

- Réajustement du cahier de charge du corps de contrôle
- Mise en œuvre de plans de formation du personnel de contrôle et d'encadrement
- Renforcement des capacités logistiques, matérielles des structures IA et IDEN
- Institution de plans individuels d'encadrement et d'évaluation annualisés

Centre de responsabilité : DPRE – DEE - DRH

Objectif 2 : optimiser le fonctionnement des CODEC pour un encadrement de proximité

Description :

- Définition du cahier de charge des CODEC
- Renforcement des capacités logistiques, matérielles des CODEC

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEE – DPRE – DRH - CIME

Objectif 3 : assurer le suivi/évaluation de l'exécution des plans d'encadrement individuels et d'évaluation annualisés

Description :

- Suivi de proximité par les IA
- Suivi supervision par la DEE
- Évaluation annuelle de l'encadrement des enseignements par les corps de contrôle

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 4 : mobiliser les acteurs de la communauté éducative sur une thématique

Description :

- organisation annuelle et déconcentrée de la Semaine Nationale de l'École de Base

Centre de responsabilité : DEE - IA/IDEN - CMDCQP

Priorité 3 : renforcement des capacités de pilotage des IA et des IDEN**Objectif 1 :**

- Développer une gestion instrumentée au niveau déconcentré
- Développer une compétence professionnelle axée sur la connaissance et l'utilisation des statistiques aux fins de pilotage

Description :

- Former à l'exploitation des données de l'annuaire statistique
- Mettre en place un tableau de bord intégrant les indicateurs clés
- Former les acteurs du niveau central et déconcentré en micro planification et gestion de carte scolaire
- Former les responsables des structures déconcentrées en gestion des projets éducatifs

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEE – DPRE - CIME

Objectif 2 : Développer des stratégies d'évaluation et de communication

Description :

- Évaluation annuelle régionalisée des actions entreprises dans le cadre du pilotage pédagogique
- Mutualisation avec les collectivités locales et les populations
- Partage avec les acteurs du système éducatif

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DPRE - DEE

Objectif 3 : poursuivre l'amélioration de la gestion déconcentrée des examens et concours pour une meilleure gestion informatisée

Description :

- Bilan de la gestion déconcentrée des examens et concours
- Renforcement de la capacité de gestion informatisée (application ANADOLE)
- Suivi-supervision annuel des sessions

Centre de responsabilité : DEXC – DEE – IA/IDEN - CMDCQP

L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN

La mise en œuvre du programme d'élargissement de l'accès dans l'enseignement moyen vise :

- la construction de collèges de proximité et la réhabilitation de collèges existants dans les 11 académies d'ici à 2007 ;
- le maintien et le renforcement du système de recrutement d'enseignants polyvalents (vacataires) et une utilisation plus rationnelle des professeurs ;
- l'identification et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour un taux d'achèvement plus important des filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux (handicapés, pauvres et vulnérables) ;
- la stimulation de l'offre éducative par le secteur privé ;
- le renforcement de la dynamique de création de collèges de proximité en rapport avec les communautés.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

La mise en œuvre du programme d'élargissement de l'accès dans l'enseignement secondaire général vise :

- le renforcement de la dynamique de création de lycées de proximité en rapport avec les communautés ;
- la stimulation de l'offre éducative par le privé ;
- l'utilisation plus rationnelle des professeurs ;
- l'identification et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour un taux d'achèvement plus important des filles et des enfants à besoins éducatifs spéciaux (handicapés, pauvres et vulnérables).

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL

- la prise en charge de la formation des vacataires par la FASTEF ;
- l'amélioration de la formation continuée des enseignants ;
- l'amélioration de l'encadrement des enseignants dans les établissements ;
- le renforcement du corps de contrôle par la poursuite de la politique de recrutement des inspecteurs de spécialité (IS) et inspecteurs de vie scolaire (IVS) et assurer leur formation initiale selon le schéma adopté ;
- le renforcement des capacités des IVS et IS ;
- le renforcement des capacités des agents de l'EMSG ;
- la poursuite de la construction et de la dotation des bibliothèques et la mise en place d'un dispositif de conservation et d'utilisation efficiente des manuels ;
- le renforcement de l'accès à l'information dans les établissements par la mise en place de CDI dans tous les collèges ;
- la mise en œuvre d'un dispositif d'entretien et de maintenance des manuels scolaires et du matériel informatique en rapport avec le projet d'établissement ;
- la poursuite de l'analyse et de la réforme des programmes dans la perspective d'une réflexion sur le curriculum de l'enseignement moyen en continuité avec le curriculum de l'éducation de base ;
- le développement d'un système national d'évaluation (standardisée et formative) des apprentissages afin de relever les rendements internes ;
- la finalisation et la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement de l'enseignement des sciences et des mathématiques ;

- la généralisation de la démarche de projet pour le renforcement de la qualité ;
- l'élaboration et mise en œuvre d'un programme de prise en charge de la santé des élèves.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL

- l'amélioration des procédures de sélection des chefs d'établissement et de leur formation initiale ;
- l'impulsion et le renforcement de la participation des communautés à la gestion des établissements ;
- le renforcement de l'autonomie de gestion des établissements ;
- l'amélioration du temps effectif d'enseignement/apprentissage ;
- le renforcement des capacités de la DEMSG pour assurer un meilleur suivi- supervision ;
- la mise en œuvre d'un programme de dotation systématique en matériel de reprographie et d'un programme d'électrification des collèges

PLAN D'ACTION

Amélioration de l'accès dans le sous secteur EMSG

Enseignement moyen

Priorité 1 : création de collèges

Objectif : créer 172 collèges sur la période 2005-2008.

Description : il s'agit de l'ouverture de nouveaux collèges entre 2005 et 2008 conformément au programme d'élargissement de l'accès dans l'enseignement moyen. Dans ce cadre les étapes suivantes seront mises en œuvre :

- Formulation du besoin par les populations (voir programme) ;
- Identification d'un site et validation par les autorités déconcentrées (voir programme) ;
- Mise à disposition d'un minimum d'infrastructures de démarrage
- Mise en place des personnels et des crédits de fonctionnement

Centre de responsabilité : Communautés - CL - IA/IDEN- DEMSG – DRH - DAGE

Priorité 2 : construction de nouveaux collèges de proximité

Objectif : construire par an 403 salles de classes nouvelles dans les nouveaux collèges d'ici à 2008.

Description : il s'agit de construire de nouvelles salles de classe dans les collèges nouvellement créés pour accueillir le flux d'élèves venant de l'élémentaire entre 2005 et 2008. Ces constructions seront réalisées en conformité avec les résultats de l'étude sur l'élargissement de l'accès dans l'enseignement moyen. Dans ce cadre les étapes suivantes seront mises en œuvre :

- Respect de la carte scolaire défini (programme d'élargissement de l'accès dans le moyen) Formulation du besoin ;
- Identification des sites (concertations locales) ;
- Identification de la maîtrise d'ouvrage ;
- Dispositif de suivi- évaluation.

Centre de responsabilité : CL - IA/IDEN – DEMSG - DAGE- DCESS - DPRE

Priorité 3 : réhabilitations des collèges existants

Objectif : assurer la réhabilitation de 120 salles de classe et la restauration des infrastructures annexes.

- **Description :** il s'agit de réparer des salles de classe en état de délabrement avancé pour éviter les dangers potentiels et ou récupérer les salles abandonnées.
- Respect de la carte scolaire défini (programme d'élargissement de l'accès dans le moyen)
- Formulation des besoins

- Identification des collèges à réhabiliter
 - Identification de la maîtrise d'ouvrage
 - Dispositif de suivi- évaluation
- Centre de responsabilité :** CL - IA/IDEN – DEMSG - DAGE- DCESS - DPRE

Priorité 4 : extension des collèges actuellement sous abris provisoire

Objectif : Mettre à niveau les collèges existants par la construction de 762 salles d'ici 2007 soit 254 nouvelles salles de classe additionnelles construites par an. **Description :** il s'agira de construire des salles de classe en remplacement des abris provisoires existant dans les nouvelles créations en particulier. Dans ce cadre les étapes suivantes seront mises en œuvre :

- Respect du programme d'élargissement de l'accès dans le moyen conformément aux résultats de l'étude y afférent
 - Identification des besoins d'extension ;
 - Identification de la maîtrise d'ouvrage ;
 - Dispositif de suivi- évaluation des travaux d'extension.
- Centre de responsabilité :** CL - IA/IDEN – DEMSG - DAGE- DCESS - DPRE

Priorité 5 : entretien et maintenance des infrastructures existantes

Objectif : doter chaque IA / Etablissement d'un cadre/programme de maintenance et d'entretien

Description :

- Organisation des intervenants et partage des rôles et responsabilités
 - Planification des interventions
 - Identification de la maîtrise d'ouvrage
 - Mise en place d'un dispositif de suivi- évaluation
- Centre de responsabilité :** CL - IA/IDEN – DEMSG - DCESS - DPRE

Priorité 6 : Equipements des locaux construits ou rénovés

Objectif : mettre à la disposition de tous les établissements construits ou rénovés l'équipement nécessaire

Description :

- Evaluation des équipements nécessaires
 - Identification de la maîtrise d'ouvrage
 - Confection et acheminement du matériel
- Centre de responsabilité :** DEMSG – DAGE - DCESS

Priorité 7 : Amélioration de l'accès du privé au foncier

Objectif : prévoir un terrain pour la construction d'un collège d'enseignement privé dans les nouveaux lotissements

Description :

- Identification des besoins
 - Transmission des dossiers de demande aux autorités compétentes
 - Publication des résultats
- Centre de responsabilité :** DEP – IA - IDEN

Priorité 8 : Réflexion sur la transition CM2/6^{ème} (CFEE)

Objectif : assurer le passage à l'enseignement moyen de 53% des sortants de l'élémentaire d'ici à 2007 et réformer les modalités de transition du CM2 au 6^{ème}.

Description :

- Disponibilité d'une étude sur la situation de la transition :
 - _____ Convocation d'un atelier de concertation
 - _____ Partage du rapport finalisé
 - _____ Publication des textes administratifs et réglementaires

Centre de responsabilité : DEXC – DEMSG – DEE - DAJLD

Formatted: Indent: Left: 0.67",
Bulleted + Level: 2 + Aligned at:
1.14" + Tab after: 1.39" + Indent
at: 1.39"

Enseignement secondaire

Priorité 1 : création de lycées

Objectif : Créer des lycées chaque année.

Description :

- Disponibilité d'une carte scolaire de l'enseignement secondaire
- Stabilisation du concept de lycée de proximité
- Formulation du besoin par les populations
- Identification des lycées à créer
- Mise à disposition d'un minimum d'infrastructures de démarrage
- Mise en place des personnels et des crédits de fonctionnement

Centre de responsabilité : DESMG - DCESS - IA - CL – DAGE - DPRE

Priorité 2 : Construction de Lycées

Objectif : construire 11 Lycées de proximité par an - (SimulPDEF : 133 salles construites /an)

Description :

- Disponibilité d'un cadre de planification des constructions
- Formulation du besoin
- Identification des sites (concertations locales)
- Identification de la maîtrise d'ouvrage
- Dispositif de suivi- évaluation

Centre de responsabilité : DESMG- DPRE – DCESS - DAGE

Priorité 3 : Réhabilitation de lycées et construction des lycées sous abris provisoires

Objectif : Réhabiliter ou remplacer 74 salles de classes par an

- Toutes les infrastructures annexes délabrées sont restaurées

Description :

- Disponibilité d'un cadre de planification des réhabilitations et des extensions
- Formulation des besoins
- Identification des lycées à réhabiliter
- Identification de la maîtrise d'ouvrage
- Dispositif de suivi- évaluation

Centre de responsabilité : DESMG- DAGE- DPRE-DCESS- IA

Expansion de la responsabilité des communautés et collectivités locales

Priorités 1 :

Renforcement des capacités des conseils de gestion

Objectif : impliquer davantage les communautés à la gestion des établissements

Description :

- il s'agira de former tous les conseils de gestion des établissements ;
- les CGE élaboreront des projets d'établissement et mèneront toute autre activité capable de renforcer les CEM ;

Centres de Responsabilité : DEMSG, IA, IDEN.

Priorité 2 : Accroissement de l'implication des communautés et CL (convention inter CL)

Objectif : impliquer davantage les communautés dans la gestion des établissements

Description :

Il s'agira :

- de partager avec les CL sur leurs rôle et responsabilité dans le cadre de la décentralisation,
- d'identifier tous les points faibles et les goulots d'étranglement dans l'application des cahiers de charge dans le cadre des compétences qui leur sont transférées,
- d'élaborer des plans d'actions et les mettre en œuvre.

Centre de responsabilité : IA

Priorité 3 : fonctionnement des organes de gestion du PDEF (CRCS, CDCS...)

Objectif : assurer une meilleure prise en charge des problèmes vécus par les collèges.

Description : on renforcera les capacités des organes de gestion du PDEF pour qu'ils appréhendent au mieux les problèmes que vivent les collèges. Ce renforcement passera par des formations pour un suivi plus rapproché des collèges.

Elimination des disparités

Priorité 1 : mise en œuvre effective du programme d'élargissement de l'accès dans le moyen

Objectif : maîtriser les flux au niveau de l'enseignement moyen.

Description : il s'agit de développer un ensemble de stratégies permettant d'accueillir les flux d'élèves venant de l'élémentaire, en vue de réduire les disparités.

Centre de responsabilité : DEMSG, DCESS, DPRE, DAGE, IA, IDEN.

Priorité 2 : Maîtrise de la carte scolaire dans le secondaire

Objectif : harmoniser la planification de l'accès dans le moyen et le secondaire.

Description : la création et la construction de lycées doivent répondre à des normes pour rendre plus efficaces les interventions. De ce point de vue, l'enseignement secondaire doit se doter d'un cadre planifié de l'accès. Il s'agira de définir et d'élaborer un programme d'élargissement de l'accès dans le secondaire général en rapport avec la carte scolaire stabilisée de l'enseignement moyen.

Centres de responsabilité : DPRE, DEMSG, IA, CL

Priorité 3 : Définition et application des normes de construction et de gestion pour les Lycées et CEM

Objectif : disposer d'un cadre de normalisation et de gestion harmonisé des lycées et des collèges de proximité.

Description : la stabilisation du collège de proximité répond à une volonté de normalisation. Il s'agira dès lors de s'accorder sur des stratégies de mise en œuvre effective des propositions qui sont issues du rapport sur le collège de proximité et de les appliquer dans la normalisation du lycée de proximité.

Centres de responsabilité : DEMSG, DCESS, DPRE

Priorité 4 : Définir et appliquer une politique de prise en charge des enfants à besoins spécifiques

Objectif : promouvoir les principes d'équité dans l'offre d'éducation.

Description : dans le cadre de la politique nationale d'éducation intégratrice, il faudra prendre en compte les groupes vulnérables d'élèves du sous-secteur de l'enseignement moyen et secondaire général. Le projet d'établissement pourrait prévoir des activités en faveur de cette catégorie d'élèves.

Centre de responsabilité : DEMSG, IA, IDEN.

Partenariat efficace et bien coordonné

Priorité : *harmonisation des programmes et matériels didactiques dans l'espace CEDEAO*

Objectif : renforcer le partenariat pédagogique dans l'espace CEDEAO.

Description :

- Identification des structures et des actions mises en œuvre dans ce cadre.
- Redynamisation de ces structures
- Etat des lieux/études sur les interventions partenariales et identification des intervenants potentiels à tous les niveaux

Centre de responsabilité : DEMSG

Ouverture à la coopération régionale au sein de l'espace CEDEAO et du NEPAD

Priorité1 : Développement du partenariat entre secteur public et secteur privé, entre établissements (sud-sud et sud-nord), entre structures décentralisées et déconcentrées.

Description :

- Procéder à l'état des lieux du partenariat, définir les priorités ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action partenarial.

Centre de Responsabilité : DEMSG, IA, IDEN

Priorité 2 : *rationalisation et harmonisation des initiatives et des pratiques partenariales*

Description : définition et application d'une charte de partenariat entre les pays membres.

Centres de responsabilité : DEMSG, DPRE

Constructions d'infrastructures scolaires

Priorité : *construction et équipement des CDI dans des établissements tests*

Objectif : doter tous les établissements d'un CDI fonctionnel

Description :

- Disponibilité d'une politique de l'introduction des TICE dans les établissements
- Formation de formateurs TICE
- Planification des interventions
- Constructions
- Equipement (Electrification de l'ensemble des établissements)
- Connexion
- Dispositif de suivi évaluation

Centre de responsabilité : DEMSG - RESAFAD - CIME – DCESS – IA/IDEN – CL - DAGE

Besoins en personnels enseignants

Priorité 1 : *définition des besoins en personnel*

Objectif : déterminer les besoins en personnels enseignants

Description : définition des besoins en personnel enseignant

Centre de responsabilité : DEMSG

Priorité 2 : identification des besoins de formation

Objectif : déterminer les besoins en formation des personnels de l'EMSG

Description :

- Détermination des besoins de formation des agents des IA et chefs d'établissement au niveau régional sur la gestion des heures supplémentaires
- Partage des normes de performance pour les Chefs d'établissement et les enseignants
- Partage et validation d'un système de formation unifié des enseignants
- Détermination des besoins en formation initiale et diplômante de tous les nouveaux enseignants du public et du privé (contractuels : FASTEF – vacataires : PRF) et personnels d'encadrement
- Détermination des besoins en formation continue des enseignants y compris les BST (présentielle et FAD)

Centre de responsabilité : DEMSG- DRH- IA - PRF – FASTEF

Priorité 3 : développement de stratégies de rationalisation du personnel :

Objectif : promouvoir une meilleure gestion du personnel.

Description :

- Développement d'une stratégie pour la polyvalence des enseignants, en particulier dans le moyen
- Rationalisation de la définition des besoins des établissements et de l'utilisation de la ressource
-

Centre de responsabilité : DEMSG - DRH- IA - CMDQP

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité 1 : informatisation de l'administration des établissements (fichier des élèves, emploi du temps, répartition des moyens)

Objectif : doter tous les services administratifs des lycées et collèges et BST d'outils informatiques et former leur personnel à leur utilisation.

Description :

- Planification des interventions
- Connexions
- Développement/acquisition/déploiement des logiciels de gestion (EDT, fichiers élèves, gestion pédagogique, bibliothèques...)
- Dispositif de suivi évaluation
- Formation des personnels

Centre de responsabilité : DEMSG, CIME

Disponibilité en nombre suffisant des Manuels scolaires

Objectif :

- Assurer 6 manuels par élève (Français, maths, SVT, Sc-Ph, anglais, HG)
- Doter chaque établissement d'un CDI
- Elaborer une politique de conception et de production de manuels
- Développer une gestion concertée des manuels et des bibliothèques scolaires

Priorité 1 : Acquisition de manuels et des livres de bibliothèque pour les lycées et collèges

Description :

- Renforcer la couverture des manuels disponibles
- Renforcer la couverture des manuels d'éducation civique
- Acquisition de livres de bibliothèque pour les collèges et Lycées Gestion de la disponibilité du matériel didactique
- Formation à l'utilisation des manuels

Centre de responsabilité : IA – IDEN – INEADE

Priorité 2 : Renforcement des capacités de gestion des bibliothèques scolaires**Description :**

- Formation des gestionnaires de bibliothèque en bibliothéconomie
- Mise en place d'un dispositif de gestion concertée des manuels au niveau déconcentré

Centre de responsabilité : DEMSG – INEADE – IA

Priorité 3 : Conception – Distribution – Evaluation de manuels**Description :**

- Disponibilité des manuels auprès des élèves
- Optimisation de l'utilisation des manuels
- Préparation de l'avènement du choix multiple
- Maintien de la couverture des besoins de l'EMSG en manuels scolaires

Centre de responsabilité : DEMSG – INEADE – DAGE - IA

Mise en œuvre de la qualité

Priorité 1 : renforcement des compétences des enseignants et des élèves en français

Objectif : améliorer le niveau en français (pratique d'un français fonctionnel à l'oral et l'écrit) des enseignants et élèves. **Description :**

- Identification des besoins
- Remédiation linguistique

Centre de responsabilité : DEMSG – IA – DRH

Priorité 2 : développement d'un service d'orientation scolaire et professionnel

Objectif : améliorer l'encadrement et le suivi des apprenants en matière de choix d'études et formation

Description :

- les services de l'OSP sont renforcés dans tous les domaines :
- Institutionnalisation des journées nationales de l'OSP
- Production et diffusion de supports d'information pour les apprenants (élèves et étudiants)
- Organisation de séances d'information pour les élèves

Centre de responsabilité : CNOSP- DEMSG- CROSP

Priorité 3 : généraliser le projet d'établissement centré sur la qualité et la réussite des élèves

Objectif : mettre en œuvre un projet d'établissement dans chaque lycée, collège et B.S.T.

Description :

- Tous les intervenants /acteurs connaissent les enjeux et la démarche de la politique du Projet d'établissement :
- Formation des principaux acteurs à la démarche de projet et en OSP (enseignants, personnels de direction, partenaires sociaux ...)
- Octroi de subvention à tous les établissements en projets
- Suivi supervision et évaluation du projet d'établissement

Centre de responsabilité : DEMSG, IA, DAGE, DPRE

Priorité 4 : formation continuée des chefs d'établissement

Objectif :

- Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de formation continue opérationnel ;
- Améliorer la performance des élèves

Description :

- Expérimentation et évaluation de la FOAD des chefs d'établissement
- Généralisation de la FOAD des chefs d'établissement
- Accès aux technologies et renforcement des capacités du RESAFAD

Centre de responsabilité : DEMSG - RESAFAD

Priorité 5 : renforcement du dispositif du domaine « Vie scolaire »

Objectif :

- Renforcer le réseau des IVS par l'affectation au moins de 3 IVS par académie.
- Assurer la prise en charge du domaine « vie scolaire » par la communauté éducative

Description :

- Formation initiale des IVS nouvellement recrutés
- Formation continue des IVS
- Suivi- évaluation du dispositif vie scolaire

Centre de responsabilité : DEMSG, IA, DAGE

Priorité 6 : renforcement de l'encadrement pédagogique des enseignants –(confère document sur la Qualité).

Priorité 7 : nouveau dispositif de sélection et généralisation de la formation initiale et continue des chefs d'établissement

Description :

- Validation du nouveau dispositif de formation
- Sélection des nouveaux chefs d'établissement
- Formation professionnelle des nouveaux chefs d'établissement

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 8 : mise en place d'un dispositif de pilotage d'un observatoire de la qualité–(cf. document sur la Qualité).

Priorité 9 : amélioration de la gestion pédagogique des établissements ,–(cf. document sur la Qualité).

Priorité 10 : élaboration et mise en œuvre d'une politique pour l'enseignement des sciences et technologies

Objectif : faire le diagnostic de l'enseignement des sciences et technologies et assurer la disponibilité du programme indicatif national (PIN) au niveau déconcentré

Description :

- Diagnostic de l'enseignement scientifique et technologique
- Validation du pré rapport sur les politiques et les finalités de l'enseignement scientifique et technologique (programme indicatif national ou PIN)
- Partage du PIN au niveau déconcentré
- Réhabilitation et équipement des 8 blocs scientifiques et technologiques (4/an)
- Equipement et dotation des lycées et collèges en matériel didactique et en matériel de laboratoire pour les salles spécialisées

Centre de responsabilité : IA/IDEN - Comité National

Priorité 11 : développement d'un réseau de centres de ressources multimédia régionaux

Objectif : créer 10 centres de ressources multimédia régionaux

Description :

- Arrêté spécifiant la création et le mode de fonctionnement du réseau
- Renforcement des capacités de la CIME et du RESAFAD
- Disponibilité des locaux
- Planification des interventions
- Equipements
- Connexions
- Dispositif de suivi évaluation
- Formation des personnels

Centre de responsabilité : DEMSG – IA/DEN

Priorité 12 : Amélioration du système d'évaluation et de certification et développement des dispositifs de soutien aux élèves en difficulté

Objectif : améliorer les conditions d'enseignement/ apprentissage.

Description :

- Validation et partage de l'évaluation de la 9^e année (4^e) MLA dans le cadre du SNERS
- 2^eme évaluation de la 9^eme année
- Extension de l'expérimentation des stratégies de l'évaluation formative
- Formation des enseignants à l'évaluation formative

Centre de responsabilité : INEADE

Priorité 13 : Développement de centres d'excellence

Objectif : promouvoir l'Excellence dans les établissements scolaires.

Description :

- Réflexion sur une politique de mise en place de centres d'excellence
- Validation et partage du document stratégique
- Etude de faisabilité

Centre de responsabilité : DEMSG

Priorité 14 : Renforcement des capacités de l'encadrement pédagogique

Objectif : optimiser l'intervention des conseillers pédagogiques

Description :

- Equipement de la CNFC
- Equipement de la CNBST
- Réhabilitation CNBST
- Construction/réhabilitation et équipement de PRF de l'EMSG/FTP
- Formation des 100 inspecteurs de spécialité nouvellement recrutés
- Formation continue des conseillers pédagogiques et des coordonnateurs nationaux
- Formation continue des inspecteurs de spécialité

Centre de responsabilité : DEMSG - DRH - FASTEF

Priorité 15 : Dynamisation des cellules d'animation pédagogique dans les établissements

Objectif : rendre fonctionnelles les cellules d'animation pédagogique.

Description :

- Mise en place des cellules pédagogiques pour toutes les disciplines dans tous les établissements
- Formation des animateurs de cellules
- Instauration des journées d'animation pédagogiques dans tous les établissements

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 16 : Renforcement des capacités et de l'équipement de la CNFC, du CNOSP et de la CNBST

Objectif : recruter et former 30 conseillers d'ici à 2007.

Description :

- Recrutement de psychologues conseillers (vacataires)
- Disponibilité des formateurs qui sont à l'étranger
- Formation continue des psychologues conseillers en service dans l'O.S.P.
- Prévoir cette dotation dans le plan de passation des marchés du ME
- Dotation en moyens logistiques (02 véhicules de terrain pour le CNOSP)

Centre de responsabilité : DRH- CNOSP – DEMSG – DPRE

Curriculum

Priorité : mise en place d'un curriculum de l'EMSG

Objectif : préparer la mise en place d'un curriculum de l'EMSG

Description :

- Poursuite de l'analyse et de la révision des programmes pour toutes les disciplines
- Fonctionnalité des commissions de discipline

Centre de responsabilité : DEMSG

Diversification/adaptation de l'offre d'éducation

Priorité : intégration de l'enseignement franco-arabe

Objectif : promouvoir les conditions d'intégration de l'enseignement franco-arabe dans l'EMSG.

Description :

- mise en place d'une carte scolaire de l'enseignement franco-arabe et élaboration d'un curriculum

Centre de responsabilité : DEMSG - DEA

Maintien des élèves

Priorité : amélioration de l'environnement scolaire

Objectif : créer les conditions de maintien des élèves à l'école

Description :

- Identification des sites par priorité (planification des implantations)
- Construction et/ou équipement des cantines
- Dotation en produits alimentaires
- Dispositif de suivi-évaluation
- Rendre fonctionnel les IME

Centre de responsabilité : DEMSG

Développement de l'information et de la communication

- **Priorité :** - modernisation du système d'information et de communication

• **Objectifs :**

- Accompagner le développement des infrastructures informatiques
- Développer la communication au sein des établissements
- Informer le grand public sur les politiques éducatives dans l'EMSG

Description :

- Le RESAFAD assure la coordination du réseau des centres de ressources :
- Rédaction et signature d'un arrêté spécifiant la création et le mode de fonctionnement du réseau des centres de ressources multimédias
- Renforcement et renouvellement de l'équipement de RESAFAD
- Mise en œuvre d'une politique de communication dans l'EMSG

Centre de responsabilité : Cabinets ME et MDCQP - DEMSG – DRH - RESAFAD – CIME - IA

Réforme institutionnelle

Priorité 1 : renforcement des capacités de la DEMSG

Objectifs :

- Doter la DEMSG de ressources nécessaires à sa mission de suivi supervision
- Doter la DEMSG de quatre véhicules et du matériel et équipement de bureau

Description :

- Un rapport sur le diagnostic institutionnel de la DEMSG est disponible
- Formation des agents de la DEMSG
- Dotation en moyens matériels et logistiques

Centre de responsabilité : DEMSG – DAGE

Priorité 2 : suivi- supervision et évaluation de la gestion déconcentrée et décentralisée des lycées et collèges

Objectif : identifier les dysfonctionnements dans le pilotage des établissements et mettre en œuvre des stratégies d'amélioration.

Description :

- Missions de supervision
- Atelier de réflexion et d'évaluation

Centre de responsabilité : DEMSG – IA/IDEN - CL

Priorité 3 : développement d'un programme d'électrification y compris l'énergie solaire en milieu rural

Objectif rendre l'énergie électrique ou solaire accessible aux lycées et collèges. **Description :**

- Identification des sites
- Identification de la maîtrise d'ouvrage et branchement au réseau

Centre de responsabilité : DEMSG – IA/IDEN

Priorité 4 : mise en œuvre d'un programme systématique en matériel de reprographie pour les lycées et collèges.

Objectif : doter chaque établissement d'un matériel de reprographie (risographe et photocopieuse).

Description : il s'agira de recenser tous les établissements n'ayant pas bénéficié d'une dotation en matériel de reprographie dans le cadre du projet d'établissement. Avant d'être équipés les établissements non-branchés au réseau électrique seront électrifiés au préalable selon le schéma défini dans le programme d'électrification.

Centres de responsabilité : DEMSG ; IA.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

L'ETFP évolue vers le concept de Formation Professionnelle et Technique (FPT). En effet dans son volet formation professionnelle, il vise la formation d'ouvriers et d'employés de base et conduit à l'exercice d'un métier clairement défini ; la formation technique concerne les techniciens et techniciens supérieurs ou agents de maîtrise dont les champs de compétences couvrent plusieurs métiers. L'orientation de l'enseignement technique vers le marché du travail est ainsi matérialisée.

LA FPT, considérée comme un instrument pour assurer la compétitivité et la performance de l'économie a pour objectifs de :

mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie ;

promouvoir le savoir agir, l'employabilité et la créativité chez les jeunes et les préparer à devenir des acteurs performants dans a vie active ;

accroître le taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Développer le sous secteur de la FPT signifie l'augmentation de la capacité d'accueil par l'ouverture de nouveaux établissements dans le public, renforcement des infrastructures existantes et le soutien accru à l'enseignement privé ; ceci se traduira par :

- l'identification des besoins en main d'œuvre qualifiée des différents secteurs de l'économie
- la réorganisation du système de qualification en trois niveaux (X)
- l'utilisation de principes plus adaptés au sous-secteur comme l'approche par compétence, la formation par alternance dans l'élaboration et la rénovation des référentiels,
- la prise en charge et la valorisation de l'apprentissage traditionnel,
- la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et d'insertion des formés
- la mise en place d'un système de formation continue adapté aux besoins des salariés,
- l'autonomisation des établissements dans le cadre d'une administration partenariale et d'une gestion de type privé avec un mode de financement public et la mise en place d'un cadre de gestion et de pilotage. Elles garantissent l'optimisation et la rationalisation des moyens, en intégrant la fonction service dans ces établissements et en favorisant une concertation permanente avec tous les acteurs de l'économie.

CHAMP D'INTERVENTION

La FPT organisée autour des missions de formation initiale, de formation continue et d'insertion des formés s'étend également à l'apprentissage en tant que formation professionnelle non formelle.

La Formation Professionnelle Technique trouve sa spécification dans les niveaux de qualification des formés : l'élève en sortant de l'école élémentaire a la possibilité d'accéder à l'enseignement moyen, mais aussi à la FPT qui lui permettra de bénéficier d'une formation professionnelle de niveau V. Il a la possibilité de poursuivre par une formation technique de niveau IV, et éventuellement par une formation de technicien supérieur de niveau III et de rejoindre ultérieurement le 2^o cycle de l'enseignement supérieur. Il bénéficiera ainsi d'une formation qualifiante bien identifiée dans les différents secteurs concernés par les métiers définis par le milieu professionnel.

La FPT doit en outre être ouverte aux élèves de l'enseignement moyen et secondaire.

Ces passerelles renforcent le caractère prépondérant de cette voie dans le système éducatif et expliquent la relation étroite entre finalités de la FPT et la compétitivité des entreprises.

Elle intégrera l'apprentissage traditionnel qui s'adresse à des enfants non scolarisés ou ayant décroché du système éducatif pour l'organiser et valider les compétences acquises.

L'insertion professionnelle des formés sera une préoccupation constante du sous-secteur.

PLAN D'ACTION

Constructions d'infrastructures scolaires : capacités (rythme de construction, pilotage, modalités de maîtrise d'ouvrage...), qualité, programmation (respect des délais...)

Priorité 1 : construction et équipement de nouveaux centres

Objectif : Accroître l'accès à la formation professionnelle et technique

- 774 places de catégorie 1 : centre d'excellence
- 1161 places de catégorie 2 centre intermédiaire
- 645 places de catégorie 3 centre de faible complexité

Description :

- Réalisation d'études sur les besoins de qualification
- Détermination des infrastructures et des équipements spécifiques
- Elaboration du cahier des charges
- Contrôle qualité et conformité

Centre de responsabilité : DEST – DFP - IA

Priorité 2 : rénovation et réhabilitation de centres existants

Objectif : Accroître l'accès à la formation professionnelle et technique

- 86 places de catégorie 1
- 774 places de catégorie 2
- 860 places de catégorie 3

Description :

- Réalisation d'études sur l'état des infrastructures et équipements des structures de FPT existantes
- Détermination des infrastructures et des équipements à rénover et/ou à réhabiliter Elaboration du cahier des charges
- Contrôle qualité et conformité

Centre de responsabilité : DEST – DFP - IA

Recrutements, formation, allocation et maintien dans les classes des enseignants

Priorité 1 : Identification et évaluation des besoins en formation initiale des formateurs

Objectif : fournir au sous secteur des formateurs de qualité en formant 600 vacataires et 330 élèves professeurs

Description :

- Réalisation de l'étude (identification et évaluation des besoins en formateurs)

Centre de responsabilité : DEST – DFP

Priorité 2 : relance et/ou extension des structures de formation de formateurs :

- **Objectif :** Rendre les structures de formation plus fonctionnelles :
- ENFEFS
- CNFMETP
- Kaffrine
- Guerina

Description :

- Réalisation du diagnostic
- Concertation pour définir de nouveaux cadres
- Recrutement de ressources humaines pour les écoles de formation de formateurs

Centre de responsabilité : DEST – DFP

Priorité 3 : formation continue des formateurs et du personnel administratif:

Objectif : Renforcer par la formation continue les capacités des formateurs et du personnel administratif

- 250 sur 1100 (niveau local)
- 25 à l'étranger

Description :

- Renforcement de compétences techniques
 - du personnel administratif
 - des Inspecteurs de spécialité
 - des formateurs

Centre de responsabilité : DEST – DFP

Soutien à l'enseignement privé (mesures d'incitation, cadre réglementaire et contractuel, montant de la subvention...)

Priorité 1 : appui aux structures de formation professionnelle technique privée pour l'amélioration de l'offre privée de formation

Objectif :

- Définir des critères d'intervention
- Elaborer un cadre d'intervention
- Mettre en place des mesures incitatives

Description :

- Organisation de concertation
- Recensement- classification

Centre de responsabilité : DEST – DFP – IA - IGEN

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité 1 : Conception et mise en œuvre d'un dispositif de collecte de données, adapté à la FPT

Objectif :

- Procéder à une collecte exhaustive de données relatives à la FPT
- Elaborer un outil de collecte

Description :

- Etude et concertation sur l'outil de collecte
- Organisation d'une campagne de collecte

Centre de responsabilité : DEST – DFP – CIME - DPRE

Ressources pédagogiques didactiques et techniques (Manuels scolaires et autres)

Priorité 1 : Création et actualisation des ressources et supports didactiques et pédagogiques et renouvellement, actualisation et remise en état des équipements et matériels techniques spécifiques

Objectif : Fournir des supports, des équipements et du matériel technique adaptés pour les six filières prioritaires

Description :

- Inventaire et étude des besoins
- Formation, élaboration, expérimentation et production/diffusion de manuels et autres supports
- Définition des spécifications
- Acquisition et Implantation
- Dotation en ordinateurs et accessoires : progiciels adaptés, logiciels de CAO, DAO et de simulation

Centre de responsabilité : DEST – DFP – IGEN – INEADE - CIME

Mise en œuvre de la qualité (pilotage, sélection et formation des directeurs d'écoles et chefs d'établissement, temps effectif d'apprentissage, enseignement scientifique, système d'évaluation et de certification, orientation scolaire...)

Priorité 1 : Prise en charge de l'apprentissage : expérimentation et modélisation

Objectif : Mettre en place des dispositifs modélisés et validés dans les 6 secteurs d'activité

Description :

- Elaboration de dispositifs modélisés
- Exécution
- Suivi évaluation

Centre de responsabilité : CMDCETFP, DFP, DPRE, partenaires associés

Priorité 2 : mise en place d'un système pertinent de certification /qualification et amélioration de l'organisation des évaluations

Objectif :

- Mettre en place de nouveaux titres et diplômes
- Opérationnaliser des passerelles dans toutes les filières

Description :

- Evaluation de la pertinence des titres et diplômes
- Elaboration et validation d'un manuel de procédures d'homologation

Centre de responsabilité : DEST – DFP

Priorité 3 : introduction de mécanismes de suivi et d'insertion des formés

Objectif : accroître le taux d'insertion et mettre en place un dispositif d'insertion et de suivi dans les établissements de la FPT

Description :

- Conception du (5M) dispositif
- Collecte des données
- Traitement et diffusion des différentes catégories de résultats
- Elaboration d'un programme pour l'auto emploi

Centre de responsabilité : DFP – DEST - MFPETOP

Priorité 4 : organisation de la formation continue dans les établissements

Objectif : généraliser la mission de Formation continue dans les établissements de la FPT

Description :

- Elaboration et validation d'un cadre réglementaire
- Concertation pour la définition des conditions des modalités d'organisation et de gestion de la Formation Continue

Centre de responsabilité : DFP - DEST - Partenaires

Priorité 5 : poursuite de l'expérimentation du FONDEF

Objectif : pérenniser le FONDEF

Description :

- Campagne de communication
- Appui au FONDEF
- Evaluation

Centre de responsabilité : FONDEF - CMCDETFP

Priorité 6 : développement du Partenariat Ecole / Entreprises

Objectif :

- Etablir un partenariat avec le milieu professionnel
- Mettre en place la formation par alternance

- Elaborer et mettre en œuvre des projets d'établissement
- Mettre en place un système de parrainage des structures de la FPT par les entreprises

Description :

- Communications
- Rencontre
- Visites
- Concertations

Centre de responsabilité : CMDCETFP - DFP - DEST - Partenaires

Priorité 7 : promotion de la démarche qualité

Objectif : implanter la démarche qualité et un système de labellisation dans le dispositif FPT

Description :

- Formation du Responsable Qualité de chaque établissement aux normes ISO 9001 (2000)
- Capitalisation des expériences
- Appui à la mise en œuvre de la démarche

Centre de responsabilité : DFP - DEST - Partenaires

Priorité 8 : amélioration de l'encadrement des formateurs de la FPT

Objectif :

- Accroître le taux d'encadrement
- Opérationnaliser les IS et les cellules techniques et pédagogiques

Description :

- Concertations nationales pour définir la place et la mission de l'IS dans le dispositif
- Appui logistique aux IS et aux équipes techniques pédagogiques(IA)
- Recrutement de nouveaux IS pour toutes les filières(IA)

Centre de responsabilité : CMDCETFP

Priorité 9 : suivi – supervision

Objectif : Améliorer la qualité de l'encadrement

Description :

- Mission de suivi, de supervision et d'évaluation des structures de la FPT

Centre de responsabilité : DFP - DEST

Référentiels (Curriculum : disponibilité de tous les outils du curriculum au plus tard en 2007 en vue de l'extension et de la généralisation)

Priorité 1 : Elaboration des référentiels de formation à partir de référentiels d'activités professionnelles

Objectif :

- Réviser et actualiser les programmes des filières existantes
- Elaborer des référentiels liés aux nouvelles filières

Description :

- Session de formation à l'approche par compétences
- Expérimentation : opérations pilotes
- Capitalisation des expériences

Centre de responsabilité : DEST - DFP - IGEN - INEADE

Diversification/adaptation de l'offre de formation (d'éducation)

Priorité 1 : Création de nouvelles filières et adaptation et professionnalisation des filières existantes

Objectif : offrir des formations initiales et/ou continues en réponse aux besoins en main d'œuvre qualifiée du marché du travail

Description :

- Concertation pour la création de nouvelles filières
- Elaboration des référentiels métiers
- Détermination des besoins en qualification

Centre de responsabilité : CMDCETFP – DFP – DEST -Partenaires

Maintien des élèves (cantines scolaires, bourses, sensibilisation, remédiation, soutien pédagogique...)

Priorité 1 : Développement de mesures incitatives pour l'accès et le maintien des filles dans les filières pilotes

Objectif : améliorer le taux d'accès et d'insertion des filles

Description :

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation de la FPT (10 M)
- Définition des modalités de prise en charge des apprenants (spécialement les filles) bourses (50 000 F x 360=18 M)
- Mise en place d'un dispositif d'insertion des filles (40 M)

Centre de responsabilité : DFP – DEST - Partenaires

Réforme institutionnelle (organigramme, déconcentration/décentralisation, renforcement des capacités)

Priorité 1 : Installation d'un nouveau cadre de gestion impliquant fortement le secteur productif

Objectif : implanter la Commission Nationale de Concertation de la FPT (CNCFP) et créer un dispositif de pilotage de la réforme de l'ETFP

Description :

- Recherche des indicateurs caractéristiques de pilotage(5 M)
- Mise en œuvre du Suivi des Indicateurs de pilotage (expertise et pilotage)
- Dotation en outil informatique (20 M pour NC et 50 pour établissements)

Centre de responsabilité : ME – CMDCETFP - CIME

Priorité 2 : Création d'un mode de gestion autonome des établissements de la FPT

Objectif :

- Créer un nouveau statut des établissements
- Installer des conseils d'administration souveraine

Description :

- Elaboration d'un nouveau statut des établissements
- Renforcement capacités de conseils d'administration pilotes

Centre de responsabilité : ME – CMDCETFP

Développement de l'information et de la communication

Priorité 1 : Conception et mise en œuvre d'un système d'information adapté à la FPT

Objectif : Mettre en place une banque de données pour faciliter l'accès et l'insertion

Description :

- Dotation en outil informatique
- Connexion des structures à Internet
- Formation à l'utilisation et à la maintenance des outils

Centre de responsabilité : DFP – DEST - CIMEDPRE – DRTS - DPRE

Priorité 2 : Promotion d'initiatives de communication, d'échanges et de coopération multiples entre établissements

Objectif : créer des réseaux de communication

Description :

- Organisation des journées de la FPT
- Organisation des olympiades de la FPT

Centre de responsabilité : DFP – DEST - CIMEDPRE - DRTS - DPRE

Gestion financière (allocation des ressources et exécution du budget conformes aux Objectif du programme et aux délais fixés, harmonisation et allègement des procédures des PTF et de l'Etat)

Priorité 1 : Mobilisation et diversification des sources de financement

Objectif : accroître le taux de la CFCE alloué à la FPT et augmenter d'au moins 50% le budget de fonctionnement de la FPT conformément avec la priorité accordée au sous secteur dans le PDEF

Description :

- Révision de la clé de répartition de la CFCE
- Evaluation de l'ONFP (25M)
- Expérimentation de la mise à disposition du budget de fonctionnement des structures de la FPT selon l'approche par Objectif (CDSMT)

Centre de responsabilité : MF - DFRP - DEST - Coord PDEF

Priorité 2 : Rationalisation de la génération des ressources dans les établissements de la FPT

Objectif :

- Développer la coopération décentralisée
- Adapter le cadre de gestion des ressources générées en conformément avec les orientations de la FPT
- Mettre en place un compte d'exploitation dans des structures pilotes

Description :

- Mise en place de projets d'établissement
- Réalisation d'une étude sur l'impact des ressources générées
- Elaboration d'un manuel des procédures pour le respect du cadre de gestion des ressources générées
- Expérimentation et suivi de l'application des procédures définis dans le Manuel
- Formation en gestion financière

Centre de responsabilité : DFP - DEST

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

PLAN D'ACTION

Elargir l'accès à l'Enseignement Supérieur

Priorité 1 : disponibilité de nouveaux CUR

Objectif : construire deux (2) CUR en 2005, trois (3) en 2006 et quatre (4) en 2007

Description :

- Implantation de nouveaux CUR à l'intérieur du Sénégal (36 milliards)

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - DES

Priorité 2 : Disponibilité de bâtiments fonctionnels pour les activités de l'UPT

Objectif : assurer la réhabilitation des bâtiments non-fonctionnels

Description :

- Réhabilitation / Remplacement des bâtiments de l'ex EPT de Thiès et Réhabilitation des bâtiments de l'ENSA

Centre de responsabilité : Rectorat UPT

Priorité 3 : disponibilité de nouveaux bâtiments fonctionnels pour les activités de l'UPT

Objectif : accroître la capacité d'accueil de l'UPT

Description :

- Construction et équipement de nouveaux locaux pour l'UPT

Centre de responsabilité : Rectorat UPT

Priorité 4 : disponibilité de bâtiments fonctionnels pour les activités de la FASTEF

Objectif : assurer la réhabilitation des bâtiments de l'ENS

Description :

- Réhabilitation des bâtiments de l'E. N. S

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD

Priorité 5 : Disponibilité de nouveaux bâtiments fonctionnels pour les activités de la FASTEF

Objectif : accroître la capacité d'accueil de la FASTEF

Description :

- Construction et équipement de nouveaux locaux pour la FASTEF

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD

Priorité 6 : disponibilité de bâtiments fonctionnels pour les activités de l'UGB

Objectif : assurer la réhabilitation des bâtiments pédagogiques de l'UGB

Description :

- Réhabilitation de locaux pédagogiques à l'UGB

Centre de responsabilité : Rectorat UGB

Priorité 7 : disponibilité de nouveaux bâtiments fonctionnels pour les activités de l'UGB

Objectif : accroître la capacité d'accueil des locaux pédagogiques de l'UGB

Description :

- Construction de locaux pédagogiques à l'UGB et extension de la Bibliothèque Centrale de l'UGB

Centre de responsabilité : Rectorat UGB

Priorité 8 : disponibilité de nouveaux pavillons fonctionnels pour l'hébergement des étudiants de l'UGB

Objectif : accroître la capacité d'accueil du campus social de l'UGB

Description :

- Poursuite des constructions du campus social de l'UGB

Centre de responsabilité : Rectorat UGB

Priorité 9 : disponibilité des textes et des infrastructures nécessaires au fonctionnement de ces Facultés et UFR

Objectif : mettre en place et rendre fonctionnelles de nouvelles Facultés et UFR

- Appui à la mise en place de Facultés à l'UCAD et de l'UFR des Sciences de la Santé à l'UGB
- Appui à la mise en place de Facultés à l'UFR des Sciences de la Santé à l'UGB

Centre de responsabilité : Rectorat UGB - Rectorat UCAD

Priorité 10 : démarrage effectif des enseignements en octobre 2005

Objectif : assurer l'ouverture du CUR de Bambey pour la rentrée 2005

Description :

- Appui au démarrage des activités du CUR de Bambey (500 millions)

Centre de responsabilité : PDEF_SUP

Priorité 11 : plus grande adéquation des structures créées par rapport aux Objectif d'absorption des flux de bacheliers

Objectif : réaliser des études portant sur le dimensionnement des structures universitaires

Description :

- Etudes de faisabilité technique et de dimensionnement optimal des nouvelles structures à créer d'ici 2007

Centre de responsabilité : PDEF_SUP – DES - DPRE

Priorité 12 : Accompagner le développement des structures privées de formation supérieure, réorganisation du sous secteur de l'enseignement supérieur privé notamment

Objectif : assurer une bonne répartition géographique des EPS à l'échelle nationale et reformater et rendre fonctionnel les établissements d'enseignement privé

- Exécution d'un programme pilote de structuration des établissements privés d'enseignement supérieur

Centre de responsabilité : PDEF_SUP

Priorité 13 : Existence d'un système d'enseignement supérieur privé développé et performant et diversification des filières

Objectif :

- créer et rendre fonctionnelles des filières professionnelles
- Accroître le nombre d'étudiants inscrits et les taux de réussite
- recruter en nombre suffisant le personnel propre dans chaque EPES

Description :

- Renforcement de la politique d'appui à la promotion des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES)
- Incitation au recrutement d'un personnel propre qualifié

Centre de responsabilité : PDEF_SUP

Priorité 14 : Disponibilité de personnels suffisants et encadrement plus rapproché des étudiants

Objectif :

- recruter en nombre suffisant un personnel opérationnel

- Améliorer les ratios d'encadrement (UCAD 430 ; UGB 85 ; CUR 11)

Description :

- Recrutement de personnels suffisants
- Centre de responsabilité :** PDEF_SUP

Priorité 15 : programmes de formations à distance mis en place

Objectif :

- Mettre en place un nombre suffisant de programmes de formations à distance et accroître le nombre d'étudiants inscrits en FOAD
- Créer 4 amphithéâtres classes virtuelles : (UCAD 22 salles ; UGB 10 salles ; UPT 8 salles ; CUR 9 salles)

Description :

- Mise en place de structures de formation ouvertes et à distance
- Centre de responsabilité :** PDEF_SUP – UCAD – UGB – UPT – CUR - EPES

Priorité 16 : développement des sciences de l'éducation physique et sportive

Objectif : construire et équiper les locaux nécessaires (4 000 m² à 300 000 Fcfa/ m²)

Description :

- Construction et équipements de locaux destinés à l'INSEPS pour l'accueil de 1500 étudiants
- Centre de responsabilité :** UCAD

Améliorer les performances pédagogiques et celles de la recherche universitaire

Priorité 1 : améliorer l'efficacité des Ressources Humaines

Objectif :

- former en nombre suffisant les enseignants, les chercheurs et les agents

Description :

- Organisation de formations au Sénégal, pour les Personnels d'Enseignement et de Recherche (400 000 F / agent pour 1000 agents)
- Organisation de missions de formation spécialisée à l'étranger, pour les Personnels d'Enseignement et de Recherche (1 500 000 F / agent pour 400 agents)
- Organisation de formations au Sénégal, pour les Personnels Administratifs Techniques et de Service (500 000 / agent pour 1400 agents)
- Organisation de missions de formation spécialisée à l'étranger, pour les Personnels Administratifs Techniques et de Service (2 000 000 F / agent pour 150 agents)

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT – CUR - EPES

Priorité 2 : Renforcement des équipements pédagogiques et des équipements de laboratoire

Objectif : équiper et rendre fonctionnels les établissements et les laboratoires

Description :

- Acquisition d'équipements pour les activités pédagogiques [Electricité – Electronique Verrerie Collections, Cultures et Sérums Audiovisuel Chimie Kits Pédagogiques Optique Matériels de laboratoire et bancs de TP (Civil – mécanique - physique)]

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT – CUR – PES

Priorité 3 : Renforcement des systèmes informatisés (hors équipements de formation ouverte et à distance)

Objectif : mettre en ligne les cours et accroître le nombre de bénéficiaires de ces cours

Description :

- Acquisition de systèmes informatisés (Ordinateurs – périphériques – consommables – logiciels)

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT – CUR – CIME

Priorité 4 : Remise à niveau des enseignements

Objectif : élaborer de nouveaux curricula

Description :

- Réforme des curricula
- Elaboration de curricula nationaux

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Priorité 5 : valorisation des enseignements

Objectif : mettre en place un système de valorisation des enseignants

Description :

- Mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des enseignements

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - Rectorats

Priorité 6 : profils des étudiants en adéquation avec les profils internationaux

Objectif : appliquer le système LMD **Description :**

- Mise en place de la réforme Licence – Master – Doctorat

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Priorité 7 : profils des diplômés en adéquation avec les besoins du marché

Objectif :

- créer de nouvelles filières et accroître le taux d'insertion

Description :

- Mise en place de nouvelles filières de formation en privilégiant les domaines scientifiques et technologiques

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT - CUR

Priorité 8 : amélioration des conditions d'accès à l'information universitaire

Objectif :

- Mettre en place des bibliothèques fonctionnelles
- Créer des CIRP

Description :

- Accroissement de l'appui au fonctionnement des bibliothèques centrales et mise en place de Centres d'Information et de Ressources Pédagogiques

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT –CNOSP -Dir.
Bourses

Priorité 9 : mutualisation des ressources documentaires

Objectif :

- Créer des Consortium permettant la mutualisation des ressources
- Acquérir les ouvrages et périodiques nécessaires

Description :

- Création d'un consortium de bibliothèques universitaires.
- Acquisition d'ouvrages et de périodiques

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT – CNOSP - Dir.
Bourses

Priorité 10 : meilleure visibilité de la qualité des produits sortis des universités

Objectif : répertorier et assurer le suivi du nombre de diplômés

Description :

Mise en place d'observatoires du devenir des diplômés

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Priorité 11 : améliorer les processus de la recherche universitaire

Objectif :

- Développer et rendre fonctionnelles les écoles doctorales
- Mutualiser les équipements existant

Description :

- Evaluation et réorganisation du système de recherche (dont l'appui aux écoles doctorales)
- Création de services communs de recherche

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - Rectorats

Priorité 12 : revitalisation des activités de recherche universitaire

Objectif : accroître le volume de financement des projets de recherche universitaires

Description :

- Mise en place d'un fonds concurrentiel de recherche universitaire

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - Rectorats

Priorité 13 : Décloisonnement du sous secteur de l'enseignement supérieur public

Objectif : promouvoir la signature de protocoles et les rendre opérationnels

Description :

- Développement d'un partenariat entre les universités, l'Etat, les Collectivités et le secteur privé

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - Rectorats

Priorité 14 : améliorer l'environnement de la recherche

Objectif : installer le signal Internet sur tous les campus pédagogiques et en rendre l'accès libre et permanent

Description :

- Extension et augmentation de la capacité des réseaux Internet universitaires

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT - CUR

Priorité 15 : renforcement des performances

Objectif : appuyer les laboratoires en vue d'une amélioration des résultats de recherche

Description :

- Appui au fonctionnement des laboratoires de recherche

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Priorité 16 : diffusion et valorisation des résultats de la recherche

Objectif :

- multiplier la publication de revues, d'articles, et de syllabus.

Description :

- Création d'un fonds d'appui aux publications universitaires (dont l'édition de syllabus)

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Priorité 17 : renforcement qualitatif des enseignants et chercheurs par leur promotion à des grades supérieurs

Objectif : promouvoir les enseignants et chercheurs du supérieurs (formations, avancement et participations aux colloques)

Description :

- Renforcement de centres de presses universitaires
- Encouragement des enseignants à participer aux colloques

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT

Augmenter l'efficacité des processus de gestion du sous secteur du supérieur

Priorité 1 : harmoniser et mettre aux normes le système de gestion universitaire

Objectif : développer une plus grande cohérence entre les différents établissements du supérieur

Description :

- Etat des lieux et toilettage des textes relatifs aux diplômes et programmes
- Redéfinition du système d'accréditation académique
- Création d'abord des passerelles au niveau de l'enseignement privé et public, ensuite au niveau global
- Harmonisation des méthodes d'enseignement et d'évaluation au niveau intra universitaire et inter universitaire
- Règlement du problème de la mobilité autant des étudiants que des enseignants entre universités

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - Rectorats

Objectif : moderniser le système de gestion des établissements publics d'enseignement supérieur

Description :

- mise en place des stratégies pour améliorer l'effectivité de la gestion démocratique
- généralisation de la contractualisation pour permettre de drainer des fonds et d'impulser des orientations au niveau régional et national
- systématisation des conférences budgétaires
- harmonisation et complémentarité des relations entre la gestion du pédagogique et la gestion du social

Centre de responsabilité : Rectorat UCAD - Rectorat UGB - Rectorat UPT – COUD – CROUS - Dir. Bourses

Objectif : mettre en place un système de contractualisation entre les établissements et les partenaires (Etat, Collectivités locales, Partenaires au développement, secteur privé national ...)

Description :

- Etablissement de contrats plans avec l'Etat
- Assainissement de la situation financière des universités pour les rendre solvables
- Allègement des procédures de décaissement pour assurer une effectivité des dépenses
 - **avec les bailleurs** ; meilleure adaptation des dépenses aux besoins majeures des structures à appuyer
 - **avec les privés** ; meilleure visibilité transparence et encouragement à l'implication dans les instances de décisions des universités ; identification des besoins en formation ;
 - **avec les collectivités locales** ; meilleur cadrage entre les Collectivités Locales et les structures d'enseignement supérieur

Centre de responsabilité : PDEF_SUP

Objectif : renforcer les capacités des acteurs en charge de la gestion de l'enseignement supérieur (PDEF_Enseignement Supérieur, DES, COUD, CROUS, Dir. Bourses, Off. BAC)

Description :

- Mise en place et fonctionnement du conseil national de l'enseignement supérieur tenant compte des propositions de 1993 de la CNES et de la nouvelle carte universitaire
- Appui au fonctionnement (équipements, véhicules, logiciels) et renforcement des capacités de la Direction de l'Enseignement Supérieur et restructuration suivant ses nouvelles missions
- Appui au fonctionnement (équipements, véhicules, logiciels) et renforcement des capacités des autres structures de gestion de l'enseignement supérieur (Volet Enseignement Supérieur du PDEF, COUD, CROUS, Dir. Bourses, Off. BAC)

Centre de responsabilité : PDEF_SUP - DES – COUD - Dir. Bourses - Off. BAC -CROUS

Priorité 2 mise en place et fonctionnement de l'équipe de suivi – supervision des activités de l'enseignement supérieur

Priorité 3 développer des outils pour le pilotage et le suivi de la bonne gouvernance universitaire

Objectif :

- Développer un système de collecte et de traitement des données statistiques du sous secteur du supérieur ;

- Instaurer une bonne gouvernance universitaire fondée sur la gestion par Objectif
Description :
- Création d'un système d'information au niveau de chaque structure de l'enseignement supérieur en rapport avec les services centraux du Ministère de l'Education
- Mise en place au niveau de la Direction de l'Enseignement Supérieur d'une structure de centralisation des données statistiques du sous-secteur en rapport avec les services centraux du Ministère de l'Education
Centre de responsabilité : DPRE - PDEF_SUP – DES – CIME – Rectorats – DB - Off. BAC
Objectif : développer une culture d'audit des établissements d'enseignement supérieur
Description :
- Instaurer une bonne gouvernance universitaire fondée sur la gestion par Objectif
- Elaboration d'un manuel de procédure de gestion
- Amélioration des mécanismes de gestion et d'audit interne
- Renforcement des capacités des structures et acteurs dans tous les domaines nécessaires à l'appropriation de la culture d'audit
Centre de responsabilité : PDEF_SUP – DES - Rectorats
Objectif :
- Inscrire dans le budget des rubriques pour la maintenance
- Exploiter les opportunités offertes par les structures universitaires et recours à la sous traitance en cas de nécessité
Description :
- Développement d'une politique de maintenance des équipements et des infrastructures
Centre de responsabilité : Rectorats

Priorité 4 : diversification des sources de financement des établissements d'enseignement supérieurs

- **Objectif :** développer des outils pour le pilotage et le suivi de la bonne gouvernance universitaire
Description :
- Développement des fonctions de service et vente d'expertise dans un cadre qui profite également aux structures
- Application des recommandations d'harmonisation des droits d'inscription des étudiants au sein de l'UEMOA
- Systématisation des associations d'Alumni
Centre de responsabilité : Rectorats

Priorité 5 : améliorer la gestion des ressources humaines

- **Objectif :** rationaliser la gestion des ressources humaines des établissements universitaires
Description :
- Développement de l'éducation tout au long de la vie
- Renforcement des capacités manageriales des responsables de structures universitaires (UFR, Ecoles, Instituts, départements, ...)
- Mise en place d'un système de gestion des carrières des cadres au sein des structures universitaires
Centre de responsabilité : Rectorats

L'EDUCATION NON FORMELLE

Le sous-secteur de l'éducation non formelle comprend l'**alphabétisation** et les **modèles alternatifs (ECB)**, l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA), les écoles de troisième type et les daara.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le développement du sous-secteur passera par :

- L'adoption de l'approche par la demande (satisfaction des clients communautaires, offre diversifiée, curricula, communication, langues nationales, participation, responsabilisation)
- La mise en adéquation de l'organisation actuelle du secteur avec les mutations institutionnelles en cours (DALN ; CNRE, Académie, option de déconcentration-décentralisation, ressources mobilisables, approche intra et inter sectorielle)
- La mise en place d'un système d'information et de gestion fiable (SIG), du suivi-évaluation (profil de l'alphabétisé, indicateurs de résultats et d'impact).
- L'articulation des programmes aux thèmes prioritaires de développement (VIH SIDA, paix, citoyenneté)
- Parachèvement du processus de déconcentration-déconcentration
- La réduction à un rythme soutenu du taux d'analphabétisme des 09 ans et plus pour le ramener à 10 % en 2012
- La résorption des disparités entre sexes, âges, langues, régions et zones
- L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la pertinence des apprentissages
- Le développement de programmes de post-alphabétisation pour néo-alphabètes
- La diversification des types d'alphabétisation, des moyens, des stratégies et des mécanismes d'interventions
- La conception et la mise en œuvre de mécanismes adaptés et efficaces d'appropriation et d'exploitation des TIC
- La poursuite des efforts de promotion des langues nationales (codification, introduction à l'école, dans la vie officielle publique)
- L'appui au développement de l'édition en langues nationales
- L'appui au développement des langues nationales à l'école et dans la formation professionnelle
- Le développement et la coordination de la recherche sur et en langues nationales
- L'harmonisation et la normalisation des productions en langues nationales
- La consolidation et l'approfondissement du transfert des compétences de gestion aux collectivités locales et aux structures déconcentrées
- Le renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de pilotage
- Le renforcement des mécanismes de concertation et de participation
- Le renforcement de l'efficacité et de la transparence des procédures de contractualisation et d'exécution des sous-projets
- La rationalisation de l'utilisation des ressources allouées par l'État
- L'élargissement des sources nationales de financement
- La promotion d'une stratégie conséquente de communication et de mobilisation sociale
- Le renforcement de l'alphabétisation dans son option partenariale du faire-faire ;
- Des actions de coordination, de planification et d'impulsion. On privilégiera ici la démarche participative pour mieux impliquer les acteurs à la base.
- Le développement de l'apprentissage (Formation Qualifiante des Jeunes et des Adultes) avec la multiplication et la diversification des centres et des filières,
- Le renforcement des moyens financiers, matériels et humains,
- La modernisation des équipements et le renforcement des capacités des acteurs;
- Une meilleure prise en compte des écoles de troisième type et des daara.

OBJECTIFS GENERAUX

- L'éducation non formelle intègre tout ce qui touche à l'**alphabétisation** et aux **modèles alternatifs (ECB)**, à l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes, à l'apprentissage (EQJ/A), aux écoles de troisième type et aux *daara*, y compris ceux pratiquant le trilinguisme.
- L'alphabétisation cible les jeunes et les adultes qui n'ont jamais été à l'école ou qui n'y ont pas séjourné assez longtemps et qui sont retombés dans l'illettrisme. Elle applique une discrimination positive liée au genre (priorité faite aux femmes), à la zone (zones rurales et périurbaines défavorisées) et à certaines cibles fragiles ou à besoins spéciaux (enfants mendians ou handicapés).
- Les ECB ciblent les tranches d'âge 9-14 ans avec la possibilité d'intégrer les sous-secteurs du formel.
- L'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA) vise à amener les jeunes ainsi que les adultes à maîtriser les outils d'apprentissage essentiels (lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution de problèmes) ainsi que les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances, aptitudes, valeurs, attitudes) indispensables à l'exercice de leur métier.
- Les écoles de troisième type ciblent les enfants défavorisés ou en situation difficile qui ne sont pas intégrés dans les circuits traditionnels d'éducation et de formation.
- Les *daara* dispensent un enseignement religieux et sont fréquentés par des jeunes et des adultes.
- Dans les *daara* appliquant le trilinguisme, la cible est constituée d'enfants de 5 à 14 ans non scolarisés en français et ceux de 9 à 14 ans déscolarisés ou non scolarisés. En plus de l'apprentissage coranique, une éducation de base est dispensée en langues nationales avec des caractères arabes harmonisés. Le français est introduit à la troisième année. Une formation professionnelle est également donnée.

PLAN D'ACTION

Diversification et adaptation de l'offre d'éducation non formelle à la demande

Priorité 1 : définition du concept d'alphabétisé

Objectif : définir de façon concertée et consensuelle avec les différents acteurs et partenaires du sous-secteur non-formel le concept d'alphabétisé.

Description :

- Détermination du cadre de l'alphabétisation
- Elaboration de référentiels de compétences des apprenants des centres d'alphabétisation
- Mise en place de programme d'alphabétisation et d'outils de suivi-évaluation adaptés.

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 1 : Enrôlement articulé à la demande et diversification de l'offre

Objectifs : Porter le taux d'alphabétisation de 53,6 % à 68,6% soit 584000 apprenants

Description :

- identification des intervenants potentiels
- alphabétisation des adultes et jeunes dans les CAF, Ecb et Daara
- élaboration d'un manuel de procédure unique
- élaboration d'un répertoire des programmes mis en oeuvre dans le pays
- élaboration de programmes pour cibles exclues

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DALN

Priorité 2 : Initiation à la lecture et à l'écriture des agents des secteurs publics , para-publics et privés

Objectifs : Initier les agents de l'Etat à la lecture et à l'écriture **Description :**

- Analyse des besoins en initiation et en transcription en langues nationales
- Elaboration du cadre de référence de la formation des agents du secteur public et privé à l'écriture et à la lecture en LN

- Appui à la formation des agents du secteur public et privé en écriture et lecture des langues nationales

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DALN

Priorité 3 : Codification de langues

Objectifs : Codifier au moins 06 langues durant les 3 ans

Description :

- Codification de 2 langues au moins par an
- Recherche terminologique sur les langues déjà codifiées

Centre de responsabilité : DALN

Construction/Réhabilitation et équipement d'espace d'Education pour le sous-secteur du non formel (Crépas, ECB, Daaras)

Priorité : Mise en place d'infrastructures

Objectifs : Améliorer l'environnement pédagogique des apprentissages

Description :

- Construction de 197 crépas
- Equipement des 320 Crépas construits
- Elaboration d'une politique de prise en charge des daara
- Elaboration de projet de modernisation des daara
- Poursuite de l'expérimentation dans les 80 daara
- Dotation de matériel pouvant améliorer l'environnement des daara
- Introduction de l'outil informatique par la mise en place de 320 ordinateurs

Centre de responsabilité : DCESS – DALN – IA/IDEN – CIME

Mise en œuvre de la qualité (pilotage sélection et formation des opérateurs et des personnels d'encadrement du niveau déconcentré et décentralisé)

Priorité 1 : Renforcement des capacités

Objectifs : Améliorer la qualité des apprentissages

Description :

- Appui aux EFI pour la formation initiale des élèves-maîtres en langues nationales
- Evaluation de type survey pour alpha et ECB
- Formation des personnels d'encadrement, des structures centrales des élus locaux en maîtrise d'ouvrages d'éducation non formelle, des opérateurs et des membres des comités de sélection

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DALN – INEADE - DRH

Priorité 2 : Renforcement des capacités de pilotage du sous-secteur

Objectif 1 : Parachever la mise en œuvre du dispositif de déconcentration et de décentralisation du suivi-évaluation des programmes

Description :

- Elaboration d'un cadre de référence pour un programme unifié d'alphabétisation

Centre de responsabilité : DALN

Objectif 2 : Optimiser le système de gestion et de pilotage du sous-secteur

Description :

- Equipement et appui logistique des structures DALN

Centre de responsabilité : DAGE

Recrutement, formation et maintien des personnels terrain

Priorité 1 : Mise à disposition d'un personnel suffisant

Objectif : Mettre en place : 4900 facilitateurs caf, 1600 volontaires ecb, 340 superviseurs ecb, 1450 superviseurs caf

Description :

- Définition des profils (manuels de procédure)
- Recrutement

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 2 : Formation initiale des facilitateurs et des volontaires et des maîtres coraniques à la didactique et à la gestion pédagogique des classes et des daara

Objectif : 100% des facilitateurs et volontaires et des maîtres coraniques formés

Description :

- atelier d'élaboration du dispositif de formation initiale du personnel
- Mise en œuvre de la formation
- Supervision de la formation

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DALN

Priorité 3 : Renforcement des capacités des acteurs : facilitateurs, superviseurs, coordonnateurs et gestionnaires en suivi évaluation interne de programmes, en gestion de base de données statistiques et d'un SIG

Objectif : assurer la formation des acteurs

Description :

- Mise en œuvre de la formation
- Organisation de sessions de formation pour les personnels de la DALN, du CNRE, de la CCS, des IA, des IDEN, des opérateurs, des comités de gestion, en matière de suivi-évaluation (critères et indicateurs de compétence, déterminants de la qualité d'un programme, traitement et analyse de données)

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 4 : Elaboration d'un dispositif de maintien des facilitateurs , volontaires et maîtres coraniques

Objectif : élaborer et partager le dispositif

Description :

- atelier de réflexion sur les modalités de maintien des personnels

Centre de responsabilité : DALN

Curriculum (disponibilité de tous les outils en 2007)

Priorité 1 : Développement de synergie entre les différents programmes

Objectif : répertorier tous les programmes d'éducation non-formels mis en œuvre en vue de leur normalisation et harmonisation.

Description :

- Réactualisation du répertoire des programmes d'éducation non-formels
- mise en place sur le terrain de programmes cogérés et co-exécutés par différents partenaires
- existence de comités de pilotage intra et inter sectoriels

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 2 : Intégration des spécificités des Daara et des ECB articulés dans le curriculum de l'éducation de Base

Objectif : Prendre en charge les spécificités des Daaara et des ECB articulés dans le curriculum

Description :

- réflexion sur les modalités de prise en charge des spécificités des daara dans le curriculum de l'éducation de base
- conception et production de matériel et supports didactiques adaptés aux daara
- appui à la mise en œuvre d'activités de formation pratique pour les apprenants dans 80 daara

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DALN

Maintien des apprenants dans les structures d'éducation non formelle et pérennisation des acquis

Priorité 1 : Mise en place de mesures incitatives pour l'amélioration des apprentissages

Objectif : assurer pour chaque centre d'éducation non formelle (caf, ecb, daara) un financement pour les AGR

Description :

- Elaboration de sous-projets pertinents intégrés aux programmes par les opérateurs
- Participation effective des bénéficiaires

Centre de responsabilité : IA>IDEN

Priorité 2 : Implantation de cantines dans les ecb et les Daaras en zones déshéritées ou éloignées

Objectif : doter de cantines tous les centres en zone déshéritée ou éloignée

Description :

- Etude de la demande par les services déconcentrés
- Validation par les collectivités décentralisées
- Appui à la mise en place et au fonctionnement des cantines dans les daara et ecb

Centre de responsabilité : IA>IDEN

Priorité 3 : Mise en place d'ateliers pour les apprentissages techniques et pratiques

Objectif : doter chaque ecb et daara au moins d'un atelier pour les apprentissages techniques et pratiques

Description :

- Participation des collectivités et des communautés
- Equipement en intrants des unités de production

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DALN

Priorité 4 : Mise en place d'espaces de jeux pour les ecb et les Daaras

Objectif : doter chaque centre d'un espace jeux

Description :

- Etude de faisabilité
- Recherche de partenariats techniques et financiers
- accompagnement technique et scientifique de la mise en place d'espaces de jeux

Centre de responsabilité : IA>IDEN - DALN - DJVA

Priorité 5 : Connexion des centres d'alphabétisation aux réseaux administratifs, techniques et financiers

Objectif : connecter chaque centre au moins à deux types de réseaux

Description :

- Sensibilisation à partir du Plan d'IEC
- Contrôle de la mise en place de la connexion

Centre de responsabilité : IA>IDEN

Développement de l'information , de la communication et du partenariat

Priorité 1 : Mise à disposition de plans de communication et de mobilisation sociale

Objectif : Sensibiliser et mobiliser tous les partenaires du non formel

Description :

- Elaboration et exécution d'un plan de communication national
- Elaborations exécution de 11 plans de communication régionaux
- Ateliers de partages régionaux sur l'exécution des programmes
- Information et partage avec les partenaires société civile, secteur privé , collectivités locales au niveau des régions

Centre de responsabilité : DPRE - IA>IDEN

Priorité 2 : Redynamisation des structures du partenariat du non formel (CNCAT, CNEA,CNOAS,)

Objectif : Redynamiser et animer les structures partenariales

Description :

- Appui aux activités des structures partenariales du sous secteur
- Rencontres annuelles de concertation

Centre de responsabilité : DALN - CNOAS - CNCAT
Priorité 3 : Organisation de la semaine nationale de l'alphabétisation

Objectif : Mobiliser tous les acteurs pour faire les bilans du sous secteur et réfléchir sur des thèmes porteurs

Description :

- Mise en place d'un comité d'organisation
- Elaboration de programme d'activités
- Confection des outils de promotion

Centres de responsabilité : DALN

Modernisation du dispositif de collecte , d'analyse et de traitement des données des données du suivi/évaluation

Priorité 1 : Mise en place d'un SIG pour le non formel

Objectif : Assurer une meilleure lisibilité par la mise à disposition d'informations fiables

Description :

- Etude sur la requalification du dispositif du suivi évaluation du sous secteur-(situation de référence –Analyse- coût- efficacité - évaluation du faire-faire)
- Elaboration de la carte d'alphabétisation (par la mise en place d'un SIG)
- Collecte et analyse de données de base au niveau des 11 régions

Centre de responsabilité : IA>IDEN – DALN - DPRE

Priorité 2 : Connexion DALN; Cabinet, IA IDEN AGETIP Directions de Projet et partenaires Institutionnels

Objectif : Faciliter les relations administratives, techniques et financière entre tous les acteurs du sous secteur

Description :

- Création d'un réseau administratif technique et financier fonctionnel
- Connexion continue aux réseaux de distribution, mise en place d'accessoires

Centre de responsabilité : CIME - DAGE

Priorité 3 : amélioration du dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des programmes

Objectif : mettre en place un système de contrôle plus performant des programmes d'éducation non-formelle et mieux outiller les interventions

Description :

- Evaluation à la période indiquée de tous les programmes de l'éducation de base non-formelle implantés sur le territoire national par la DALN, les IA et les IDEN
- Disponibilité et partage *en temps opportun avec l'ensemble des partenaires et acteurs du sous-secteur des rapports de suivi et d'évaluation*
- Prise en compte des conclusions et recommandations des différents rapports par les acteurs et partenaires du sous-secteur en vue d'une amélioration des programmes

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 4 : Révision des outils de suivi évaluation des programmes du sous secteur

Objectif : Mettre en place une batterie d'outils adaptés

Description :

- Implication des différents acteurs du sous secteur
- Conception d'outils

Centre de responsabilité : DALN

Manuels, supports didactiques et édition d'ouvrages et de presse en langues nationales

Priorité 1 : Etat des lieux de l'existant en manuels et supports didactiques et presse en langues nationales

Objectif : Faire le point des productions en manuels, supports didactiques et journaux en langues nationales

Description :

- Revue documentaire
- Collecte et exploitation de données
- Elaboration d'un répertoire au niveau national

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 2 : mise en place de supports didactiques diversifiés et adaptés

Objectif : assurer la disponibilité de manuels de base (lecture et calcul) adaptés, de manuels de thèmes fonctionnels, et autres supports didactiques nécessaires.

Description :

- Existence de manuels et guides pratiques, de matière d'œuvre et autres supports didactiques adaptés dans les CAF implantés dans les lieux de travail (entreprises, ateliers, marchés,...), les prisons, les quartiers, les villages,...;

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 3 : Production de matériel didactique de qualité pour l'introduction des langues nationales

Objectif : disposer de matériel didactique de qualité pour la mise à l'essai la qualité des manuels et du matériel didactique

Description :

- Elaboration des manuels et matériel didactique de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales du ce2 au cm2
- Révision des manuels et matériel didactique de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales du ce2 au cm2
- Réimpression des manuels et matériel didactique de la mise à l'essai de l'introduction des langues nationales du ce2 au cm2

Centre de responsabilité : DALN - INEADE - DAGE

Priorité 3 : Edition d'ouvrages de post alpha en langues nationales

Objectif : Disposer d'ouvrages variés destinés à la consolidation des acquis

Description :

- Diffusion du document de politique éditoriale
- Collecte de manuscrits
- Contractualisation

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 4 : Développement et diversification de la presse en langues nationales

Objectif : Promouvoir l'émergence d'une presse en langues nationales

Description :

- appui aux organes de presse en langues nationales existants
- appui à la société civile et aux collectivités pour la mise en place de presse en langues nationales

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Réorganisation institutionnelle (organigramme articulé à la déconcentration/décentralisation)

Priorité 1 : Mise en place d'un nouvel organigramme du sous secteur

Objectif : Disposer d'un organigramme fonctionnel et adapté

Description :

- Analyse institutionnelle du sous secteur
- Partage et validation des résultats de l'étude
- Mise en oeuvre du dispositif institutionnel
- Suivi du dispositif institutionnel

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 2 : Mise en place d'une académie des langues

Objectif : disposer d'une structure chargée de la promotion des langues

Description :

- Suivi de la promulgation du décret de création de l'académie des langues nationales
- Mise en place effective et fonctionnement des organes de l'académie des langues nationales

Centre de responsabilité : DALN

Gestion financière (CNRE comme agence d'exécution financière du sous secteur, amélioration de l'apport de l'Etat, contribution des communautés et des collectivités)

Priorité 1 : Appui à la mise en place de l'agence d'exécution technique et financière

Objectif : Eriger le centre de ressource en agence d'exécution technique et financière du sous secteur

Description :

- Reconnaissance juridique du centre de ressource
- Erection en agence d'exécution technique et financière
- Appel à candidature pour le personnel
- Fonctionnement du centre de ressource

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 2 : Recherche de financement auprès des bailleurs

Objectif : Mobiliser les ressources complémentaires

Description :

- Estimation des besoins
- Mise en oeuvre de la recherche financière

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 3 : Augmentation de la participation financière de l'Etat

Objectif 1 : Augmenter de 50% la participation financière de l'Etat

Objectif 2 : Mettre à disposition l'intégralité de la participation

Description :

- Estimation des contreparties
- Elaboration des budgets annuels de l'Etat
- Suivi de l'élaboration du budget

Centre de responsabilité : DALN

Priorité 4 : Contribution des collectivités au financement de l'alphabétisation

Objectif : accroître la contribution des collectivités au financement de l'éducation non formelle

Description :

- Sensibilisation (IEC, rencontres annuelles)
- Participation à l'élaboration des budget des collectivités
- Suivi de l'élaboration des budgets des collectivités locales

Centre de responsabilité : IA>IDEN

Priorité 5 : Contribution des communautés au financement des programmes

Objectif : assurer une contribution propre de chaque communauté bénéficiaire au financement de son programme

Description :

- Sensibilisation (IEC) en vue de l'adhésion des communautés aux programmes

Centre de responsabilité : IA>IDEN

FINANCEMENT DE L'EDUCATION

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT :

Durant la deuxième phase du PDEF, les objectifs globaux sont :

- Optimiser l'allocation des ressources pour le secteur de l'Education ;
- Renforcer le processus de décentralisation et de suivi de la gestion du programme.

Pour y arriver les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- Allocation des ressources propres de l'Etat et l'appui extérieur, compte tenu des priorités et des objectifs du secteur ;
- Amélioration de la contribution et de la mobilisation des autres sources de financement (collectivités locales PTF, ménages ...)
- Renforcement des ressources humaines des IA dans le domaine de la gestion financière et matérielle
- Mise en place d'un système efficace de collecte des informations financières et comptables
- Mise en place de compétences en gestion financière et matérielle dans les IDEN en vue de la décentralisation de la gestion financière durant la troisième phase
- Consolidation comptable de l'ensemble des ressources du secteur
- Suivi/Evaluation de la gestion financière et comptable et de la passation des marchés des IA et de la DAGE

CHAMP D'INTERVENTION

Depuis le début de la mise en œuvre du programme, le financement de l'éducation s'inscrit dans une approche systémique intégrée. Les ressources publiques allouées au secteur sont réparties entre tous les sous-secteurs de la Petite enfance à l'Enseignement supérieur, niveau central comme niveau déconcentré/décentralisé. Durant la phase II du PDEF, une attention particulière sera accordée à la répartition des ressources entre les différents sous-secteurs dans le respect des priorités telles que déclinées dans la Lettre de politique du secteur et les options retenues dans le cadre de la déconcentration/décentralisation de la gestion financière du programme.

DESCRIPTION

Pour la mise en œuvre de ces stratégies visant une augmentation des ressources, une grande efficacité et efficacité dans l'utilisation des ressources financières allouées au secteur de l'éducation et de la formation durant la phase 2, il faudra :

Pour les budgets de l'Etat

- Porter le crédit affecté aux dépenses courantes d'éducation à 35% des dépenses ordinaires totales hors services de la dette ;
- Répartir les ressources budgétaires en fonction des priorités du secteur
- Mettre en œuvre les projets de développement financés par les PTF
- Mettre en place à temps les fonds de dotation
- Décentraliser des dépenses d'investissement

Pour l'appui public au développement du secteur de l'éducation

la mise en œuvre de tous les accords de prêts/crédits des nouveaux projets et la mobilisation des fonds grâce au renforcement des capacités en gestion financière et en passation des marchés, en élaboration de budget par objectifs, équipement en matériel (informatique, reprographie, communication), à la mise à jour des manuels de procédures, la mise en place et tous les niveaux d'un système d'information financière informatisé, fonctionnel et fiable, au recrutement des Chargés d'opérations financières (COF) pour les IDEN, au suivi des dépenses pour une vision globale dans tout le secteur(Etat, Collectivités locales, PTF,ONG)

L'accroissement des ressources allouées au secteur de l'éducation

Les ressources qui seront affectées au Ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) devront permettre d'atteindre en priorité, l'objectif de scolarisation universelle de qualité en 2010, à partir du cadrage budgétaire du modèle de simulation financière dont les hypothèses découlent des résultats de l'Analyse du Secteur de l'Éducation de janvier 2004.

Dans ce sens, les dépenses publiques de fonctionnement dans le budget de l'État devront atteindre au moins 35 % par an.

La contribution de chaque collectivité locale pour l'éducation devra atteindre au moins 20 % en 2007, afin de mieux faire face aux charges récurrentes et aux dépenses d'investissement.

Pour compter de 2005, le Cadre des Dépenses à Moyen Termes précisera pour le budget du Ministère de l'Éducation et pour chaque niveau, les objectifs, et les coûts en terme de fonctionnement et d'investissement.

Le volume des ressources allouées aux sous secteurs dans le financement de l'État :

La répartition de la part du budget de l'État allouée au Ministère de l'Éducation d'ici 2010 sera de :

- éducation préscolaire 0,70 % ;
- enseignement élémentaire 49 % ;
- alphabétisation 0,70 % ;
- Ecoles Communautaires de Base (ECB) 0,2 % ;
- enseignement moyen 10 % ;
- enseignement secondaire général 9,5 % ;
- enseignement technique 2 % et la formation professionnelle 6 % ;
- enseignement supérieur 18,9 % ;
- gestion 3%.

Nb. : les tableaux de financement sont en annexe

Les sources de financement pour les sous secteurs :

En plus de la contribution de l'État, le financement du Développement de la Petite enfance sera essentiellement assuré par les collectivités locales, les communautés, les ONG, la société civile et les promoteurs privés.

L'enseignement élémentaire sera essentiellement financé par l'État, les partenaires techniques et financiers et les collectivités locales. Il sera obligatoire et gratuit.

Le financement de l'alphabétisation sera assuré par l'État, les collectivités locales, les ONG et autres partenaires au développement, les entreprises, les communautés, les familles et les individus à titre privé, selon des procédures uniformisées.

Le financement de l'enseignement moyen sera assuré par l'État, les collectivités locales, les promoteurs privés et les partenaires techniques et financiers.

Le financement de l'enseignement secondaire sera assuré dans une large mesure par l'État, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers. Toutefois, la participation inévitable des bénéficiaires sera discutée et codifiée dans une charte de participation à l'effort de financement du sous secteur. L'implication des privés, des ONG dans l'expansion du sous-secteur sera fortement encouragée.

Le financement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sera assuré par l'État, le secteur privé de production (entreprises), les partenaires techniques et financiers (à travers le Fonds d'appui à la formation technique et professionnelle), les prestations de service et les bénéficiaires (formés).

Tout en réaffirmant le rôle fondamental de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur, et pour faire face de manière financièrement soutenable à l'expansion de l'enseignement supérieur et à l'amélioration de sa qualité et de sa pertinence, les autorités politiques prendront toutes les mesures pour, d'une part, améliorer l'efficacité des dépenses et, d'autre part, diversifier les sources de

financement notamment par l'implication des entreprises, des collectivités locales et des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, le développement de la fonction service, le relèvement des frais de scolarité et la mise en place d'un système de prêts aux étudiants. Par ailleurs, s'agissant des bourses et aides, leurs critères d'attribution seront revus dans le but de les rationaliser et un système de suivi régulier et rapproché des bénéficiaires tout au long de leur scolarité sera instauré. L'attribution d'aides et de bourses aux étudiants méritants, issus de familles pauvres, aux jeunes filles et aux handicapés sera systématisée pour leur permettre de suivre correctement les enseignements.

Le montant de la subvention annuelle accordée à l'enseignement privé devra passer de 0,5 % à 2% du budget ordinaire global de l'éducation en 2007. La législation en matière d'enseignement privé sera révisée pour faciliter l'accès des promoteurs privés à des terrains, des prêts concessionnels, des fonds publics ou provenant des bailleurs de fonds.

Le cadrage macro financier du programme durant la phase II :

Il sera basé sur les hypothèses suivantes :

	2005	2006	2007
PROJECTION DU PIB			
<i>Taux de croissance du PIB réel</i>	5%		
<i>Déflateur du PIB (en %)</i>	1,5%	1,5%	1,5%
<i>PIB nominal</i>	4 402 041	4 688 173	4 992 905
<i>PIB réel</i>	2 286 695	2 401 030	2 521 082
<i>Memo:</i>			
<i>Taux de croissance de la population</i>	2,70%		
<i>Population (millions)</i>	10,5	10,8	11,1
<i>Hypothèse sur part de l'éducation dans l'investissement sur financement intérieur</i>	9%	9%	9%
<i>Hypothèse sur part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat</i>	39%	39%	39%

Avec ce cadrage, le montant du budget de l'Etat en 2007 sera de 277 904 millions ainsi répartis :

- Administration générale (14145) ;
- Petite enfance (1579) ;
- Alphabétisation (2267) ;
- ECB (413) ;
- Élémentaire (130034) ;
- Moyen (24567) ;
- Secondaire général (23 857) ;
- Secondaire technique (5558) ;
- Secondaire professionnel (15 796) ;
- Supérieur (59 688).

La part des ménages dans le financement de l'éducation sera de 29 938 millions dont 18,6 % pour l'Élémentaire et 24,5 % pour l'Enseignement supérieur.

La part des Collectivités locales est de 3 314 millions dont 50% pour l'Élémentaire.

Le coût global de la phase II du programme est évalué à 385 986 millions ; le financement interne étant de 340 514 millions, le besoin de financement pour la phase II sera de 120 913, soit 40 304 millions par an.

Financement de l'enseignement privé :

Etant donné que le PDEF a assigné à l'enseignement privé des performances à réaliser notamment d'accroître d'ici l'an 2010 de 25 % ses capacités d'accueil, il est impératif de :

- augmenter la subvention annuelle à l'enseignement privé dans le budget de l'Etat pour passer de 0,5 % à 2% d'ici 2007, en s'appuyant sur les données actualisées des coûts de la construction, des équipements et du montant des rémunérations et de se fixer comme règle avant l'ouverture des

classes au plus tard au cours du premier trimestre de l'année scolaire de payer les subventions et primes de l'enseignement privé ;

- faire bénéficier les écoles privées d'exonérations fiscales et autres allègements de charges qui leur permettraient de mieux outiller les élèves en supports didactiques et qui faciliteraient les efforts personnels des élèves dans les apprentissages ;
- lancer un appel aux grandes unités de production agricole, industrielle, aux commerçants, aux sociétés nationales où l'Etat est majoritaire pour qu'ils contribuent à la constitution d'un fonds d'appui à l'enseignement privé (FAEP) ;
- fournir des aides, donner un appui au privé laïc régulier afin qu'il puisse augmenter sa capacité d'accueil, diversifier ses localités et sites d'implantation, repenser et approfondir ses stratégies dans une optique d'élargissement.

GESTION DU SECTEUR

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

L'augmentation des performances du secteur en matière de gestion et de pilotage durant la deuxième phase s'appuiera sur les stratégies suivantes :

- l'amélioration du pilotage aux niveaux central et déconcentré
- la modernisation et le développement de la communication interne et externe
- le développement des infrastructures scolaires
- l'optimisation des ressources humaines
- la gestion des manuels scolaires
- le développement de l'enseignement privé

CHAMPS D'INTERVENTION

l'amélioration du pilotage aux niveaux central et déconcentré

Les capacités institutionnelles seront renforcées, notamment celles de la Coordination et des IA en rapport avec leurs missions de coordination et de suivi en tenant compte des recommandations issues des études sur le nouvel organigramme, de l'évaluation de la mise en œuvre de la première phase du programme et de l'analyse institutionnelle des structures du Ministère.

Dés 2005, l'accent sera particulièrement mis sur les réorganisations du Ministère et des cabinets des Ministres délégués chargés du secteur de l'Education et de la Formation dans le cadre d'une définition cohérente des missions des directions nationales et des services. En ce sens, les résultats de l'analyse institutionnelle sur le pilotage des IA et des IDEN seront exploités et mis en œuvre, les recommandations seront prises en compte pour la finalisation d'un nouvel organigramme et le redécoupage des circonscriptions (IA et IDEN).

Aux niveaux déconcentré et décentralisé, le dispositif d'élaboration des PRDE, PDDE et PLDE, la saisie et le traitement des statistiques, l'administration des structures déconcentrées, des écoles, des collèges et des lycées, la micro planification et la gestion budgétaire feront l'objet de renforcement des capacités spécifiques ;

L'implication des collectivités locales sera accrue dans le sens de la décentralisation de la gestion du système ;

L'implication de la société civile sera renforcée ;

Le manuel de procédures général et le manuel de procédures administratives, financières et comptables seront réactualisés pour permettre une mise en œuvre harmonisée et cohérente du programme.

Tous les organes de gestion du programme seront opérationnels et le dispositif de suivi et d'évaluation technique et financière sera renforcé.

Une carte scolaire numérique et dynamique sera développée pour permettre une programmation minutieuse et rationnelle des implantations d'infrastructures scolaires à l'échelle des communes et communautés rurales et une affectation efficiente des personnels.

Les cadres de concertation permanents entre le Ministère et les Partenaires techniques et financiers seront maintenus et toutes les tables de concertation au niveau déconcentré fonctionnelles. Le cadre de coordination des partenaires techniques et financiers sera formalisé par arrêté ministériel ; ce cadre harmonisera le suivi de la mise en œuvre du programme par les partenaires ;

L'implication des communautés sera renforcée dans le cadre de la gestion des projets d'écoles et d'établissements, de la généralisation des conseils de gestion et de l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement de l'éducation.

Les services éducatifs privés seront appuyés dans leur développement et leur diversification dans le cadre de la mise en place d'une politique explicite de promotion des écoles et établissements privés.

la modernisation et le développement de la communication globale

Le système de communication mis en place permettra à chaque personnel de disposer des ressources nécessaires à sa bonne information, à l'amélioration de la qualité de son action et à sa formation ; il permettra également de répondre au besoin d'information des communautés et des partenaires. A cet effet :

Un système de communication et d'information intégré permettra d'accéder aux études et publications sur le secteur, aux textes légaux et réglementaires, aux statistiques... Il sera développé sur la base d'un plan national de communication et à travers la mise en place d'un centre national de documentation et d'information et de la poursuite du développement des outils de communication et de gestion dans le cadre du second Schéma Directeur Informatique.

La communication sera également déconcentrée et décentralisée par l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux, départementaux et locaux spécifiques et le développement de centres de documentation et d'information régionaux.

Les collectivités locales seront davantage responsabilisées dans la mise en œuvre des plans de communication.

Le Schéma Directeur Informatique

Le second Schéma Directeur Informatique sera élaboré dans un cadre de concertation nationale et validé. Ce nouveau SDI permettra d'envisager le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication jusqu'aux écoles et établissements. A cet effet la qualité et la gestion seront essentiellement ciblées.

Au niveau de la gestion : le développement de la bureautique, de l'informatique de gestion et d'aide à la décision au niveau des établissements est devenue une nécessité impérieuse pour l'amélioration du pilotage de l'éducation. De gros efforts devront être accordés à l'introduction progressive de ces outils pour faciliter la gestion des ressources humaines et matérielles, et pour permettre un véritable suivi individuel de l'apprenant.

Par rapport à la qualité, le Sénégal s'est engagé dans un processus de réflexion sur l'introduction des nouvelles technologies pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et la diminution de la fracture numérique avec les pays du Nord. Son implication remarquée lors du sommet mondial sur la société de l'information en est un témoignage.

Cette réflexion, bien que déjà très avancée, nécessite d'être partagée avec un plus grand nombre pour permettre l'introduction graduelle et participative de l'informatique pédagogique. Le risque à éviter est bien entendu la définition de standards trop rigides et peu à même de favoriser l'appropriation de ces nouveaux outils par les enseignants et les élèves.

Il est donc important de développer les compétences d'un grand nombre de formateurs qui participeront à la conception puis à la mise en œuvre du projet.

Le développement des infrastructures scolaires

Il s'agira à la fois d'accroître la capacité physique du système, d'assurer la continuité de l'offre éducative et d'améliorer la qualité des infrastructures existantes par :

La responsabilisation des collectivités locales dans les constructions, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures seront rendues effectives ;

L'amélioration de la coordination des constructions scolaires par le renforcement des structures de pilotage et l'élargissement au sein du comité de pilotage à l'ensemble des projets qui développent des programmes de construction ;

La mise en place d'un dispositif de suivi au niveau de la coordination au sein duquel le bureau carte scolaire sera chargé de la programmation rigoureuse des constructions dans une perspective de réduction des disparités inter et intra régionales et de l'éloignement de l'espace scolaire de la résidence des élèves.

L'implication systématique des niveaux déconcentrés dans l'exécution des programmes de constructions scolaires concernant leurs circonscriptions, de la phase de préparation à la mise en œuvre de l'investissement, et leur association à la réception des infrastructures.

La préservation du patrimoine immobilier et l'éradication progressive des abris provisoires dans le cadre d'une politique de construction, de réhabilitation et de maintenance définie et la mise en application de l'accord cadre entre le Ministère de l'éducation et les collectivités locales.

L'adaptation des établissements scolaires aux situations de faibles effectifs dans certaines zones rurales ;

l'adaptation des structures de formation aux exigences des formations scientifiques, techniques et professionnelles.

l'optimisation des ressources humaines

La DRH du Ministère verra ses capacités renforcées en fonction des nouvelles missions qui lui sont confiées et la fonction gestion des ressources humaines sera installée au niveau des structures déconcentrées.

Les collectivités locales seront progressivement responsabilisées dans la gestion des ressources humaines, notamment dans la régionalisation des postes budgétaires des personnels enseignants ;

Le développement du fichier unique des personnels existants (Fonction publique, Direction de la solde, Ministère de l'Education) sera poursuivi et sa gestion sera articulée avec les niveaux déconcentrés.

L'affectation des personnels se fera en fonction des postes budgétaires identifiés au niveau déconcentré puis sur la base de services d'enseignements dans les établissements du moyen et secondaire.

Afin que les recrutements annuels se traduisent effectivement par un accroissement net du réseau scolaire, les ouvertures et fermetures de postes feront l'objet d'une évaluation et d'une planification basées sur les projections de la carte scolaire

Afin de résorber les déficits et les excédents, les mouvements inter régionaux, préparés au plan local, seront arbitrés au plan national tandis que les affectations intra régionales et les recrutements seront gérés par les niveaux déconcentrés.

De nouveaux critères seront définis, validés et appliqués en vue d'améliorer la mobilité des personnels,

Les dispositifs de formation initiale pour tous les nouveaux personnels recrutés seront définis et mis en place.

Les directeurs d'école, les chefs d'établissements, les IA et les IDEN seront recrutés ou nommés sur la base de nouvelles modalités, et des formations initiale et continuée leur seront dispensées en vue d'une bonne adéquation compétences/poste.

L'approche genre au niveau de tous les recrutements sera renforcée et les femmes enseignantes seront sensibilisées et informées sur les possibilités de promotion dans le secteur de l'éducation.

Les capacités de formation des EFI, de la FASTEF, de l'ESP et des PRF seront renforcées et les cellules pédagogiques dynamisées.

Des dispositifs de suivi des carrières des personnels, d'incitation, de motivation et de sanction (positive et négative) seront mis en place.

Un code de déontologie pour les personnels sera élaboré et diffusé.

Les cadres de concertation et de dialogue entre le Ministère de l'Education, les partenaires sociaux et les autres Ministères concernés seront renforcés

la gestion des manuels scolaires

un programme éditorial adapté au nouveau curriculum en chantier sera développé et le principe du choix multiple et déconcentré dans l'approvisionnement en manuels sera appliqué ;

les capacités nationales en matière de conception/production/édition de supports didactiques seront renforcées ;

un soutien spécifique en matériel didactique sera apporté aux classes à gestion complexe ;

la disponibilité immédiate des manuels en quantité suffisante notamment en langues nationales sera assurée ;

optimiser l'utilisation, la gestion et la conservation des manuels ;

les stratégies d'amélioration de la disponibilité des manuels scolaires au niveau de l'élémentaire et du moyen et secondaire général viseront la couverture des besoins et la réduction au minimum du nombre d'intervenants et de circuits qu'empruntent les manuels pour parvenir aux élèves

un programme ambitieux d'installation de bibliothèques sera développé

le développement de l'enseignement privé

une politique de développement des établissements privés sera définie ;

les critères d'allocation des subventions seront révisés afin de favoriser leur orientation vers les écoles accueillant les enfants des ménages aux revenus modestes ;

l'accès au foncier et aux avantages offerts par le code des investissements sera développé ;

un système de cogérance et de location de structures d'enseignement sera promu et négocié avec les collectivités locales ;

les organes de gestion du secteur privé seront renforcés ;

un contrat plan permettra la formation dans les EFI et à la FASTEF des personnels enseignants ainsi que la formation des personnels administratifs recrutés par le privé.

un appui pédagogique et technique aux écoles privées sera assuré par le corps de contrôle ;

la gratuité des manuels et des fournitures sera progressivement étendue aux établissements privés reconnus.

PLAN D'ACTION

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Recrutements, formation, allocation et maintien dans les classes des enseignants

Priorité 1 : recrutement d'enseignants en nombre suffisant

Objectifs : pourvoir de façon rationnelle le système en enseignants en augmentant les postes budgétaires

Description :

- Identification des besoins en nouveaux enseignants
- Suivi/supervision

Centre de responsabilité : DRH

Priorité 2 : Formation de qualité pour tous les personnels

Objectifs : renforcer les compétences et les capacités des personnels du Ministère

Description :

- Elaboration du document cadre de politique de formation et atelier de validation
- Coordination de l'élaboration des plans et programmes de formation
- Mise en œuvre du plan de formation de la DRH

Centre de responsabilité : DRH

Priorité 3 : Allocation efficiente des personnels

Objectifs : rationaliser l'utilisation des personnels

Description :

- Partage et validation des nouveaux critères de la mobilité des enseignants
- Organisation des mouvements des personnels conformément à la politique de gestion par poste budgétaire
- Audit physique des fichiers du personnel

Centre de responsabilité : DRH

Priorité 4 : Motivation des personnels en vue de leur maintien dans les postes déshérités, dans les classes et dans le système

Objectifs :

- Maintenir les enseignants dans les classes et surtout dans les postes déshérités
- Inciter les personnels à être plus performants
- Améliorer les conditions de travail des personnels

Description :

- Partage et validation du système de motivation
- Réflexion sur une politique d'assistance sociale
- Allocation de primes de motivation
- Médiatisation de cérémonies de distinctions honorifiques des personnels
- Faciliter l'accès à l'équipement et aux logements
- Prévoir dans les zones déshérités un logement pour les enseignants
- Prime de motivation attachée aux postes déshérités

Centre de responsabilité : DRH

Elimination des disparités

Priorité 1 : Prise en charge de la question « genre » dans la gestion des personnels de l'éducation

Objectifs :

- Elargir l'accès des femmes à la fonction enseignante et aux postes de responsabilité
- Prise en compte de la dimension genre dans la modification des critères de recrutement et d'accès aux postes de responsabilité

Description :

- Atelier de réflexion sur le genre dans le PDEF
- Partage et validation du document de politique genre
- Sensibilisation des diplômées en vue de leur accès à l'enseignement et aux postes de responsabilité
- Renforcement des capacités en genre à tous les niveaux

Centre de responsabilité : DRH

Développement de l'information et de la communication

Priorité 1 : Développement d'une bonne politique d'information en direction des personnels

Objectifs : partager la nouvelle politique de gestion des ressources humaines avec tous les acteurs avec l'élaboration de tous les documents qui structurent la nouvelle politique.

Description :

- Partage et validation du document sur les changements de paradigmes
- Partage et validation du document de politique de gestion des ressources humaines
- Production et édition du guide pratique relatif au métier d'enseignant et du bulletin d'information
- Diffusion d'un code de déontologie

Centre de responsabilité : DRH

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité 1 : Développement des outils de gestion des personnels

Objectifs : optimiser la gestion des ressources humaines

Description :

- Construction des outils de gestion
- Formation à l'utilisation des applications de gestion

Centre de responsabilité : DRH

Réforme institutionnelle (organigramme, déconcentration/décentralisation, renforcement des capacités)

Priorité 1 : déconcentration de la gestion des personnels

Objectifs : responsabiliser davantage les autorités déconcentrées dans la gestion des ressources humaines

Description :

- Elaboration, partage et validation de l'étude sur le transfert des compétences aux IA et IDEN
- Formation des IA, IDEN, des chargés de personnels et chefs d'établissement
- Réflexion sur la création du corps des administrateurs de l'éducation

Centre de responsabilité : DRH

LE SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE

Amélioration de la pertinence de l'information collectée pour l'élémentaire

Priorité 1 : décentralisation des niveaux de saisie de l'information et d'accès au réseau numérique pour l'élémentaire.

Objectif : assurer la réalisation des activités suivantes :

- 400 CODEC équipés et connectés
- 400 responsables formés
- 400 enseignants suppléants recrutés
- Applications développées et déployées

Description :

- Equipement des collectifs des directeurs d'écoles en matériels et logiciels informatiques et solaire.
- Connexion au réseau national de l'éducation
- Formation des responsables
- Encadrement
- fichier des élèves

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEE - DRH

Amélioration de la gestion des ressources humaines et matérielles au niveau des établissements

Priorité 1 : Modernisation de l'administration des Lycées et collèges

Objectif :

- assurer l'équipement, la connexion et le réseautage de 100 lycées et 360 collèges
- assurer la formation de 4 agents administratifs par établissement

Description :

- Equipement des lycées et collèges en matériels et logiciels informatiques et application de gestion
- Connexion au réseau national de l'éducation
- Formation des administratifs

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Amélioration du système d'information statistique et carte scolaire

Priorité 1 : Extension et décentralisation du système d'information statistiques actuel

Objectif :

- Développer et déployer des applications
- Réaliser le Géoréférencement et la mise en place d'un SIG fonctionnel

Description :

- Mise en œuvre d'une application pour le non formel
- Appui au Système d'Information Géographique

Centre de responsabilité : CIME/DALN/DPRE

Renforcement du pilotage et de la maîtrise d'œuvre du projet

Priorité 1 : Mise en place de centre informatique dans les IA

Objectif :

- Créer et rendre fonctionnels 11 Centres Informatiques Académiques
- Former 86 correspondants informatiques des IDEN
- Assurer des stages de formation continue pour les correspondants informatiques des IA et services centraux
- Renouveler les contrats de consultants informaticiens de la CIME

Description :

- Renforcement des équipements informatiques pour les IA et les IDEN
- Formation de correspondants informatique pour les IDEN
- Appui à la structure informatique centrale (formations, logistique, équipement)
- Salaires de consultants

Centre de responsabilité : IA/IDEN - CIME/DAGE

Amélioration de la qualité des enseignements à travers les TIC

Priorité 1 : Mise en place de centres de ressources multimédia pour la formation des formateurs (primaire et secondaire)

Objectif :

- Créer 25 centres de ressources multimédia équipés et connectés
- Assurer l'indemnisation de 25 formateurs

Description :

- Equipement et réfection des EFI, PRF, CNFC, ENS, INEADE
- Connexion au réseau national de l'éducation
- Indemnités Formateurs

Centre de responsabilité : IA/IDEN - CIME/DAGE

Priorité 2 : mise en place de CDI multimédia pour les élèves du secondaire

Objectif :

- Equiper et connecter 100 CDI lycées et 360 CDI collèges
- Former les responsables de centre
- Mettre en oeuvre la Plate-forme de travail collaboratif et la FAD

Description :

- Equipement informatique, réseau et logiciel des CDI des lycées et collèges
- Connexion au réseau national de l'éducation
- Formations
- Mise en place d'un support technologique pour le travail collaboratif et de la formation à distance

Centre de responsabilité : IA/IDEN - RESAFAD

Renforcement du parc informatique niveau central

Description :

- remplacement de matériel ou renforcement de capacités techniques

Centre de responsabilité : CIME/DAGE

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Constructions d'infrastructures scolaires

Priorité 1 : Livrer les classes à temps et en conformités

Objectif : assurer la construction de 2000 salles de classe livrées et occupées à temps par les élèves

Description :

- Prise en charge des frais de mission pour la supervision et le suivi des chantiers

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 2 : Implication des collectivités locales dans le processus de prise en charge des investissements physiques

Objectif : ratifier protocoles dans au moins 4 régions ciblées

Description :

- Ratification de protocoles d'accord
- Tirage des protocoles et mise en place au niveau des collectivités locales.

Centre de responsabilité : IA

Priorité 3 : Susciter le réflexe de maintenance et l'instaurer durablement

Objectif : organiser des séminaires décentralisés dans 3 régions par an

Description :

- Séminaires décentralisés sur la maintenance des infrastructures scolaires

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 4 : Arriver à un système de gestion décentralisée

Objectif : prendre en charge les investissements par les collectivités locales dans 4 régions par an

Description :

- Séminaires régionaux sur la gestion décentralisée des programmes de construction et d'équipement scolaires

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 5 : recenser et réparer le mobilier scolaire

Objectif : remettre en état les mobiliers réparables et pallier au déficit dans 3 régions par an

Description :

- Procéder au recensement et à la mise en place d'un programme de réhabilitation
- Réhabilitation des mobiliers scolaires au niveau des IA et IDEN

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 6 : meilleure conservation du patrimoine

Objectif : former 2 agents en technique de maintenance

Description :

- Maintenance des appareils informatiques et fournitures en consommables

Centre de responsabilité : DAGE

Priorité 7 : amélioration des conditions de travail

Objectif : renforcer les capacités d'accueil de 4 structures/an

Description :

- Construction et réhabilitation de bâtiments pour les structures centrales déconcentrées

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 8 : renforcer les capacités managériales

Objectif : permettre à 2 /an agents de découvrir les réalités d'autres pays

Description :

- Organisation de voyages d'études sur le management des programmes d'investissements décentralisés

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 9 : renforcer les capacités des techniciens pour la confection rapide des plans

Objectif : former 2 agents/an à l'utilisation rationnelle des logiciels

Description :

- Assurer les services de consultant pour l'acquisition, l'installation et la formation en logiciels techniques (AutoCad et Robot Bat)

Centre de responsabilité : DCESS

Priorité 10 : Disposer d'outils de suivi, d'évaluation et d'identification de projets

Objectif : former 1 agent/an pour appliquer des logiciels de gestion et mettre en place des outils d'aide à la décision

Description :

- Assurer les services de consultant spécialisé pour la formation en gestion de projets

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 11 : Amoindrir les coûts de maintenance

Objectif : former 1 agent /an pour prendre en charge les besoins de maintenance et de suivi du réseau.

Description :

- Assurer les services de consultant national pour une formation en maintenance informatique et en gestion des réseaux

Centre de responsabilité : CIME

Priorité 12 : Renforcer les capacités internes et les procédures de passation

Objectif : former 2 agents / an aux procédures de finalisation des marchés

Description :

- Assurer les services de consultant pour la formation en passation de marché

Centre de responsabilité : DAGE

Priorité 13 : Mener des actions d'évaluation à travers le territoire national

Objectif : assurer l'évaluation annuelle des régions cibles

Description :

- Assurer la prise en charge des frais de mission pour l'évaluation du programme du programme de maintenance et de construction

Centre de responsabilité : DCESS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT

Constructions d'infrastructures scolaires : capacités (rythme de construction, pilotage, modalités de maîtrise d'ouvrage...), qualité, programmation (respect des délais...)

Priorité 1 : Mise en place d'un dispositif de suivi des constructions scolaires

Objectifs : Avoir 100% des constructions programmées conformes aux normes de qualité et livrées dans les délais requis

Description :

- Ateliers d'élaboration et de validation des normes de construction
- Recrutement d'un bureau de contrôle

Centre de responsabilité DAGE - DCESS

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité 1 : mise en place d'un système efficient d'information financière

Objectifs : Suivre 100% des ressources mobilisées

Description :

- Obligation de transmission de toutes les conventions et des budgets correspondants à la DAGE
- Formation des personnels pour l'utilisation efficiente des applications informatiques de gestion comptable et financière
- Collecte des informations par les COF auprès de collectivités locales
- Production régulière des rapports périodiques

Centre de responsabilité : DAGE

Manuels scolaires (conception, production, distribution)

Priorité 1 : réduction significative de la durée d'acquisition des manuels scolaires

Objectifs : Réduire à 12 mois le temps entre l'expression du besoin par les structures et la fourniture des manuels

Description :

- Préparation par anticipation des DAO
- Tenue des commissions d'évaluation et d'attribution dans les délais requis
- Suivi de manière rapprochée des demandes d'ANO

Centre de responsabilité : DAGE - INEADE/CMDQP

Priorité 2 : mise en place d'un dispositif efficace de distribution des manuels scolaires

Objectifs : Mettre les manuels fournis disponibles auprès des élèves

Description :

- Généralisation de l'application de la clause contractuelle de livraison sur site (IDEN et établissements scolaires)
- Généralisation de PV de réception au niveau des CGE

Centre de responsabilité : DAGE - Chefs Etablissement - IDEN

Réforme institutionnelle (organigramme, déconcentration/ décentralisation, renforcement des capacités)

Priorité 1 : déconcentration/ décentralisation de la gestion financière

Objectifs :

- Expérimenter la décentralisation des dépenses d'investissement (BCI...)
- Exécuter au niveau local les budgets prévus au CDSMT pour les niveaux déconcentrés

Description :

- Renforcer les capacités des collectivités locales en gestion budgétaire et financière
- Finalisation de l'élaboration du CDSMT et mise en cohérence avec le plan d'action phase 2
- Recrutement des COF pour les IDEN et des spécialistes en passation de marchés (SPM) pour les IA
- Ouverture et approvisionnement des comptes au niveau IDEN

Centre de responsabilité : DAGE - Ministère de la décentralisation et des collectivités locales - MEF

Priorité 2 : renforcement des capacités

Objectifs : former les agents et rendre les structures fonctionnelles

Description :

- Formation en gestion budgétaire, financière et comptable, en passation des marchés et CDSMT
- Renforcement de l'équipement de la DAGE
- Equipement adéquat des structures de gestion (COF et SPM)

Centre de responsabilité : DAGE

Gestion financière (allocation des ressources et exécution du budget conformes aux objectifs du programme et aux délais fixés, harmonisation et allégement des procédures des PTF et de l'Etat)

Priorité 1 : allocation optimale des ressources dans les CDSMT

Objectifs : élaborer le budget en fonction des objectifs et priorités du PDEF

Description :

- Elaboration participative des POBA conformément au CDSMT validé

Centre de responsabilité : DAGE - DPPE

Priorité 2 : Application des manuels de procédures ACF par les acteurs

Objectifs :

- Mettre à jour les manuels de procédures ACF
- Amener tous les acteurs et à tous les niveaux à appliquer les procédures définies dans les différents manuels

Description

- Recrutement de consultants pour la mise à jour du manuel de procédures administratives, financières et comptables
- Atelier de partage du manuel de procédures AFC
- Suivi supervision de la gestion financière et de la passation des marchés
- CRD
- Prise en charge du personnel d'appui et des contractuels
- Appui au fonctionnement pour toutes les structures centrales du Ministère
- Recrutement d'un spécialiste en passation des marchés

Centre de responsabilité : DAGE

L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Contribuer à l'élargissement de l'accès

Priorité 1 : Favoriser l'extension du réseau privé.

Objectif 1 : accroître le nombre d'établissements autorisés

Description :

- Allègement des procédures d'enquêtes des IDEN
- Ouverture d'école dans l'élémentaire le moyen et le secondaire

Centre de responsabilité : Opérateurs privés

Objectif 2 : promouvoir l'extension des établissements privés autorisés.

Description :

- Accélération des procédures d'autorisation
- Extension des écoles existantes

Centre de responsabilité : Opérateurs privés

Objectif 3 :

- créer les conditions de normalisation des constructions dans le privé

Description :

- Définition de normes standard d'accueil des élèves dans le privé
- Elaboration des textes relatifs aux normes standard d'accueil des élèves dans le privé

Centre de responsabilité : DEP

Priorité 2 : Relever la qualité de l'enseignement dans le privé.

Objectif 1 : Assurer la formation d'au moins 85% des enseignants du privé

Objectif 2 : Niveau de formation des personnels relevé

Description :

- Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif de formation continuée pour les enseignants

Centre de responsabilité : DEP - DEE - DEMSG - DRH

Objectif 3 : assurer la formation de 400 par an

Description :

- Relance du Contrat de Solidarité pour la formation initiale des enseignants du privé

Centre de responsabilité : DEP - DEE - DEMSG - DRH - Direction de l'emploi

Objectif 4 : Assurer l'insertion dans le réseau privé d'au moins 90% des formés

Description :

- Appuis aux structures de formation nationales et régionales Pérennisation du programme
- Centre de responsabilité : DEP - DEE - DEMSG - DRH - Direction de l'emploi

Priorité 3 : Améliorer les rendements scolaires

Objectif 1 : Réduire le taux de redoublement à 5%

Description :

- Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif de formation aux stratégies d'évaluation formative

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEP - INEADE

Objectif 2 : améliorer les acquis scolaires des élèves

Description :

- Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'intégration des évaluations standardisées

Centre de responsabilité : IA/IDEN – DEP - INEADE

Priorité 4 : Développer un programme d'approvisionnement en manuels scolaires et en matériels didactiques

Objectif 1 : assurer un ratio de 3 manuels par élève en moyenne

Description :

- Etendre la politique aux classes non encore touchées et au franco-arabe.
- Poursuite de la politique d’approvisionnement du privé en manuels (préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire)

Centre de responsabilité : DEP - INEADE

Objectif 2 : Appuyer les établissements privés en matériels didactiques

Description :

- Extension de la dotation en matériel au privé.
- Appui en matériels didactiques

Centre de responsabilité : INEADE

Objectif 3 : créer des points lecture dans les établissements

Description :

- Extension de la politique initiée dans le public au privé
- Les écoles et les familles intègrent la documentation dans les études
- Instauration de bibliothèques scolaires

Centre de responsabilité : INEADE

Objectif 4 : répertorier les manuels disponibles dans le privé

Description :

- Réflexion sur la politique éditoriale et l’utilisation des manuels dans le privé

Centre de responsabilité : INEADE

Priorité 5 : Réhabiliter les compétences de vie courante (CVC) et les disciplines marginalisées

Objectif 1 : former les enseignants en CVC

Description :

- Implantation de dispositifs de suivi évaluation des Enseignements transversaux

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 2 : intégrer les enseignements transversaux

Description :

- Capacitation des enseignants du privé en Education Physique et Sportive
- Stages en collaboration avec l’INSEPS

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 3 : améliorer les approches pédagogiques

Description :

- Capacitation des enseignants du privé en Initiation Scientifique et Technologique
- Stages en collaboration avec l’INEADE, la DEMSG....

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Objectif 4 : organiser des stages pratiques pour les enseignants du privé

Description :

- Capacitation des enseignants du privé en Education Artistique
- Stages en collaboration avec l’ENBEA-l’ENSEA

Centre de responsabilité : IA/IDEN

Priorité 6 : Elaborer un contrat de cogestion avec les structures partenaires

Objectif : valider la charte des responsabilités et définir les responsabilités pour la mise en œuvre des stratégies transversales

Description :

- Elaboration de la charte des responsabilités avec DEE- DEPS-DPRE DEMSG
- Adoption avec les différentes directions d’axes de mises en œuvre de politiques éducatives

Centre de responsabilité : DEP

Priorité 7 : Renforcer les capacités des administratifs du privé

Objectif 1: améliorer les Capacités de management relevées

Description :

- Renforcement de capacités des agents de la Division de l'Enseignement Privé par des formations au CESAG, à l'IIPE et à l'ONFP

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DEP

Objectif 2 : relever les capacités de management du personnel

Description :

- Renforcement de capacités des personnels administratifs des établissements du privé

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DEP

Objectif 3: assurer une bonne formation des Elèves inspecteurs du privé

Description :

- Intégration dans les contenus de formation de la FASTEF,
- Information des sortants de la section F2 de la FASTEF et des corps de contrôle

Centre de responsabilité : IA/IDEN - DEP

Priorité 8 : Assurer le fonctionnement effectif des organes de gestion du privé

Objectif 1: faire respecter les normes de fonctionnement des organes de gestion

Description :

- Tenue de la session annuelle de reconnaissance des établissements privés

Centre de responsabilité : DEP

Objectif 2: Formaliser des recommandations

Description :

- Réunion des Commissions techniques et de la Session du Conseil Consultatif de l'Enseignement Privé et Partager les conclusions avec tous les acteurs du privé

Centre de responsabilité : DEP

Objectif 3: Contractualiser avec les services déconcentrés

Description :

- En collaboration avec la DEE, la DEMSG, participation au séminaire bilan

Centre de responsabilité : DEP – DEE - DEMSG

Objectif 4: Elaborer un site Web

Description :

- En collaboration avec la CIME confection d'un site Web

Centre de responsabilité : CIME

Priorité 9 : Echange d'expériences

Objectif 5: assurer la capitalisation d'expériences pertinentes

Description :

- Voyages d'étude
- Visite en Gambie, Haïti, et Canada

Centre de responsabilité : DEP

Priorité 10 : Stabiliser les fichiers du privé

Objectif 1 : numériser les archives.

Description :

- Numérisation du fichier des archives en collaboration avec la CIME

Centre de responsabilité : CIME

Objectif 2 : constituer une base de données regroupant tous les établissements autorisés et leur personnel

Description :

- Evaluation des fichiers des établissements et des personnels Stabilisation des fichiers des établissements et des personnels

- Exploitation des résultats de l'enquête complémentaire en collaboration avec la CIME et la DPRE
- Centre de responsabilité : DEP**

Priorité 11 : Promouvoir le développement de l'enseignement privé

Objectif 1 : Accroître le nombre d'écoles franco-arabes respectant les normes

Description :

- Définition d'une politique adaptée à ce type d'école Normalisation des écoles privées Franco-arabes

Centre de responsabilité : DEA

Objectif 2 : Accroître le nombre d'écoles de troisième type respectant les normes

Description :

- Suivi et normalisation des écoles privées de troisième type

Centre de responsabilité : DEP

Objectif 3 : partager les résultats du diagnostic sur le privé

Description :

- Partage des conclusions de l'étude sur l'état des lieux de l'enseignement privé
- Centre de responsabilité : DEP, CRES**

Objectif 4 : partager la Politique de développement du privé avec tous les acteurs concernés

Description :

- Définition d'une politique de développement de l'enseignement privé
- Rencontre regroupant tous les acteurs pour l'adoption de stratégies pour rendre le fonctionnement du sous secteur plus efficient

Centre de responsabilité : DPRE – DEA

Objectif 5 : assurer le Suivi supervision de la mise en œuvre des activités

Description :

- Suivi supervision

Centre de responsabilité : DEP

LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA REFORME DE L'EDUCATION

Création des conditions d'une éducation de qualité

Priorité 1 : mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi de la qualité

Objectif : rendre fonctionnel et opérationnel le dispositif de pilotage

Description :

- Création et fonctionnement d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique de la qualité
- Réflexion et définition du contenu, du dispositif de pilotage et de suivi de la qualité et atelier national de validation
- Etudes relatives à l'amélioration de la qualité
- Mise en oeuvre du dispositif de pilotage

Centre de responsabilité : Cabinet ME – CMPCQP - DPRE

Expansion de la responsabilité des communautés

Priorité 1 : Renforcement de la participation et de la responsabilité des communautés et des collectivités locales

Objectif :

- Assurer l'application stricte et généralisée des textes (décret, protocole...) portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du PDEF
- Assurer la contribution à hauteur de 20% du budget des collectivités locales au financement de l'éducation

Description :

- Elaboration d'une circulaire ministérielle rappelant les obligations du décret portant organisation des organes de gestion (CGE, CLEF, CDCS...)
- Appui à la mise en place effective de tous les organes de gestion du PDEF et partage des mécanismes de fonctionnement
- Négociation et signature des protocoles d'accord
- Appui à l'information et à la sensibilisation des membres des organes de gestion du PDEF

Centre de responsabilité : DPRE - IA/IDEN

Priorité 2 : Poursuite du processus de planification décentralisée

Objectif : élaborer les PRDE , PDDE et PLDE de la 3^{ème} phase

Description :

- Cadres stratégiques et financiers
- Mise à disposition d'outils de simulation au niveau local
- Elaboration du plan d'action national de la phase 3 et évaluation financière

Centre de responsabilité : DPRE

Promotion et orientation de la formation professionnelle vers le marché du travail

Priorité 1 : Mise en place du dispositif de pilotage et expérimentation de l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes

Objectif :

- Valider la stratégie nationale
- Conduire et évaluer l'expérimentation de la stratégie

Description :

- Mise en place d'un comité de pilotage et d'une équipe technique
- Etat des lieux de l'EQJA
- Elaboration de la stratégie nationale en EQJA
- Elaboration et mise en oeuvre d'un plan communication

- Identification et mise en œuvre de projets tests
 - Suivi-supervision
- Centre de responsabilité :** DPRE - FPT

Elimination des disparités

Priorité 1 : mise en place d'un dispositif de veille en faveur de l'élimination des disparités

Objectif :

- Analyser les causes des disparités
- Utiliser les résultats et les recommandations pour une prise de décision au niveau des organes de gestion et assurer la validation d'un référentiel d'indicateurs

Description :

- Mise en place d'une base de donnée accessible par l'ensemble des acteurs alimentée par les données statistiques et des études
- Mise en place de tableaux de bord de suivi des indicateurs
- Information et recommandations aux acteurs des organes de gestion
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 2 : Mise en place d'un dispositif de suivi des indicateurs de réduction de la pauvreté

Objectif :

- opérationnaliser un système automatisé de gestion des projets et programmes d'éducation

Description :

- Elaboration d'une cartographie des interventions
- Mise en place d'un dispositif de sécurisation des ressources
- Conception d'une base de données socio-scolaires
- Articulation de la carte scolaire à la carte spatiale de la pauvreté
- Mise en place d'un système d'information et de communication
- Enquêtes nationales de perception sur la qualité des services éducatifs
- Appui logistique
- Renforcement des capacités humaines

Centre de responsabilité : DPRE

Partenariat efficace et bien coordonné

Priorité 1 : Amélioration de la gestion du partenariat à tous les niveaux

Objectif : nouer et développer des partenariats dynamiques et bien organisés

Description :

- Suivi des commissions mixtes entre Etats
- Elaboration d'un cadre de partenariat élargi au niveau national, sous-régional, régional et international
- Elaboration du répertoire des partenaires
- Partage, validation et diffusion du guide sur la décentralisation
- Etat des lieux du fonctionnement des tables de concertation et renforcement
- Développer un plan de communication pour le partenariat

Centre de responsabilité : DPRE - CMDQP

Constructions d'infrastructures scolaires : capacités (rythme de construction, pilotage, modalités de maîtrise d'ouvrage...), qualité, programmation (respect des délais...)

Priorité 1 : Développement d'une nouvelle carte scolaire prospective et amélioration du pilotage des constructions scolaires

Objectif :

- Elaborer une nouvelle carte scolaire prospective
 - Améliorer le cadre de programmation des constructions scolaires
 - Assurer le suivi des constructions à tous les niveaux Description :
 - Evaluation des constructions de la première phase
 - Partage de l'étude sur les constructions scolaires
 - Amélioration du dispositif de pilotage des constructions
 - Recrutement d'un spécialiste en SIG
 - Mise en place d'un SIG national fonctionnel
 - Information sur la nouvelle carte scolaire
 - Formation des planificateurs du niveau déconcentré à la méthodologie d'élaboration de la carte
 - Signature du protocole d'accord entre le ME et le ministère de l'habitat scolaire prospective
 - Recrutement d'un ingénieur en génie civil
 - Développement d'une application de gestion des constructions scolaires
 - Délégation de la maîtrise d'ouvrage à titre expérimental à certaines régions
 - Un rapport d'étude sur l'impact de la distance sur l'accès à l'école élémentaire
- Centre de responsabilité :** DPRE – DCESS - DAGE - CIME

Soutien à l'enseignement privé (mesures d'incitation, cadre réglementaire et contractuel, montant de la subvention...)

Priorité 1 : coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique de promotion de l'enseignement privé

Objectif : créer les conditions de réalisation des objectifs assignés au privé

Description :

- Définition et mise en œuvre d'une politique pertinente de promotion de l'enseignement privé
- Centre de responsabilité :** DPRE

Modernisation du dispositif de collecte et de traitement des données et du suivi évaluation

Priorité 1 : poursuite du développement du système informatisé de communication et d'information

Objectif : valider et rendre opérationnel le SDI 2

Description :

- Amendement de l'arrêté et redynamisation du comité de pilotage du SDI
 - Etat des lieux du SDI1
 - Partage, validation et mise en place du schéma directeur informatique N°2
 - Mise en place de centres de ressources informatiques dans les IA
- Centre de responsabilité :** DPRE - CIME - IA/IDEN

Priorité 2 : déconcentration et modernisation de la collecte et de la saisie des statistiques

Objectif : assurer la disponibilité à temps et pour tous les niveaux de données statistiques sont fiables

Description :

- Développement d'applications statistiques pour le non formel, la FPT et le supérieur
 - Appui à la déconcentration de la collecte et de la saisie des données statistiques
 - Renforcement des capacités des niveaux déconcentrés pour la gestion des statistiques
 - Collecte et saisie des données du supérieur
 - Recrutement d'un économiste de l'éducation
 - Recrutement d'un ingénieur statisticien
 - Renforcement des capacités du niveau central pour l'analyse et l'exploitation des statistiques
 - Production et diffusion des annuaires nationaux et documents d'analyse
- Centre de responsabilité :** DPRE - CIME – ETFP - DES - DALN- IA/IDEN

Priorité 3 : développement des outils de pilotage et de suivi-évaluation

Objectif : élaborer un tableau de bord de suivi de l'exécution du programme qui soit opérationnel et accessible à tous les acteurs

Description :

- Finalisation du cadre d'évaluation et des outils de suivi évaluation
- Implantation du nouveau dispositif de suivi évaluation
- Informatisation du dispositif de suivi évaluation
- Organisation des revues annuelles et des missions de supervision conjointe ME-PTF
- Séminaires bilan national
- Séminaires bilan régionaux
- Missions de suivi et évaluation du programme
- Evaluation technique et financière de la seconde phase
- Renforcement des capacités institutionnelles au niveau central et déconcentré pour le suivi-évaluation

Centre de responsabilité : DPRE - IA/IDEN

Manuels scolaires (conception, production, distribution)

Priorité 1 : Les manuels sont gratuits et disponibles à temps auprès des utilisateurs

Objectif : assurer l'atteinte du niveau ratio manuels/élève et manuel/maître visé à tous les niveaux

Description :

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de définir et de suivre la politique des manuels, des livres de bibliothèque et du matériel didactique

Centre de responsabilité : DPRE-CMDQP-DAGE-INEADE

Curriculum : CONSTRUCTION DU CURRICULUM DE L'EDUCATION DE BASE

Priorité 1 : achèvement de la construction active (CA)

Objectif :

- former les acteurs de la CA (directeurs, maîtres, facilitateurs, inspecteurs)
- tester les outils
- construire les compétences complémentaires

Description :

- élaboration d'un plan de formation
- mise en place d'une stratégie de testing (outils et planification de suivi et d'évaluation), d'une banque de données et organisation d'ateliers d'intégration
- organisation d'ateliers de production.

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 2 : mise à l'essai des outils

Objectifs :

- Réaliser la mise à l'essai
- Renforcer les capacités des inspecteurs, directeurs et enseignants.
- Evaluer la mise à l'essai
- Améliorer les outils

Description :

- Echantillonnage, intrants et outils de suivi évaluation disponibles
- Plan de formation élaboré/visites d'expériences etc
- Existence d'outils d'évaluation/ banques de données.
- Organisations d'ateliers d'évaluation et d'intégration
- Collecte des indications à partir des instruments déjà construits et des indications du terrain.

- Construire les spécifications des sous composantes (manuels, référentiel de formation des maîtres, évaluation , matériels didactiques)

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 3 : implantation

Objectifs :

- Etendre l'expérimentation dans d'autres écoles
- Suivre et encadrer l'extension
- Evaluer l'extension
- Améliorer les différents outils

Description :

- Déterminer les critères d'extension
- Existence d'outils de planification et de suivi et de logistiques
- Existence d'outils d'évaluation/ banques de données.
- Organisations d'ateliers d'intégration des remarques terrain

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 4 : Mobilisation sociale des acteurs et partenaires de l'école

Objectifs :

- Elaborer un plan de mobilisation sociale
- Mettre en œuvre le plan de mobilisation sociale
- Evaluer la mobilisation sociale

Description :

- Elaboration de TDR
- Mise en place de moyens pour un travail en synergie
- Existence d'outils d' » recueil d'information

Centre de responsabilité : DPRE

Réforme institutionnelle (organigramme, déconcentration/décentralisation, renforcement des capacités)

Priorité 1 : Réorganisation du Ministère et renforcement des capacités institutionnelles

Objectif :

- Elaborer et implanter un organigramme fonctionnel du Ministère

Description :

- Elaboration des TDR
- Elaboration d'un nouvel organigramme du ministère (avec appui technique externe)
- Mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles des structures centrales et déconcentrées
- Réactualisation et partage du manuel de procédures générales
- Redécoupage des circonscriptions
- Evaluation de l'approche programme

Centres de responsabilité : DPRE - DRH

Développement de l'information et de la communication

Priorité 1 : Développement d'une véritable politique de communication du programme

Objectif :

- Le PDEF et ses résultats sont connus à tous les niveaux
 - Les outils modernes de travail collaboratif et d'information sont maîtrisés et opérationnels
- Description :**
- Recrutement d'un cabinet pour la définition et la mise en œuvre du plan de communication du PDEF au niveau central et décentralisé
 - Mise en place d'un support technologique pour le travail collaboratif et la formation à distance et renforcement correspondant des capacités
 - Mise en place d'un CDI et d'un infocentre
- Centre de responsabilité :** DPRE

Gestion de la coordination du PDEF

Priorité 1 : évaluations financières des plans d'action

Objectif :

- Assurer l'évaluation et la cohérence avec le CDSMT de tous les plans d'action annuels
- Assurer l'évaluation du plan d'action national de la phase 3

Description :

- Consolidation financière des POBA annuels
- Formation d'agents en coûts et financement
- Evaluation financière du plan d'action de la phase 3
- Rapports économiques et financiers

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 2 : disponibilité d'un personnel d'appoint opérationnel

Objectif :

- Doter la Coordination du PDEF en personnel d'appoint

Description :

- Recrutement de 2 chauffeurs, 2 secrétaires, 1 vague-mestre, 1 reprographe

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 3 : équipement de la coordination en moyens logistiques

Objectif :

- renforcer en moyens logistiques conséquent la Coordination du PDEF

Description :

- Acquisition de moyens logistiques

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 4 : amélioration du fonctionnement de la coordination

Objectif :

- Assurer une gestion et une mise en œuvre plus performantes du PDEF

Description :

- Acquisition de fournitures de bureau et consommables et frais d'entretien

Centre de responsabilité : DPRE

Priorité 5 : renforcement capacités autres structures

Objectif :

- Complément DEXC
- Direction des Bourses
- Complément CNOSP
- EFI (dotation de 04 autobus et 04 véhicules de liaison des EFI de Dakar, Diourbel, Fatick et Tambacounda).

PROGRAMME DECENNAL DE L'EDUCATION ET LA FORMATION (PDEF)						
RESULTATS DES SIMULATIONS DES DEPENSES ET DU FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION						
COUTS DU PROGRAMME PAR SOUS SECTEUR						
DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE						
(en millions de F cfa)	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	5152	6704	8815	10494	13279	16977
- public	2684	3293	4123	4236	4863	5685
- privé	2469	3411	4692	6257	8416	11292
Dépenses d'investissement	4127	5363	6968	9047	10995	13739
- public	1255	1655	2182	2877	3276	3754
- privé	2872	3708	4785	6170	7719	9986
Total dépenses	9280	12066	15783	19541	24274	30716
- public	3939	4947	6306	7114	8139	9439
- privé	5341	7119	9478	12427	16135	21278
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	129	160	199	247	307	382
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	-139	-123	-72	39	246	603
- Privé	1219	1601	2093	2726	3536	4571
Etat						
- public	1194	1372	1576	1810	2077	2382
- privé	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	2872	3708	4785	6170	7719	9986
Besoin de financement	4005	5348	7201	8549	10389	12793

COMPTE ALPHABETISATION

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement et investissement	7744	7900	8060	6917	7085	7257
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales	138	172	214	266	330	410
Ménages	40	67	112	186	310	517
Etat	2182	2223	2263	2303	2343	2382
Besoin de financement	5384	5439	5472	4162	4102	3948

COMPTE ECOLES COMMUNAUTAIRES DE BASE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	619	664	715	674	738	807
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales	107	133	166	206	256	318
Ménages	24	45	83	153	281	517
Etat	294	349	412	487	576	681
Besoin de financement	193	137	54	-172	-376	-709

COMPTE ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE						
	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	92 129	100 845	114 210	129 291	148 732	173 711
- public	91 588	100 114	113 218	128 006	147 055	171 506
- privé	540	731	992	1 285	1 677	2 206
Dépenses d'investissement	36 832	38 733	40 498	34 950	29 791	30 730
- public	34 012	35 713	37 262	31 479	26 921	27 600
- privé	2 820	3 020	3 236	3 471	2 871	3 130
Total dépenses	128 961	139 578	154 707	164 241	178 524	204 441
- public	125 600	135 827	150 479	159 485	173 976	199 105
- privé	3 361	3 751	4 228	4 756	4 548	5 336
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	1 072	1 333	1 656	2 059	2 560	3 182
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages	5 844	5 703	5 566	5 432	5 301	5 174
- Public	3 852	3 537	3 210	2 870	2 515	2 143
- Privé	1 992	2 166	2 356	2 562	2 787	3 031
Etat	109 610	119 321	129 824	141 182	153 461	166 736
- public	109 610	119 321	129 824	141 182	153 461	166 736
- privé	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	2 820	3 020	3 236	3 471	2 871	3 130
Besoin de financement	9 615	10 202	14 425	12 097	14 331	26 219

COMPTE ENSEIGNEMENT MOYEN						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	27 837	33 148	38 273	42 113	49 278	57 518
- public	23 353	27 753	31 844	34 568	40 132	46 437
- privé	4 483	5 395	6 430	7 545	9 146	11 081
Dépenses d'investissement	7 744	8 717	9 494	8 240	9 097	10 584
- public	6 069	6 794	7 557	6 036	6 746	7 992
- privé	1 675	1 924	1 937	2 204	2 351	2 592
Total dépenses	35 830	42 115	48 017	50 602	58 625	68 352
- public	29 672	34 797	39 650	40 854	47 128	54 679
- privé	6 158	7 318	8 367	9 748	11 498	13 673
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	214	267	331	412	512	636
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	1 544	1 767	2 061	2 358	2 666	3 034
- Privé	2 503	2 843	3 189	3 623	4 147	4 727
Etat						
- public	17 689	19 418	21 287	23 446	25 524	27 674
- privé	1 981	2 552	3 240	3 922	4 999	6 354
Secteur privé	1 675	1 924	1 937	2 204	2 351	2 592
Besoin de financement	10 225	13 346	15 971	14 638	18 426	23 335

COMPTE SECONDAIRE GENERAL						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	24 771	28 000	30 543	31 031	33 485	36 314
- public	21 618	24 619	27 031	27 373	29 699	32 339
- privé	3 153	3 381	3 512	3 658	3 786	3 975
Dépenses d'investissement	3 081	6 126	5 448	5 149	3 690	4 658
- public	1 972	4 672	4 188	4 091	3 096	3 902
- privé	1 109	1 454	1 261	1 058	595	756
Total dépenses	27 852	34 126	35 991	36 180	37 175	40 972
- public	23 590	29 291	31 219	31 464	32 794	36 241
- privé	4 262	4 835	4 772	4 716	4 381	4 731
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	107	133	166	206	256	318
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	1 405	1 955	2 756	3 860	5 350	7 271
- Privé	1 652	1 945	2 222	2 494	2 758	3 076
Etat						
- public	17 883	20 057	22 529	25 219	28 182	31 427
- privé	1 501	1 436	1 289	1 164	1 029	899
Secteur privé	1 109	1 454	1 261	1 058	595	756
Besoin de financement	4 196	7 145	5 768	2 179	-994	-2 776

COMPTE SECONDAIRE TECHNIQUE						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	1 362	1 900	2 500	2 922	3 473	4 071
- public	1 170	1 601	2 054	2 443	2 834	3 240
- privé	192	299	446	479	640	830
Dépenses d'investissement	5 761	8 804	9 654	7 933	7 160	8 952
- public	4 898	7 023	7 374	5 551	4 850	5 909
- privé	863	1 781	2 280	2 382	2 310	3 043
Total dépenses	7 123	10 704	12 154	10 855	10 633	13 022
- public	6 068	8 624	9 428	7 994	7 684	9 149
- privé	1 056	2 080	2 726	2 861	2 950	3 873
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	44	55	68	84	105	130
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	196	268	365	507	715	997
- Privé	138	186	252	332	426	555
Etat						
- public	4 777	5 066	5 356	5 795	6 147	6 530
- privé	54	113	193	147	214	275
Secteur privé	863	1 781	2 280	2 382	2 310	3 043
Besoin de financement	1 051	3 236	3 640	1 607	716	1 491

COMPTE SECONDAIRE PROFESSIONNEL						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	9 000	11 187	13 703	15 000	17 236	20 207
- public	5 171	6 374	7 610	8 296	9 227	10 268
- privé	3 828	4 814	6 092	6 704	8 009	9 939
Dépenses d'investissement	19 528	14 303	17 600	17 881	19 763	25 073
- public	8 015	6 204	7 748	5 932	5 503	6 135
- privé	11 513	8 099	9 852	11 950	14 260	18 939
Total dépenses	28 527	25 490	31 303	32 881	36 998	45 280
- public	13 186	12 578	15 358	14 227	14 730	16 403
- privé	15 341	12 912	15 944	18 654	22 269	28 878
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	161	200	248	309	384	477
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	267	748	1 594	3 008	5 269	8 770
- Privé	1 552	1 945	2 393	2 894	3 469	4 164
Etat						
- public	8 137	10 423	12 071	14 006	14 841	14 642
- privé	2 276	2 869	3 700	3 810	4 540	5 774
Secteur privé	11 513	8 099	9 852	11 950	14 260	18 939
Besoin de financement	4 622	1 207	1 445	-3 095	-5 764	-7 487

COMPTE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DEPENSES						
Dépenses de fonctionnement	44 440	46 527	47 962	50 868	53 640	56 254
- public	43 133	44 791	45 753	47 365	48 489	48 529
- privé	1 308	1 735	2 209	3 503	5 151	7 725
Dépenses d'investissement	10 584	10 017	8 508	7 362	5 835	3 000
- public	10 584	10 017	8 508	7 362	5 835	3 000
- privé	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	55 275	56 794	56 720	58 480	59 725	59 504
- public	53 967	55 059	54 511	54 977	54 574	51 779
- privé	1 308	1 735	2 209	3 503	5 151	7 725
FINANCEMENT INTERNE						
Collectivités locales						
- public	172	213	265	329	410	509
- privé	0	0	0	0	0	0
Ménages						
- Public	2 755	3 869	4 926	4 986	4 404	2 322
- Privé	1 790	2 129	2 398	3 329	4 235	5 438
Etat						
- public	56 500	58 041	59 591	60 979	61 811	62 026
- privé	0	0	0	174	916	2 287
Secteur privé	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement	-5 942	-7 458	-10 460	-11 318	-12 050	-13 078

PROJECTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT DU SENEGAL, 2004-2010						
Années	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Années d'horizon	5					
PROJECTION DU PIB						
<i>Taux de croissance du PIB réel</i>	5%					
<i>Déflateur du PIB (en %)</i>	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
<i>PIB nominal</i>	4 377 275	4 648 666	4 936 884	5 242 971	5 568 035	5 913 253
<i>PIB réel</i>	2 286 695	2 401 030	2 521 082	2 647 136	2 779 492	2 918 467
<i>Memo:</i>						
<i>Taux de croissance de la population</i>	2,7%					
<i>Population (millions)</i>	10,5	10,8	11,1	11,4	11,7	12,1

PROJECTION DES DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION, SENEGAL 2004-2010 (en millions de F cfa)						
	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
<i>Hypothèse sur part de l'éducation dans l'investissement sur financement intérieur</i>	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%
<i>Hypothèse sur part de l'éducation dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat</i>	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%
Evolution des dépenses courantes de l'Etat	676 932	718 902	763 474	810 809	861 079	914 466
Intérêt sur dettes intérieure et extérieure	119 793	121 110	122 443	123 789	125 151	126 528
Dépenses de fonctionnement de l'Etat	557 139	597 791	641 031	687 020	735 928	787 938
Dépenses publiques de fonctionnement allouées à l'éducation	220 070	236 128	253 207	271 373	290 692	311 236
Dépenses en capital de l'Etat sur financement intérieur	238 877	253 688	269 416	286 120	303 860	322 699
Dépenses publiques d'investissement allouées à l'éducation	21 499	22 832	24 247	25 751	27 347	29 043
Total des dépenses publiques allouées à l'Education	241 569	258 960	277 455	297 124	318 039	340 279
Dépenses publiques totales de l'Etat sur financement intérieur	796 017	851 479	910 448	973 140	1 039 788	1 110 637
Part de l'éducation						
Dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%	39,5%
Moyenne	39,5%					
Dans les dépenses d'investissement de l'Etat	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%
Moyenne	9,0%					
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB	5,5%	5,6%	5,6%	5,7%	5,7%	5,8%
Dépenses publiques en pourcentage des dépenses totales de l'Etat sur financement int.	30,3%	30,4%	30,5%	30,5%	30,6%	30,6%

PROJECTION DU BUDGET DE L'EDUCATION DES COL LOCALES						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance désirée du budget des CL	2%					
Dépenses propres des Collectivités Locales	57 638	58 791	59 967	61 166	62 389	63 637
Part désirée de l'Education au budget des Collectivités Locales	10%					
Variation de cette part	22%					
Projection de la part de l'Education dans le budget des CL	4%	5%	6%	7%	8%	10%
Contribution des CL au financement de l'éducation (en millions)	2 144	2 665	3 313	4 118	5 119	6 364

Part désirée de chaque sous-secteur dans le financement intérieur en 2010			
Sous secteur	Pourcentage		
	Etat	Ménages	Collectivités
- Administration générale	3%		
- Préscolaire	1%	10%	6%
- Alphabétisation	1%	1%	6%
- ECB	0%	1%	5%
- Élémentaire	49%	10%	50%
- Moyen	10%	15%	10%
- Secondaire général	10%	20%	5%
- Secondaire technique	2%	3%	2%
- Secondaire professionnel	6%	25%	8%
- Supérieur	19%	15%	8%

BESOIN DE FINANCEMENT (en millions de F cfa)	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Coût total du PDEF	321 848	348 305	380 720	396 198	428 305	483 710
- Dépenses totales de fonctionnement des services centraux	17 491	15 721	14 122	12 680	11 380	10 208
- Dépenses totales de fonctionnement hors services centraux	211 878	235 699	263 606	289 311	326 949	373 121
- Dépenses totales de fonctionnement	229 369	251 420	277 729	301 991	338 329	383 329
- Dépenses totales d'investissement	89 334	93 740	99 846	91 062	86 832	97 236
- public	68 482	73 756	76 495	63 829	56 727	58 791
dont fonds de soutien à l'investissement privé	500	500	500	500	500	500
- privé	20 852	19 985	23 351	27 234	30 105	38 445
Autres coûts (Plan d'actions pour la gestion et l'administration)	3 145	3 145	3 145	3 145	3 145	3 145
Total financement interne	285 354	306 557	334 057	364 402	396 377	436 824
- Budget de l'Etat pour l'éducation	241 569	258 960	277 455	297 124	318 039	340 279
- Contribution des ménages	20 789	24 948	29 938	35 926	43 113	51 737
- Contribution des Collectivités Locales	2 144	2 665	3 313	4 118	5 119	6 364
- Auto-financement investissement privé	7 298	6 995	8 173	9 532	10 537	13 456
- Financement bancaire de l'investissement privé	13 554	12 990	15 178	17 702	19 569	24 989
Besoin de financement (A chercher auprès des PTF)	36 494	41 749	46 663	31 796	31 929	46 886
Besoin de financement sur la 2ième phase(2005 - 2007)	124 905					
Moyenne annuelle du besoin de financement sur la 2ième phase (2005 - 2007)	41 635					

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA PHASE 2 DU PDEF

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA PHASE 2 DU PDEF ET VARIABLES

INDICATEURS DE PERFORMANCE LIES A L'ACCES

PRESCOLAIRE	
INDICATEURS CLES	VARIABLES
1. Le relèvement du taux de pré scolarisation de 6,5 % en 2004 à 12 % en 2007 et 20 % en 2010 visant les enfants de 3-6 ans.	<ol style="list-style-type: none">1. 860 animateurs polyvalents recrutés par an2. 800 structures publiques construites et équipées de DIPE par an prioritairement en milieu rural et périurbain3. 60 structures publiques DIPE réhabilitées et équipées par an.4. 80 Centres Communautaires DIPE sont ouverts et fonctionnels en moyenne par an5. Nombre d'enfants en age préscolaire enrôlés chaque année

ELEMENTAIRE	
INDICATEURS CLES	VARIABLES
<p>2. L'accroissement du TBS dans l'élémentaire de 79,9% en 2004 à 88,9 % en 2007 et 100 % en 2010.</p> <p>3. La parité fille/garçon sera réalisée dans l'élémentaire en 2010(%de filles à l'école par rapport au nombre total de fille en âge scolaire)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 2960 personnels enseignants recrutés par an 2. 2870 salles de classes Construites et équipées par an dont 500 pour remplacement abris provisoires 3. 1320 salles de classes réhabilités et équipés par an 4. Mise en œuvre d'une carte scolaire prenant en compte la réduction des disparités (zones, genre, handicapé) 5. Adaptation de l'offre à la demande (population scolarisable/population scolarisée, Daara, Franco-arabe, ECB, ...) 6. Taux brut d'admission au CI (100 % en 2007 et 105% en 2010 <ol style="list-style-type: none"> 1. Le tbs fille 2. Le tbs garçon 3. L'indice de parité

ALPHABETISATION	
INDICATEURS CLES	VARIABLES
4 .Enrôlement de 172000 auditeurs en moyenne par an dont 75 % de femmes	<ol style="list-style-type: none"> 1. 5700 Salles d'alphabétisation ouvertes en moyenne par an 2. 1300 facilitateurs recrutés et maintenus durant la phase 3. 4000 auditeurs enrôlés et maintenus en moyenne par an grâce à l'ouverture de modèles alternatifs. 4. 100% de taux de Présence des facilitateurs 5. 75% des enrôlés sont des femmes
ENSEIGNEMENT MOYEN	
INDICATEURS CLES	VARIABLES
<p>5 le taux de transition passera de 42,8% en 2004 à 53% en 2007</p> <p>6 Le TBS du Moyen passera de 33.56% en 2004 à 40.80% en 2007.</p> <p>7 Application de la norme de 20 H hebdomadaire par enseignant en moyenne</p> <p>8 le pourcentage des filles dans les effectifs du</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. le taux de redoublement sera réduit de 12% en 2004 à 8% en 2007. 2. 172 collèges de proximité créés (ouvertes) 3. 100 nouveaux Collèges de proximité de 4 Salles de classes construites par an 4. 254 abris provisoires remplacés par an 5. 120 salles de classes réhabilitées par an. 6. 1050 personnels enseignants polyvalents recrutés par an. 7. niveau de polyvalence des enseignants 8. niveau de couverture des besoins en personnel enseignant <p>Mesures d'accompagnement en faveur des filles et enfants à besoins spéciaux sont mises en œuvre.</p> <p>- nombre de filles boursières dans les différents</p>

Moyen passe de 40.65% en 2004 à 43.95 % en 2007 et à la parité en 2015.	programmes et projets - le niveau de prises en charges des spécificités de genre dans l'environnement scolaire - ration manuel/fille - niveau de prise en charge des genres dans l'octroi des fournitures scolaires
---	--

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	
INDICATEURS	VARIABLES
9 Le TBS du secondaire général passe de 11.91% en 2004 à 13.70% en 2007	1. 70% des sortants du cycle de base accueillis dans l' Ens. Sec. d'ici 2010. 2. 250 vacataires polyvalents recrutés en moyenne par an 3. 133 salles de classes construites et équipées en moyenne par an 4. Ouverture de lycées de proximité 5. 75 salles de classe réhabilitées en moyenne par an 6. Mesures d'accompagnement sont prises pour le maintien des filles et enfants à besoins spéciaux à l'école.
10 le pourcentage des filles dans le secondaire passe de 33.53% à 2004 en 40.35% en 2007	7. horaire hebdomadaire moyen par enseignant 8. niveau de polyvalence des enseignants : % d'enseignants polyvalents sur l'effectif global
11 Application de la norme de 20 h hebdomadaire en moyenne par enseignant.	9. niveau de couverture des besoins en personnel enseignant

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	
INDICATEURS	VARIABLES
12 Le nombre de formés sortant annuellement passera de 11644 sortants en 2004 à 17900 sortants en 2007 et 20 000 en 2010	<ol style="list-style-type: none"> 1. 220 enseignants recrutés en moyenne par an dans les structures de FPT 2. 110 Salles construites et équipées en moyenne par an. pour des centres de formation professionnel et technique dans les régions 3. 18 centres formation professionnelle et technique réhabilité en moyenne par an. 4. nombre de nouvelles filières créées dans la FPT pour les secteurs prioritaires de croissance (agroalimentaire ; industrie chimique et para chimique ; Bâtiments et fabrication de machine ; l'habillement, textile et cuir ; tourisme et hôtellerie) 5. Nombre de sortants de ses nouvelles filières, 6. % des filles dans les effectifs de sortants de ces filières nouvelles

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
INDICATEURS	VARIABLES
14. Accroissement des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur pour accueillir les 85% des bacheliers dont le taux de réussite passera de 44,63% en 2004 à 49,54% en 2007.	<ol style="list-style-type: none"> 1. 5 CUR construites d'ici 2007 2. les capacités d'accueil des Universités et Instituts d'enseignement supérieur existants sont étendues par la construction de nouveaux bâtiments pour accueillir 6420 nouveaux inscrits en 2007. 3. 230 personnels enseignants recrutés en moyenne par an. 4. Les établissements privés d'enseignement supérieur sont promus. 5. Le % des filles bachelières a évolué.

INDICATEURS DE PERFORMANCE LIES A LA QUALITE DE L'EDUCATION

DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE	
INDICATEURS CLES	VARIABLES
1. Tous les enfants qui fréquentent les structures DIPE bénéficient d'un paquet complet de services intégrés	1. Taux de couverture vaccinale (PEV) et nutritionnelle, inscription à l'état civil, protection/droits de l'enfant 2. Capacités des parents et familles à prendre en charge les tout petits sont accrues
ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	
3. Seuil de maîtrise désiré (73.5%) atteint par 15% des élèves en lecture, langues, mathématique et sciences d'ici 2007 et 20% en 2010.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants ayant bénéficié de formation initiale dans une EFI ▪ % d'enseignants ayant un diplôme professionnel ▪ taux de présence des ▪ Temps d'enseignement annuel ▪ Supports didactiques, ▪ Evaluation formative (Rémédiation /soutien pédagogique), ▪ Evaluation des programmes d'étude et processus d'enseignement – apprentissage. ▪ % des filles atteignant le seuil de maîtrise désiré
4. Seuil de maîtrise minimum (50%) atteint par 60% des élèves en lecture, langues, mathématique et sciences d'ici 2007 et 70% en 2010.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'enseignants ayant bénéficié de formation initiale dans une EFI ▪ % d'enseignants ayant un diplôme professionnel ▪ taux de présence des ▪ Temps d'enseignement annuel ▪ Supports didactiques,

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation formative (Rémédiation /soutien pédagogique), ▪ Evaluation des programmes d'étude et processus d'enseignement – apprentissage ▪ % des filles atteignant le seuil de maîtrise minimum
5. Taux de Réussite aux examens (CFEE) et aux épreuves de fin d'étapes et le % de réussite des filles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation certificative (épreuves standardisées) ▪ Evolution du Taux de réussite au CFEE (45.23% en 2004)
6. 25% d'écoles fonctionnent selon des normes standard de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage d'écoles bénéficiant d'un programme d'environnement scolaire adéquat (santé, nutrition, eau, latrines, clôture...) ▪ Pourcentage d'écoles disposant d'eau, latrines, clôture...) ▪ Pourcentage d'écoles bénéficiant de supports Pédagogiques appropriés (manuels et fournitures scolaires, bibliothèques) ▪ Pourcentage d'écoles ayant mis en œuvre un projet éducatif (PDE) englobant et fédérateur. ▪ Pourcentage d'écoles se référant aux progressions harmonisées et aux évaluations standardisées ▪ Pourcentage d'écoles appliquant des dispositifs d'enseignement apprentissage (évaluation formative, pédagogie de maîtrise, appui aux élèves en difficulté scolaire)
7. Proportion d'écoles assurant un volume horaire passant de 730 h en 2002 à 900 h en 2007	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'apprentissage des classes traditionnelles - Temps d'apprentissage des classes double flux - Temps d'apprentissage des classes multigrades
8. Taux d'achèvement du cycle élémentaire porté de 48 % en 2003 à 60% en 2010; taux d'achèvement des filles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'efficacité interne (redoublement, abandon, promotion) ▪ Taux de maintien des filles à l'école

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du taux d'abandons à 5% au plus
9. Taux de Redoublement réduit à 5 % maximum d'ici 2010.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de rétention des filles à l'école ▪ Taux de réduction des écoles à cycle incomplet ▪ Niveau d'application des instructions relatives au redoublement.
9. Ratio manuels/élève : a. 2 manuels par élève au CI/CP atteints en 2007 b. 5 manuels par élève dans les autres classes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité et Accessibilité des manuels aux élèves, ▪ Disponibilité et Accessibilité des manuels chez les filles
ALPHABETISATION	
10. Seuil de maîtrise minimum atteint par 90% des auditeurs dans les apprentissages instrumentaux, et en compétences de vie courante	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Temps d'apprentissage (300 heures minimum par auditeur) ▪ Respect des profils des facilitateurs exigé dans les programmes ▪ Disponibilité et Accessibilité des manuels aux auditeurs ▪ Performances des alphabétisés en lecture, écriture et calcul et en compétence de vie courantes sont accrues ▪ Evaluation externe des auditeurs en fin de formation

ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE	
11. Volume horaire porté à 900 heures / an en 2010, soit 30 semaines effectives de 30 H de travail par semaine et par groupe pédagogique dans l'enseignement moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'utilisation des enseignants et de fréquentation des élèves en conformité avec le calendrier scolaire officiel
12. les établissements sont gérés selon des normes d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de formation reçu par le Chef d'établissement ▪ Niveau d'implication des différents acteurs de l'établissement ▪ Niveau d'application des programmes d'étude rénovés et harmonisés ▪ Proportion d'établissements ayant des projets effectivement pédagogiques et fédérateurs, et, bénéficiant d'un environnement scolaire adéquat. ▪ Proportion d'écoles bénéficiant d'appui en didactique des disciplines et en évaluation
13. Relèvement de 37.18% en 2004 à 40% en 2007 du taux d'accès des élèves dans les séries scientifiques,	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relèvement du niveau de la qualité de l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologique ▪ Proportion d'élèves orientés dans les séries Scientifiques ; % des filles orientées dans les séries scientifiques ▪ Amélioration du système d'orientation des élèves dans le secondaire et le supérieur ▪ Niveau d'introduction des TICE dans les établissements
14. Taux de Redoublement réduit à 10% en 2007 et à 5 % maximum d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'efficacité interne ▪ Taux de maintien des filles à l'école
15. Chaque élève dispose de 6 manuels d'ici 2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des manuels et Accessibilité des manuels ▪ Disponibilité et accessibilité des manuels pour les filles

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratio manuel élève selon les disciplines
16. Relèvement du taux de réussite aux examens de fin de cycle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de réussite au BFEM ▪ Taux de réussite au BAC ▪ Taux de réussite au BFEM des filles ▪ Taux de réussite au BAC des filles
FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	
17. Relèvement du taux d'insertion des formés à 100%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de réussite aux examens professionnels (BEP, CAP...) ▪ % de diplômés issus des secteurs prioritaires de croissance (agroalimentaire ; industrie chimique et para chimique ; Bâtiments et fabrication de machine ; l'habillement, textile et cuir ; tourisme et hôtellerie) ▪ Niveau d'adéquation« Formation/Besoins du marché du travail ▪ Relèvement du taux d'allocation et/ou de mobilisation des ressources destinées à la formation professionnelle et technique

INDICATEURS LIES A LA GESTION	
INDICATEURS	VARIABLES
1. Achèvement de l'implémentation du nouvel organigramme du M E d'ici 2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement de l'élaboration du Nouvel en Organigramme en 2005 ▪ Achèvement de l'implémentation en 2006/2007 ▪ Evaluation du niveau de satisfaction du NO
2. Signature et application effective des protocoles d'accord avec les collectivités locales sur le plan de financement de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation effective du Budget à l'éducation par Collectivité locale ▪ Taux d'exécution financière du budget alloué
3. 100% de Taux d'exécution du plan de financement de la phase 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation et exécution effectives de 39,5% du bud fonctionnement de l'Etat au secteur de l'éducation ▪ Affectation et exécution effectives de 9% du BCI de l'E secteur de l'éducation ▪ Taux de mobilisation des ressources externes ▪ Validation et mise en oeuvre du CDSMT de la phase 2 ▪ Taux de subvention de l'Etat au secteur privé de l'éducation
4. Répartition sous sectorielle du budget de l'Etat respecté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affectation d'au moins 47% du budget d'éduca l'enseignement élémentaire, 9% à l'enseignement moyen, Formation Professionnelle et Technique et 21% à l'enseig supérieur en 2007
5. Niveau de fonctionnement des organes de gestion du PDEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de régularité des rencontres ▪ Niveau d'application des recommandations ▪ Niveau d'implication des Communautés ▪ Niveau de participation des communautés dans la gestio mise en œuvre des plans de développement de l'éducation
6. Degré de mise en œuvre de la déconcentration / décentralisation de la gestion du PDEF DPRE/DES/BSE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les compétences dévolues aux IA et IDEN sont effectives ▪ Les moyens alloués aux autorités déconcentrées sont mis disposition ▪ Niveau de renforcement des capacités des str déconcentrées (formations ...) ▪ Niveau d'exercice des compétences transférées p collectivités locales (mise en œuvre carte scolaire au nivea gestion financière, alphabétisation....)⁴

